



# **L'alimentation éthique dans le cursus scolaire québécois : Questions d'éthique animale**

**Mémoire**

**Anne-Marie Gagné**

**Maîtrise en didactique - avec mémoire**  
Maître ès arts (M.A.)

Québec, Canada

**L'alimentation éthique dans le cursus scolaire  
québécois :  
Questions d'éthique animale**

**Mémoire**

**Anne-Marie Gagné**

Sous la direction de :

Denis Jeffrey

## Résumé

L'objectif de cette recherche est de démontrer qu'il serait pertinent d'aborder des questions éthiques en lien avec l'alimentation dans le cadre du cursus scolaire québécois. Bien que l'alimentation soit un concept déjà présent, il n'y a que très peu de place aux questionnements éthiques émergents de celui-ci. Toutefois, il sera démontré dans cette recherche que les enjeux éthiques en alimentation sont multiples et qu'ils méritent leur place au sein du programme scolaire.

Parmi les enjeux explorés dans cette recherche, ceux de l'éthique animale et de l'élevage de masse ont été choisis pour illustrer l'importance de se questionner sur notre alimentation d'un point de vue éthique. Par la suite, nous examinerons ces pratiques sous l'angle des grandes théories en éthique animale pour comprendre pourquoi il est important, voire essentiel, de se questionner sur celles-ci. Finalement, dans le dernier chapitre, nous explorerons les impacts de l'enseignement sur l'alimentation éthique sur les jeunes.

Mots clés : éducation, alimentation éthique, éthique animale, élevage industriel, carnisme, cursus scolaire et éducation.

# Table des matières

<i>Résumé</i> .....	<i>ii</i>
<i>Liste des abréviations, sigles, acronymes</i> .....	<i>vi</i>
<i>Remerciements</i> .....	<i>viii</i>
<i>Introduction</i> .....	<b>1</b>
<i>Chapitre 1 – Problématique et question de recherche</i> .....	<b>4</b>
1.1 Problématique sociale .....	<b>4</b>
1.2 Problématique scientifique.....	<b>5</b>
1.3 Question et objectif de recherche .....	<b>5</b>
<i>Chapitre 2 – L'élevage industriel moderne</i> .....	<b>7</b>
2.1 Les conditions des animaux d'élevage .....	<b>10</b>
2.1.1 L'industrie bovine .....	<b>10</b>
2.1.2 L'industrie avicole.....	<b>21</b>
2.2 Conséquences environnementales.....	<b>28</b>
2.2.1 Émissions de gaz à effet de serre et changements climatiques .....	<b>30</b>
2.2.2 Pollution atmosphérique et pollution des sols.....	<b>31</b>
2.2.3 Biodiversité, déforestation et zoonoses .....	<b>33</b>
2.2.4 Développement durable et production alimentaire .....	<b>37</b>
<i>Chapitre 3 – Éthique animale et considérations des êtres sentients</i> .....	<b>43</b>
3.1 Intensification de la production et le bien-être animal .....	<b>44</b>
3.2 La sentience et les obligations qu'elle implique .....	<b>46</b>
3.2.1 La sensibilité animale.....	<b>46</b>

3.2.2 La conscience animale.....	49
3.2.3 Jusqu’où étendre la sentience dans l’univers du vivant?.....	54
3.2.4 Les intérêts des animaux et nos responsabilités en tant qu’êtres humains .....	58
<b>3.3 Le spécisme .....</b>	<b>65</b>
<b>3.4 Carnisme et dissonance cognitive .....</b>	<b>70</b>
3.4.1 Le carnisme.....	70
3.4.2 Manger de la viande c’est... normal.....	73
3.4.3 Manger de la viande c’est... naturel.....	73
3.4.4 Manger de la viande c’est... nécessaire .....	76
3.4.5 Le trio cognitif .....	79
<b>3.5 Statut de l’animal et applications pratiques .....</b>	<b>82</b>
3.5.1 L’approche traditionnelle de la théorie des droits des animaux (TDA) .....	82
3.5.2 L’approche de la théorie politique des droits des animaux (TPDA).....	84
3.5.3 Applications pratiques et nutrition.....	89
 <i>Chapitre 4 – Convergence des paradigmes entre l’éducation et l’enseignement de l’alimentation éthique .....</i>	
<b>4.1 La culture carniste et l’éducation .....</b>	<b>93</b>
<b>4.2 L’absence de questionnement éthique en alimentation dans le cursus scolaire .....</b>	<b>96</b>
<b>4.3 La mission et les valeurs de l’école québécoise .....</b>	<b>98</b>
4.3.1 La mission de l’école .....	98
4.3.2 Transmission de la culture et des valeurs .....	101

4.3.3 L'éducation au développement durable .....	105
<b>4.4 Mise en pratique d'un enseignement à l'alimentation éthique .....</b>	<b>107</b>
4.4.1 Transposition didactique .....	107
4.4.2 Le rôle de l'éducateur politique .....	109
4.4.1 L'éducation à l'alimentation éthique : impacts et cas de figure.....	111
<i>Conclusion</i> .....	<b>113</b>
<i>Bibliographie</i> .....	<b>116</b>
<i>Annexe A – Objectifs de développement durable (ODD)</i> .....	<b>131</b>

## Liste des abréviations, sigles, acronymes

AD : Animaux domestiques

ACIA : Agence canadienne d'inspection des aliments

CNSAE : Conseil national pour le soin aux animaux d'élevage

EA : Exploitation animale

ÉA : Éthique animale

ÉDD : Éducation au développement durable

ÉCR : Éthique et culture religieuse

ÉI : Élevage industriel

ÉM : Élevage de masse

FAO: L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Food and Agriculture Organization of the United Nations*)

FPOQ : Fédération des producteurs d'oeufs du Québec

GDC : Gouvernement du Canada

GES : Gaz à effets de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MELS : Ministère de l'Éducation du loisir et du sport

ODD : Objectif de développement durable (Annexe 1)

PFÉQ : Programme de formation de l'école québécoise

PLC : Producteurs laitiers du Canada

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PPC : Producteurs de poulet du Canada

RSA : Règlement sur la santé des animaux

TDA : Théorie des droits des animaux

TC : Théorie de la citoyenneté

TPDA : Théorie politique des droits des animaux

WWF : World Wild Fund

*« Il semble, en effet, que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable que parce qu'il est un être sensible ; qualité qui, étant commune à la bête et à l'homme, doit au moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement par l'autre. »*

Jean-Jacques Rousseau

*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*



## Remerciements

J'aimerais dédier ce projet à la mémoire de mon père décédé en 2015. Cet accomplissement n'aurait pas été possible sans son support inconditionnel et celui de ma merveilleuse mère. Je vous aime et je vous remercie d'avoir cru en moi et de m'avoir accompagné tant dans mon parcours académique que dans la vie. L'accomplissement d'un tel projet revêt une signification particulière pour moi puisqu'il m'a permis de briser un plafond de verre en étant la première de ma famille à terminer une maîtrise.

Merci infiniment à mon mari Maxime Tremblay d'avoir été présent quotidiennement afin de me supporter et de m'accompagner dans cette montagne russe d'émotions qui aura duré deux ans.

Mes plus sincères remerciements à Denis Jeffrey, mon directeur de recherche, pour son aide tout au long de ma rédaction. Merci d'avoir cru en moi et d'avoir accepté d'encadrer ce projet novateur qui sort des sentiers battus. Ce fut un véritable privilège de travailler avec une personne aussi passionnée, stimulante intellectuellement, bienveillante et ouverte d'esprit.

J'aimerais également remercier la direction du programme de maîtrise en didactique de l'Université Laval et le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) qui m'ont appuyée tout au long de mon parcours à la maîtrise. Remerciement tout particulier à mes collègues pour leur support, les relectures et leur présence tout au long de ce parcours.

Je devrais ajouter mes chats Aki et Meeko pour leur présence tout au long de ma rédaction. C'est à travers leur regard et leur affection que j'ai pu retrouver la motivation de défendre la cause animale via ce travail académique lors des jours plus sombres qui ont assombri mon parcours.

À vous tous je tiens à dire merci.



## Introduction

L'alimentation est un impératif biologique dont nous ne pouvons guère nous soustraire pour survivre. Bien que nous mangions chaque jour, usuellement trois fois par jour, nous ne passons généralement que très peu de temps à réfléchir sur l'origine des aliments qui composent notre menu. Derrière cette activité quotidienne et plutôt banale se cachent des questions éthiques d'une grande complexité qui sont toutefois peu explorées par le commun des mortels.

Lorsqu'il est question d'alimentation, nous pensons intuitivement à la nutrition pour comprendre l'univers complexe de ce que nous mangeons. L'école contribue timidement à l'apprentissage de notions reliées à la nutrition en alimentation et lorsqu'il est question de l'alimentation sous l'angle éthique, il n'y a que très peu de repères réflexifs proposés. Le rôle de l'école n'est certes pas un lieu de formation pour nutritionnistes ou philosophes. Toutefois, l'école québécoise s'est donnée comme responsabilité de former les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté et il semble que l'éducation à l'alimentation éthique puisse contribuer à ces objectifs.

En tant que futurs citoyens actifs, les élèves seront amenés à prendre des décisions personnelles et politiques qui auront des répercussions sur eux-mêmes, sur les autres et sur l'environnement. L'école revêt la responsabilité de former leur esprit critique afin de prendre ces décisions de manière éclairée. Alors que l'alimentation est une activité quotidienne des plus ordinaires et commune, il pourrait sembler, a priori, qu'il n'y ait point de pertinence à s'adonner à davantage de réflexion sur sa nature dans le cadre de programmes scolaires en Éducation physique, en Sciences et technologie, en Biologie ou en Éthique culture religieuse (ÉCR). Cependant, nos choix alimentaires pourraient bien nécessiter de recourir aux notions d'esprit critique abordé à l'école dans toutes les matières enseignées.

Lorsqu'il est question d'alimentation, il est question de ressources, de main d'œuvre, d'environnement, de technologie, de politique, de diplomatie internationale, de santé et de bien d'autre préoccupation qui vont au-delà de la valeur nutritionnelle des aliments. En raison des nombreux enjeux qu'elle suscite, l'une des idées que nous défendons dans cette recherche

est qu'une activité aussi universelle que l'alimentation mérite une place plus importante au sein du cursus scolaire.

Il ne serait ni nécessaire ni possible de survoler la totalité des enjeux qui relèvent de l'alimentation éthique. C'est pourquoi nous baserons nos réflexions sur un cas de figure bien précis qu'est l'élevage de masse abordé sous l'angle de l'éthique animale (ÉA). Parmi les enjeux les plus fondamentaux qui devraient être abordés, celui-ci se présente comme étant incontournable. Les sociétés modernes ont normalisé la consommation de produits animaux alors qu'elles désirent en même temps encourager des valeurs telles que l'empathie et la bienveillance à leur égard. La consommation actuelle de produits animaux ne soulèverait-elle pas des incohérences? Est-ce que l'école pourrait prendre en charge l'éducation de nos rapports avec les animaux?

Pour explorer notre sujet, le mémoire de type théorique a été retenu comme format de recherche fondamentale. Ainsi, une analyse critique sera proposée et soutenue par une revue de littérature spécifique pour chaque domaine abordé afin de tenter de répondre à la question de recherche.

Dans un premier temps, pour bien comprendre quels sont les enjeux en alimentation éthique en lien avec l'ÉA, il est incontournable d'amorcer une exploration sommaire des conditions des animaux dans l'industrie qui leur cause le plus de torts : l'élevage industriel. Bien que les normes et les codes de pratiques sont en constante évolution, cette section est incontournable pour comprendre de quoi il est question lorsqu'on parle d'« exploitation animale » à l'heure actuelle au Québec, mais aussi des conséquences non seulement sur les animaux, mais aussi sur l'environnement.

Dans le chapitre suivant, pour tenter de mieux comprendre en quoi les traitements subis par les animaux représentent des problèmes au niveau éthique, il est nécessaire d'explorer les théories et notions incontournables en ÉA. Ce chapitre sera consacré à mieux comprendre ce qu'est la sentience chez les animaux, la discrimination sous forme de spécisme et la transmission d'une culture carniste pour justifier ces exploitations. Et parce qu'il semble incontournable de répondre à certaines questions en termes de faisabilité d'une alimentation sans produits animaux, nous explorerons brièvement les théories des droits des

animaux dans une société ouverte à refuser l'exploitation animale ainsi que les connaissances en nutrition sur l'alimentation à base de plante.

Enfin, le dernier chapitre est une conjonction des deux précédents puisqu'il y sera expliqué comment les notions en ÉA sont pertinentes dans le cadre du cursus scolaire québécois. L'absence relative du mouvement de l'ÉA dans l'arène politique conventionnelle, et plus précisément en éducation, en fait un sujet plutôt délicat. Ce chapitre aura pour objectif de démystifier et de baliser la place d'un enseignement en alimentation éthique sous l'angle des enjeux en ÉA.

# Chapitre 1 – Problématique et question de recherche

## 1.1 Problématique sociale

Puisque manger est une activité que nous pratiquons tous, nous pourrions croire que nous sommes plutôt bien informés sur le sujet. Pourtant, plusieurs mythes entourant l'alimentation sont véhiculés dans la population et l'un des objectifs de cette recherche est de tenter de montrer que l'école a un rôle important à jouer dans l'éducation entourant un sujet aussi incontournable que celui-ci. En effet, la formation de futurs citoyens responsables et autonomes est au cœur des visées de l'école québécoise et l'éducation à l'alimentation éthique pourrait bien concorder avec celles-ci.

L'aspect nutritionnel de l'alimentation est déjà abordé dans différentes disciplines scolaires. Au primaire, par exemple, en science et technologie, la progression des apprentissages contient une section sur « l'utilisation du vivant pour la consommation » (MELS, 2006a). Quelques exemples comme celui-ci apparaissent tout au long du cursus scolaire primaire et secondaire des jeunes Québécois. Une meilleure compréhension de l'aspect nutritionnel via un enseignement méthodique sur le sujet serait bénéfique pour les élèves puisqu'il y a une corrélation entre les différentes sources d'information sur la nutrition et les pratiques alimentaires (Marquis, 2005). Toutefois, il faut préciser que le but de mon mémoire n'est pas d'étudier la place de l'alimentation en éducation sous la loupe de la nutrition, mais plutôt d'étudier les impacts éthiques de notre alimentation sous l'angle de l'ÉA en prenant comme objet de réflexion l'élevage industriel. Ce sujet n'est actuellement qu'effleuré dans le cursus scolaire québécois.

Hélène Laplante Dubois (2019) a rédigé un mémoire dans lequel elle a tenté de dégager les orientations des manuels scolaires en éthique et culture religieuse (ÉCR) approuvés par le ministère de l'Éducation en ce qui concerne les relations humains/animaux. Sa conclusion est que le sujet est traité de manière disparate en fonction des cycles du primaire et du secondaire et repose principalement sur un contenu normatif et moralisateur. L'autrice relève également que les animaux ne semblent pas être conceptualisés comme étant des êtres sensibles et que la responsabilité des humains envers eux reposerait principalement

sur des activités qui ont pour but de les nourrir et de les abriter, ce qui serait alors perçu comme une relation mutuellement bénéfique. De plus, si un élève ressent un malaise quant aux discussions entourant ce type de pratique, les enseignants sont encouragés à élaborer davantage sur les bienfaits de l'élevage plutôt que de discuter des problématiques. Aucune orientation éthique n'a été présentée par les manuels scolaires analysés dans cette recherche. Il faut alors en conclure que les orientations actuelles des manuels scolaires ne font que renforcer une image faussement idyllique de l'élevage industriel et empêche les enseignants de soulever les différents enjeux éthiques entourant les pratiques actuelles et leurs conséquences.

## **1.2 Problématique scientifique**

Dans le monde anglo-saxon, plusieurs auteurs ont développé des travaux importants sur l'ÉA<sup>1</sup>. Toutefois, les penseurs de ce domaine ne sont que très peu intéressés à la place que pourraient prendre les questions des relations humains/animaux en éducation (Rowe, 2009).

Au Québec, aucune recherche concernant l'alimentation éthique, et plus précisément sous la loupe de l'ÉA, ne semble avoir été menée. Toutefois, comme nous le verrons, les préoccupations et la pertinence d'en parler ne sont pas pour autant moindres puisque les enjeux qui en découlent sont importants et foisonnants.

## **1.3 Question et objectif de recherche**

### **Question de recherche**

Quel est l'intérêt de discuter de questions entourant l'alimentation éthique, et plus précisément de l'ÉA, dans le cursus éducationnel québécois?

---

<sup>1</sup> Singer (2012), Francione (1995) et Regan (2013) sont les philosophes les plus reconnus en éthique animale.

## **Objectifs de la recherche**

Pour tenter de répondre à cette question, il est nécessaire de montrer en quoi il y a un intérêt à réfléchir sur ce qu'on mange et sur les impacts éthiques que nos choix ont sur les animaux d'élevage étant donné que les pratiques actuelles de l'industrie de l'élevage de masse sont éthiquement questionnables. Pour y parvenir, ce mémoire comporte trois objectifs :

Objectif 1. Identifier les problématiques contemporaines saillantes reliées au bien-être animal et à l'environnement dans le secteur de l'élevage industriel.

Objectif 2. Montrer comment l'état actuel des connaissances en ÉA peut nous amener à réfléchir sur nos choix en alimentation d'un point de vue éthique.

Objectif 3. Montrer la pertinence d'aborder les questions d'alimentation éthique sous l'angle de l'ÉA dans le cursus scolaire québécois.



## Chapitre 2 – L'élevage industriel moderne

Avant même d'entamer des questions d'éthique relatives à notre alimentation, il est primordial de comprendre la réalité vécue par les animaux issus de l'industrie de l'élevage intensif. En quoi leur traitement est-il éthiquement questionnable? Avant de répondre à cette question, nous allons nous intéresser aux pratiques industrielles d'élevage des animaux. Nous allons notamment répondre à ces deux questions : Quels sont les problèmes que soulève le traitement actuellement réservé aux animaux issus de l'élevage industriel? En quoi ces traitements sont-ils un problème?

Ce chapitre a pour objectif de mieux comprendre certains enjeux et certaines pratiques entourant le « bien-être » animal. Tel que mentionné dans l'introduction, seuls les enjeux entourant les fermes d'élevage seront retenus pour cette recherche et plus précisément les industries bovines et avicoles dont le choix sera justifié un peu plus loin.

Ces deux industries présentent des filières distinctes d'exploitations : 1) L'industrie laitière et l'industrie de bœuf de boucherie 2) L'industrie de la poule de chair et de la poule pondeuse. L'exploitation se fait alors en deux filières pour chacune des deux industries pour en retirer un produit dérivé (lait, œuf) et un produit carné (viande). À ces doubles exploitations s'ajoutent deux enjeux supplémentaires. L'industrie bovine est le secteur des produits carnés considéré comme le plus polluant d'un point de vue environnemental<sup>2</sup> et les poules représentent un enjeu par rapport à la quantité d'unité vivante qui doit être tuée pour satisfaire la demande du marché<sup>3</sup>. Dans un portrait diagnostique sectoriel du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ, 2019a), nous apprenons que le poulet est la viande préférée des Canadiens (39%) et la seconde des Québécois (29,1%), la première étant la viande de bœuf (35,5%).

Évidemment d'autres industries telles que le divertissement ou l'expérimentation scientifique, pour ne nommer que celles-ci, sont aussi des secteurs dans lesquels il réside des

---

<sup>2</sup> Davantage explicité dans la section 2.2 conséquences environnementale

<sup>3</sup> Davantage explicité dans la sous-section 2.1.2 L'élevage de la volaille

problématiques éthiques entourant le bien-être des animaux. Des questionnements sont valides et nécessaires à l'endroit de ces secteurs d'activité et l'absence de ceux-ci dans cette recherche n'est en aucun cas une négation de leur pertinence éthique. Dans cette recherche, nous avons choisi de travailler sur l'élevage industriel puisqu'il s'agit du secteur qui permet le mieux de comprendre nos rapports à l'alimentation d'un point de vue éthique.

Dans ce chapitre, nous poserons notre regard sur les différentes problématiques de ce secteur pour mieux comprendre les réalités qui y sont vécues par les animaux pour ensuite, dans le chapitre 3, être en mesure de questionner et d'entamer une réflexion plus approfondie à l'aide des diverses théories philosophiques et éthiques sur le sujet. Sans une connaissance adéquate du milieu et des pratiques d'usages dans le secteur de l'élevage industriel moderne, certaines réflexions éthiques n'auraient pas un aussi grand impact sur les connexions que nous pouvons faire entre nos pratiques et habitudes alimentaires et la pertinence d'en parler dans le milieu de l'éducation.

Les conditions d'élevage décrites dans ce chapitre sont en pratique à l'heure actuelle au Québec et au Canada. Non pas que les conditions d'élevages pratiquées dans d'autres pays ne sont pas questionnables, mais il est important de comprendre comment l'industrie fonctionne de manière concrète par rapport à ce qui se fait ici puisque ce sont principalement ces animaux qui se retrouvent comme produits de consommation dans notre assiette. Ainsi, s'il est possible de se dédouaner de pratiques institutionnalisées ailleurs, il sera beaucoup plus difficile de nier les corrélations entre les pratiques du marché actuel d'ici et nos choix de consommation alimentaires quotidiens.

Mentionnons toutefois que nous importons des produits carnés d'autres pays qui ne sont évidemment pas « produits » selon les mêmes réglementations d'ici et qui peuvent également être éthiquement problématiques à différents niveaux. Pour donner un exemple, l'importation de poulet de chair provient notamment des États-Unis, du Brésil et de la Thaïlande (MAPAQ, 2019a). Cette recherche ne présentera pas les conditions des élevages des différents pays d'importation pour éviter que ce mémoire soit trop long. D'autres enjeux reliés davantage aux facteurs humains auraient également pu être soulevés, tels que la santé mentale des agriculteurs ou encore les conditions de travail difficiles dans les usines d'abattage. Les données rapportées dans ce chapitre sont issues des cadres législatifs

gouvernementaux – fédéraux et/ou provinciaux – afin d'établir un portrait le plus fidèle possible du secteur. Or, toutes informations provenant de lanceurs d'alerte, de groupes de défense des animaux ou de particuliers, bien que potentiellement pertinentes, ne seront pas prises en compte pour l'élaboration du portrait. Bien qu'il ne soit pas possible de mettre en lumière toutes les pratiques questionnables dans le milieu de l'élevage industriel, ces quelques exemples issus des deux industries sélectionnées servent principalement à montrer qu'il y a bel et bien des enjeux éthiques à questionner et qu'ils sont trop peu connues du grand public. Par conséquent, leur choix de manger de la viande et des produits issus de l'exploitation animale, ils endossent sans le savoir ces pratiques problématiques.

La mise en lumière des pratiques problématiques du secteur de l'élevage ne saurait point remettre en question ou nier les avancées significatives pour améliorer le bien-être animal du secteur agricole. Les résultats des recherches et des innovations issues du domaine des sciences de l'agriculture visant à l'amélioration des conditions sont certes appréciables, mais aussi nécessaires et voulus. Toutefois, l'objectif de la recherche n'est pas de démontrer les réalisations positives de ces innovations, mais plutôt de mettre l'accent sur les problématiques inhérentes à une telle industrialisation du domaine agricole.

Les différentes sections ont été rédigées en s'appuyant sur les rapports et les règlements de différents organismes gouvernementaux et paragouvernementaux. Les informations concernant les pratiques d'élevage ont été recueillies à partir des codes de pratiques offerts par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE), chef de file mondial regroupant divers intervenants lors de l'élaboration – producteurs, vétérinaires, transformateurs, transporteurs, associations de protection des animaux et gouvernements fédéraux et provinciaux – en plus de prévoir des périodes de consultations publiques.

## **2.1 Les conditions des animaux d'élevage**

### **2.1.1 L'industrie bovine**

#### *2.1.1.1 Portrait de l'industrie*

Pour commencer, il est essentiel de faire un portrait de l'industrie pour bien comprendre la structure dans laquelle évoluent les différents animaux qui y sont issus. Il faut d'abord savoir que l'industrie de la viande bovine et l'industrie laitière ne peuvent pas être conceptualisées indépendamment l'une de l'autre. Ce sont les deux côtés d'une même médaille qui se complètent et forment un tout cohérent. L'association agricole des Producteurs bovins du Québec (PBQ, 2020) expose le portrait global de l'industrie en 2020 comme étant scindé en deux filières : l'élevage du bœuf et l'élevage du veau. L'élevage du bœuf est constitué de vaches de boucherie qui sont des animaux qui ont une génétique différente de celle des vaches laitières. Les vaches de boucheries ont une masse musculaire plus importante, ce qui permet d'obtenir plus de viande de l'animal. Les veaux d'embouches sont les rejetons des vaches de boucheries avec qui ils resteront généralement les premiers mois de leur vie. Certains d'entre eux finiront à l'abattoir lorsqu'ils auront atteint 800 à 950 lb (364 à 430 kg). Cette phase, appelé « semi-finition » sera celle par laquelle passeront 113 280 veaux chaque année au Québec. Les autres passeront à la phase de « finition », c'est-à-dire qu'après 8 à 10 mois, ils seront dirigés vers un parc d'engraissement où ils seront engraisés en tant que bouvillon, terme réservé aux veaux qui seront engraisés pendant encore 8 à 10 mois (ils seront donc abattus vers l'âge de 2 ans) jusqu'à atteindre un poids d'environ 1 475 lb (670 kg). La diète particulière qui leur sera administrée aura comme objectif d'attendrir au maximum la chair pour en faire de la viande d'une qualité supérieure. Environ 87 200 bouvillons seront produits chaque année au Québec et leur chair est utilisée principalement pour les coupes de bœuf (bifteck, steak, contre-filets, etc.).

La seconde filière de l'industrie bovine est celle de l'élevage pour l'industrie laitière. La vie active des vaches laitières prend fin au bout d'environ 5 à 6 ans, soit lorsque leurs performances commencent à diminuer. À ce moment, elles sont alors réformées, c'est-à-dire envoyées à l'abattoir. C'est également le cas des vaches donnant naissance aux veaux

d'embouche (retraite après 7 à 10 ans). Des problèmes de santé ou des difficultés liées à la reproduction peuvent également être des raisons de réformer les vaches laitières avant leur retraite. Au Québec c'est 105 300 bovins réformés chaque année qui finiront principalement en bœuf haché. De 1984 à 2009, le poids des vaches laitières est passé d'une moyenne de 538 à 642 kilos, soit une augmentation de 19% (Lapointe *et al.*, 2010). Le poids de la vache et l'augmentation de la production de lait par individu (augmentation moyenne de 3772 kilos de lait par vache de 1984 à 2009) sont à l'origine d'une plus grande pression sur les quatre membres inférieurs (cause des problèmes métaboliques et de boiterie) qui ont pour effet une réforme plus précoce (Lapointe *et al.*, 2010). Finalement, il ne faut pas oublier que la lactation continue n'est pas naturelle chez la vache, et que pour obtenir du lait elle doit vêler, c'est-à-dire donner naissance à un veau. Ces veaux ne seront pas élevés avec leur mère comme c'est le cas pour les veaux d'embouche, puisque le lait que produisent leur mère est celui qui doit se retrouver à l'épicerie et non dans le ventre de leurs petits.

Deux avenues attendent les petits : 1) devenir à leur tour des vaches laitières si elles sont des femelles et qu'elles sont aptes 2) les femelles inaptes à la production laitière et les mâles seront envoyés à la production de veaux de boucherie. Comme les veaux issus de l'industrie laitière n'ont pas les caractéristiques génétiques pour produire autant de viande que les bouvillons, ils seront alors destinés à devenir un sous-produit de l'industrie laitière, soit de la viande de veau. Deux types d'élevage de veaux existent, soient les veaux de grains et les veaux de lait, pour un total d'environ 144 000 veaux abattus chaque année au Québec. Au total, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, nous répertorions 12,3 millions de bovins au Canada, dont un total d'approximativement 1,165 million au Québec (Statistique Canada, 2019).

### *2.1.1.2 L'environnement*

Trois types d'étables existent pour accueillir les vaches laitières : 1) Stabulation entravée, 2) Stabulation libre et 3) Traite robotisée. Lorsqu'une vache est en stabulation entravée, elle réside dans sa logette individuelle où elle a un accès direct à de l'eau et de la nourriture. Elle est confinée à cet endroit à l'aide d'une chaîne au cou et c'est le fermier qui se déplace pour traire les vaches (PLC, 2020). Au Canada, 73% des étables laitières ont recours à la stabulation entravée. En 2020, la province qui est reconnue comme étant celle

qui utilise le plus cette technique est le Québec avec 90,6% des étables laitières qui y ont recours (Statistique Canada, 2021a). Le bien-être animal des animaux d'élevage doit impliquer que les besoins biologiques de l'animal soient satisfaits, qu'ils ne souffrent pas et qu'ils puissent exercer leurs comportements naturels. Si l'on tient compte de ces critères, la stabulation entravée est considérée contraignante pour la vache puisqu'elle ne lui permet pas d'exercer ses comportements naturels (Lapointe *et al.*, 2010).

Pour ce qui est des bovins de boucherie, ils bénéficient généralement de plus d'espace que leurs homonymes de l'exploitation laitière. L'âge, la taille et l'état reproducteur seront pris en compte pour déterminer dans quel environnement ils seront abrités.

### *2.1.1.3 Les pratiques de l'industrie*

Dans l'industrie, plusieurs pratiques sont normalisées, universalisées et sont même obligatoires bien qu'elles soient reconnues comme étant douloureuses ou stressantes pour les animaux qui les subissent. Ces pratiques ne sont pas des exceptions, elles font partie du travail commun des éleveurs de bovins.

Au Canada, les éleveurs sont dans l'obligation d'identifier leurs bovins pour prouver qu'il s'agit de leur propriété et pour permettre de suivre leurs déplacements (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2018). En effet, s'il y a un problème avec le produit (viande), il est possible de remonter jusqu'à l'origine, c'est-à-dire jusqu'à l'animal et à la ferme d'où il provient (Canadien Cattle Identification Agency, 2019). Il s'agit d'une pratique encadrée par le Conseil national pour les soins des animaux d'élevage (CNSAE, 2013). Cet organisme travaille en collégialité avec le gouvernement, les éleveurs et les agences d'exécutions pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada. L'identification peut se faire de trois manières : soient par une étiquette ou indicateur approuvés, par une étiquette à l'oreille ou par des méthodes plus intrusives telles que le tatouage lisible (marquage au fer rouge ou par cryomarquage<sup>4</sup>). Les informations sont ensuite répertoriées dans la base de données du

---

<sup>4</sup> « Le cryomarquage est une option de remplacement au marquage à chaud des bovins à pelage sombre. Mais il est plus difficile à bien faire. [...] Identification permanente des animaux au moyen d'un instrument refroidi à l'azote liquide pour détruire les mélanocytes, ce qui provoque la repousse de poils blancs. » (CNSAE, 2013)

Système canadien de traçabilité du bétail : « Les observations scientifiques indiquent que le marquage, quelle que soit la méthode utilisée, cause une douleur aiguë de courte durée et du stress. Il n'y a aucune méthode pratique de soulagement de la douleur durant le marquage. » (CNSAE, 2013).

Les cornes occasionnent des blessures qui causent des hématomes chez les bovins et des pertes économiques pour l'éleveur (CNSAE, 2013; Stock *et al.*, 2013). Les cornes des bovins sont alors automatiquement retirées dans le but de diminuer les blessures éventuelles chez les autres bovins et les travailleurs. D'après des sondages effectués auprès de producteurs canadiens, aucun des éleveurs n'a mentionné avoir laissé les cornes des bovins intactes (Vasseur *et al.*, 2010). Les cornes peuvent être retirées de deux manières : l'ébourgeonnage ou l'écornage. L'ébourgeonnage consiste à retirer le bourgeon de la corne avant même qu'elle ne pousse, c'est-à-dire dans les 2 ou 3 mois premiers mois de la vie du veau, soit lorsqu'elles commencent à apparaître (CNSAE, 2013; Knierim *et al.*, 2015; Winder *et al.*, 2016). Plusieurs techniques peuvent être utilisées pour enlever le bourgeon : amputation du bourgeon, par cautérisation thermique ou par l'application de pâte chimique (CNSAE, 2013; Stafford et Mellor, 2011).

La cautérisation thermique est effectuée à l'aide d'un fer d'ébourgeonnage électrique ou au butane pour brûler les tissus génératifs des cornes et des bourgeons. Lors de l'opération, le veau doit être contraint puisque la douleur le fait lutter violemment. Des indications de douleur peuvent être relevées 4 heures après l'opération : se secoue, se frotte, se lève et se couche en alternance et baisse de rumination (Stafford et Mellor, 2011). Certaines données suggèrent que la douleur dure 24 heures après l'opération et que cela peut même aller jusqu'à 44 heures. La douleur peut être réduite, voire supprimée, si une anesthésie locale est pratiquée. Dans le cas d'un ébourgeonnage par l'utilisation de pâte chimique, l'anesthésie permet d'alléger la douleur ressentie par le veau dans les premières heures, mais ne la dissipe pas totalement. La pâte utilisée est principalement de l'hydroxyde de sodium ou de l'hydroxyde de calcium qui détruira les tissus du bourgeon et endommagera dans certains cas les tissus autour de la corne lors de l'application. Des comportements évocateurs peuvent être relevés pour démontrer que l'utilisation de cette technique est également douloureuse pour le veau : frottement, tremblement de tête, agitation, diminution du toilettage ou encore

l'adoption d'une position inerte (Stafford et Mellor, 2011, Stock *et al.*, 2013). Si l'ébourgeonnage n'a peu eu lieu ou a été ratée chez le veau, l'écornage est une autre technique d'ablation des cornes qui a lieu lorsqu'il n'y a pas eu d'ébourgeonnage et que les cornes ont commencé à pousser et à s'attacher au crâne. Elles sont alors coupées ou sciées, puis cautérisées (CNSAE, 2013).

Lors de l'opération, les bovins tentent de s'échapper à la douleur qui se manifeste par des tremblements de tête et/ou de queue. Une baisse de rumination peut être relevée de 6 à 8 heures après l'opération. Davantage de signes de douleur peuvent être documentés chez les bovins ayant reçu une anesthésie, mais ces signes deviennent similaires 2 heures après l'analgésie chez ceux qui en ont reçu (Stafford et Mellor, 2011).

Depuis 2016, il est recommandé d'utiliser un analgésique pour atténuer la douleur causée par l'ablation des cornes, mais aucune obligation n'est actuellement en vigueur (CNSAE, 2013). Or, ces différentes techniques d'ablation des cornes peuvent avoir lieu en toute légalité chez un animal pleinement conscient, et ce, même si cette opération est reconnue comme étant douloureuse (Stafford and Mellor, 2011; Stock *et al.*, 2013). Le coût de l'anesthésie est souvent cité par les producteurs comme étant un facteur très influant dans leur décision de ne pas y avoir recours (Stock *et al.*, 2013). Selon un sondage effectué sur 3915 producteurs laitiers d'Ontario, les opérations d'écornage ou d'ébourgeonnage sont effectuées par 73% des producteurs (ou leurs employés) et le reste (27%) l'est par des vétérinaires ou leurs techniciens (Winder *et al.*, 2016). Dans la même étude, nous apprenons que 97% des vétérinaires utilisent des anesthésiants sur tous des veaux qui subiront l'ablation des cornes par écornage ou ébourgeonnage, alors que 62% des producteurs qui exécuteront ces opérations en utiliseront. Il est alors raisonnable de conclure que plusieurs veaux subissent ces opérations, considérés comme douloureux, sans aucune anesthésie.

La castration est également une pratique généralisée dans le milieu. Chaque année des millions de bœufs subissent cette opération qui cause de la douleur aux animaux (Stafford et Mellor, 2005). Elle est pratiquée pour éviter la reproduction indésirable, réduire les attaques envers les humains et les autres animaux et est également reconnue pour améliorer la qualité de la viande. Trois différentes méthodes peuvent être utilisées pour la castration. La méthode physique est la plus commune. Le scrotum est maintenu à l'aide de pinces ou



d'élastiques, puis une incision est pratiquée à l'aide d'un scalpel pour ensuite couper le cordon spermatique chirurgicalement ou en le tirant jusqu'à ce qu'il se rompe. Les hémorragies, le gonflement (avec ou sans infection), œdème et tétanos sont tous des effets négatifs possibles qui peuvent se produire à la suite de la castration physique pratiquée sur les veaux (Stafford et Mellor, 2005).

La seconde méthode est la castration chimique qui s'effectue en injectant une substance toxique dans les testicules. La réponse à cette méthode est documentée comme étant moins douloureuse pour les veaux, mais elle est également reconnue comme ayant un taux d'échec de 25% des castrations effectuées (Stafford et Mellor, 2005). La dernière méthode est la castration par hormone qui a pour effet de réduire la sécrétion de testostérone, la grosseur des testicules et les comportements sexuels et d'agressions. Cependant les injections doivent être répétées puisque les effets ne durent qu'environ 6 mois (Stafford et Mellor, 2005).

Le CNSAE (2013) oblige, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'utilisation d'un analgésique pour castrer les bovins de plus de 6 mois. Toutefois, il est recommandé de pratiquer la castration chez les veaux le plus jeune possible puisqu'il est plus facile de pratiquer l'intervention du fait qu'elle est d'une moins longue durée et qu'elle est moins susceptible de causer des blessures aux intervenants.

Le sevrage<sup>5</sup> du veau est une pratique présente dans les deux filières de la production bovine et dans l'industrie de la production laitière. Dans l'industrie de la production bovine, les veaux sont sevrés vers l'âge de 5 à 8 mois. Ce qui représente un stress important tant pour le veau que pour sa mère puisqu'ils doivent être séparés de force dans le processus (Lynch *et al.*, 2019). Le sevrage précoce est une étape nécessaire puisqu'il permet : 1) d'accélérer le retour de la vache à la reproduction (pour produire à nouveau du lait et ainsi assurer un rendement optimal, c'est-à-dire d'environ un veau par année) 2) augmenter la quantité de lait disponible pour la consommation humaine (Lynch *et al.*, 2019). Le veau est généralement séparé de la mère dans les premières heures suivant sa naissance. Trois techniques peuvent

---

<sup>5</sup> Processus naturel, mais opéré prématurément et artificiellement dans le cadre de l'élevage.

être utilisées : 1) Coupure abrupte du contact physique et visuel entre la mère et son petit, 2) Utilisation de clôture entre deux pâturages pour faire une coupure physique, mais pas visuelle et auditive et 3) Méthode de sevrage progressif en deux étapes. Utiliser un rabat sur le museau du veau lorsqu'il boit, puis enlever le veau de sa mère (CNSAE, 2013). Peu importe la technique préconisée, elles sont toutes reconnues pour engendrer des réponses de stress tel que l'augmentation des vocalisations, l'activité locomotive accélérée, la frustration ou l'augmentation des hormones de stress (Lynch *et al.*, 2019).

L'utilisation de stimulateurs de croissance hormonaux est autorisée au Canada, et ce, malgré les controverses qui l'entourent. En effet, ceux-ci sont interdits à plusieurs endroits par l'Union européenne et dans plusieurs endroits dans le monde. Bien que les animaux produisent naturellement ces hormones, nous parlons ici de l'utilisation de stimulateurs de croissance hormonale synthétiques ou naturels qui visent à augmenter la croissance et la masse des bovins de boucherie, et donc, à réduire le coût de production, à augmenter le profit des producteurs et à réduire le coût de la viande pour les consommateurs (Santé Canada, 2012).

#### *2.1.1.4 Le transport*

Le transport des animaux d'élevage est une étape essentielle et inévitable sauf dans le cas où une euthanasie serait nécessaire avant qu'ils doivent être transportés. Les exigences nationales et provinciales doivent être respectées lorsqu'il s'agit du transport des animaux. Les exigences canadiennes quant au transport relèvent du Règlement sur la santé des animaux (RSA), Partie XII, ont été revues en 2020 à la lumière de différents enjeux relatifs au domaine : « [O]n peut estimer que 2 % de tous les envois d'animaux transportés au Canada ne sont pas en conformité avec les exigences réglementaires actuelles. Cela signifie qu'environ 16 millions d'animaux par année sont susceptibles de souffrir durant le transport, dont 1,59 million d'animaux (volaille ou autres bovins) par année déclarés morts à l'arrivée à leur destination finale (RSA, 2020) », d'où l'intérêt de se questionner sur les pratiques actuelles en matière de transport d'animaux vivants.

Parmi les nouvelles réglementations nous pouvons constater que le temps de transport consécutif sans eau ni nourriture et sans repos est passé de 48 heures (voir 52 heures dans

certain cas de prolongation possible) à 36 heures pour les bovins adultes et de 18 heures à 12 heures consécutives lorsqu'il s'agit de veaux trop jeunes pour se nourrir de foin. Un arrêt de 8 heures de repos devra être consenti si le transport doit s'arrêter après 12 heures consécutives (RSA, 2019). Malgré le resserrement de la législation à l'égard du temps maximal consécutif pour le transport des bovins, plusieurs études démontrent que le transport est une expérience stressante pour les animaux et que cela nuit à leur bien-être (Gradin, 1997; Minka et Ayo, 2010; Nielsen *et al.*, 2011).

Les trois phases du transport contribuent au stress vécu par l'animal : 1) Les causes du prétransport (préparation adéquate avant le transport), 2) Les causes lors du transport (la distance, la durée, les conditions climatiques, la ventilation, la nature de la route, la vitesse à laquelle roule le véhicule, etc.) et 3) les causes post-transport (débarquement brusque des animaux, rampes de débarquement inadéquates, manque de nourriture et d'eau adéquate, manque de médication post-transport, etc.) (Minka et Ayo, 2010). La peur est utilisée pour expliquer les effets comportementaux produits lorsqu'il y a un stimulus initialement neutre qui est associé systématiquement à un stimulus aversif, pouvant être mesuré par la fréquence cardiaque, la pression artérielle et la respiration (Davis, 1992). Une vingtaine d'études citées par Davis (1992) ont démontré que la stimulation de l'amygdale (à l'aide d'électrode) déclenche des réponses chez les animaux qui ressemblent en tout point à la peur chez les humains. Les animaux réagissent à tous les sons et les images qui ne leur sont pas familiers. Les bovins de boucherie ayant été habitués à être très peu manipulés lors de leur séjour au parc d'engraissement se retrouvent à être plus sensibles aux manipulations qui ont lieu lors du transport, principalement lors du chargement et du déchargement, et cela leur générera du stress (Gradin, 1997).

Bien que les différents facteurs génétiques puissent influencer la réaction des animaux devant les stimulus aversifs, tout indique que les animaux sont davantage stressés lors du chargement et du déchargement du camion de transport puisqu'il s'agit des étapes où il y a le plus de manipulations (Gradin, 1997). Les manipulations brusques qui impliquent l'utilisation de bâton pour frapper l'animal, des coups de pied ainsi qu'un environnement bruyant sont également des sources de stress pour les animaux lors de l'embarquement et du débarquement (Minka et Ayo, 2010). Malgré qu'il soit reconnu comme étant un instrument

potentiellement dangereux pour l'animal, l'utilisation d'un aiguillon (bâton) électrique est légalement permise par le RSA et par le CNSAE pour manipuler les bovins de plus de trois mois lors de l'embarquement ou le débarquement s'il est utilisé de manière à ne pas faire subir de blessure à l'animal, c'est-à-dire qu'il ne doit pas être utilisé sur des parties sensibles (région anale, génitale, faciale et le ventre).

#### 2.1.1.5 L'abattage

L'abattage est encadré au niveau gouvernemental et chacune des étapes doit se conformer à des exigences précises afin que l'animal soit abattu « sans cruauté ». Le RSA utilise le terme « tuer sans cruauté » selon la définition suivante « Tuer le plus rapidement possible en causant le moins de douleurs, de souffrances, de peur et d'anxiété possible. La présente définition inclut le fait d'abattre conformément aux lois applicables. (*humanely kill*) » (RSA, 2019). Or, la douleur n'est pas inévitable, mais bien un idéal à atteindre. Lorsque les bovins arrivent à l'abattoir, ils sont souvent épuisés puisqu'ils viennent de vivre une expérience éprouvante lors du transport. Ils arrivent à l'abattoir, un endroit inconnu pour eux, et présentent des symptômes de stress (Agence canadienne d'inspection des aliments, 2019b). La première étape est le déchargement des bêtes après le transport. L'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) mentionne que la réception des animaux doit se faire selon les exigences du plan de contrôle préventif « Ainsi, les animaux arriveront à l'établissement dans la meilleure condition possible pour pouvoir mieux subir le stress de l'abattage. » (ACIA, 2019b). Or, le stress est un état inévitable, assumé par les autorités en place, dans lequel les animaux sont confrontés lors de leur court séjour à l'abattoir. Les aiguillons électriques, les cravaches, les fouets (pour le bruit seulement) et d'autres outils peuvent servir à la manipulation des animaux pour leurs déplacements tant qu'ils ne sont pas utilisés avec une force excessive. La seconde étape est l'étourdissement, soit le moment où les bovins sont insensibilisés avant l'étape de l'abattage.

Deux techniques peuvent être utilisées selon l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA, 2019a). Il y a l'assommage électrique, qui consiste en l'application d'électrode de chaque côté de la tête dans l'objectif d'y faire passer un courant électrique dans le cerveau. Cela a pour objectif de perturber l'activité électrique des neurones cérébraux

(Terlouw *et al.*, 2015). Puis, il y a l'assommage mécanique qui consiste à faire traverser un projectile (tige, balle) dans le cerveau du bovin. Cette opération requiert un tir précis et un bon entretien du pistolet sans quoi l'animal peut rester partiellement ou totalement conscient et un second tir sera alors nécessaire (Terlouw *et al.*, 2015).

Comme le souligne l'ACIA, « l'étourdissement des animaux pour alimentation humaine est une activité d'abattage qui comporte généralement un risque élevé pour le bien-être des animaux, même dans les conditions les plus idéales. Les échecs des méthodes d'étourdissement peuvent entraîner des souffrances extrêmes pour l'animal en raison du risque de douleur et de détresse associé à certaines méthodes d'étourdissement lorsqu'elles ne rendent pas l'animal inconscient comme il devrait l'être instantanément ou rapidement, selon la méthode utilisée (ACIA, 2019c) ». L'étourdissement est réversible, c'est-à-dire qu'il peut arriver qu'il y ait un retour à la conscience lorsque l'animal est suspendu même s'il avait été étourdi au préalable. L'étourdissement doit être assuré avant d'entamer l'étape de la mise sur rail pour la saignée. La mort doit être constatée avant le début des procédures de l'étape de l'habillage, c'est-à-dire la préparation de la carcasse et l'éviscération. D'après un rapport de la European Food Safety Authority (EFSA, 2020), «*Twelve welfare consequences that cattle may be exposed to during slaughter were identified: heat stress, cold stress, fatigue, prolonged thirst, prolonged hunger, impeded movement, restriction of movements, resting problems (inability to rest or discomfort during resting), social stress, pain, fear and distress. Welfare consequences and their relevant animal-based measures are described. In total, 40 welfare hazards that could occur during slaughter were identified and characterised, most of them related to stunning and bleeding.*<sup>6</sup>».

Une exemption aux exigences décrites précédemment s'applique lors d'abattage rituel. L'ACIA le définit comme une pratique qui « implique une méthode prescrite d'abattage de l'animal aux fins de production alimentaire. Les exigences sont énoncées dans les règles religieuses d'abattage selon la *shehita* juive ou la *Dabīḥah* islamique, et tout écart

---

<sup>6</sup> Bien qu'il s'agisse d'un rapport Européen, les réponses des bovins ont été évalués selon les mêmes méthodes d'abatages : *mechanical and electrical stunning*.

par rapport au protocole rend la viande dérivée non casher ou non propre à la consommation halal (ACIA, 2019e) ».

Or, l'étape de l'étourdissement, considéré comme importante pour s'assurer d'abattre l'animal « sans cruauté », est absente lors des abattages rituels. Contrairement aux exigences habituelles, les animaux doivent être immobilisés en position naturelle debout pour prévenir les souffrances et les blessures (ACIA, 2019d). L'abattage par exsanguination<sup>7</sup> se fait à l'aide d'un couteau pour trancher la gorge du bovin et doit se faire en une incision fluide et continue, sauf pour les bœufs adultes où « cette incision unique peut impliquer des mouvements fluides continus et rapides de va-et-vient, pourvu que ces mouvements ne soient pas interrompus dans leur exécution (ACIA, 2020a) ». Plusieurs problèmes peuvent survenir lors de l'abattage rituel : type ou entretien du couteau inadéquat et incision mal exécutée<sup>8</sup>.

Lors de la suspension des animaux, il peut arriver qu'ils soient toujours conscients « Les animaux qui sont accrochés ou suspendus en étant toujours conscients éprouveront de la peur, de la détresse et de la douleur. [...] Les signes de détresse ou de souffrance comprennent la panique, des mouvements de la gueule dans un effort pour vocaliser, des yeux protubérants, des tentatives pour retrouver la position sternale/debout (ACIA, 2020b) ». L'étourdissement permet d'éviter que l'animal ressente de la peur ou de la douleur lors de la saignée. Or, sans cette étape cruciale pour le bien-être animal, le bovin qui sera mis à mort par un abattage rituel perdra conscience après une hémorragie massive de laquelle résultera un manque d'oxygénation des organes (Terlouw *et al.*, 2015). N'étant pas instantanée, la perte de conscience causée par le manque d'oxygène peut prendre de 3 à 10 secondes et l'arrêt de l'activité cérébrale peut prendre de 12 à 17 secondes et cela peut être plus long chez les animaux qui ne sont pas étourdis avant la saignée (Terlouw *et al.*, 2015). Cette perte de conscience peut être encore plus longue chez les jeunes bovins, soit de 5 à 336 secondes. Selon la loi sur les aliments et les drogues (GDC, 2014), les exigences relatives à l'étiquetage

---

<sup>7</sup> Une importante perte de sang qui entraîne la mort.

<sup>8</sup> Si l'incision n'est pas faite au bon endroit pour sectionner tous les vaisseaux sanguins voulues, l'écoulement de sang ne se fera pas correctement, ce qui retardera la perte de conscience et résultera d'un plus grand stress et une plus grande souffrance pour l'animal. (ACIA, 2020a)

indiquent que la mention « Halal » est facultative. Par conséquent, n’importe qui peut acheter un produit issu de l’abatage rituel, et ce, sans même en avoir conscience (Boisvert, 2012).

## **2.1.2 L’industrie avicole**

### *2.1.2.1 Portrait de l’industrie*

Mondialement, la volaille représente 76% de la production d’animaux d’élevage avec un total approximatif de 24 milliards d’oiseaux en 2018 selon la *Food and Agriculture Organization of the United Nations* (FAO, 2020c). Au Canada, l’industrie avicole a une importance majeure puisque le poulet est la viande la plus consommée, soit une moyenne de 35,1 kg de viande et 21,1 douzaines d’œufs par habitant par année (GDC, 2020). C’est d’ailleurs l’une des raisons qui a justifié le choix de cette industrie. Comme l’animal est moins volumineux, en comparaison au bœuf par exemple, une plus grande quantité de volaille est nécessaire pour répondre à la demande en viande. Selon les plus récents chiffres publiés par Statistique Canada (2020), il s’agit de l’animal d’élevage qui est « produit » en plus grande quantité au Canada avec un total de 191 millions de volaille<sup>9</sup>, dont 88,9% étant des poulets.

Tout comme c’est le cas pour l’industrie bovine, l’industrie de la volaille est formée de deux filières distinctes – poules de chair et poules pondeuses – qui sont toutefois complémentaires à un certain point. Dans la filière des poulets de chair, tout commence dans les fermes d’élevage où sont élevés des oiseaux femelles et mâles qui produiront les œufs destinés à la consommation. Les œufs fertilisés iront au couvoir où ils seront placés dans des incubateurs et écloreont 21 jours plus tard (PPC, 2020a). Une fois éclos, ils seront transportés par camion vers un poulailler – ferme d’élevage accueillant en moyenne 36 000 poussins (au Canada) où ils seront engraisés avant d’être ensuite envoyés à l’abattoir (PPC, 2020b; MAPAQ, 2019b).

Le poulet de chair que nous connaissons aujourd’hui croît deux fois plus rapidement que le poulet traditionnel, ce qui l’amène à peser 2 kg au bout de seulement 35 jours (PPC,

---

<sup>9</sup> Inclus l’ensemble des volailles (dinde, dindons, poules et poulets).

2020d). Ceci n'est pas le résultat d'une modification génétique, mais plutôt de sélection génétique lors de la reproduction. Quant au secteur des poules pondeuses, une méthode similaire est implantée. Des producteurs s'occupent de la production d'œufs d'incubation de poules pondeuses à l'aide de reproducteurs. Les œufs sont ensuite conduits vers un couvoir – un autre secteur à part entière – où les œufs vont éclore et où on récupérera les poussins femelles pour les envoyer vers un troisième endroit, soit l'élevage des poulettes<sup>10</sup> où les œufs seront récupérés (MAPAQ, 2018). Le secteur de la production d'œufs est en plein essor. Au Québec, de 2005 à 2016 la consommation a augmenté de 44,6%, soit une moyenne annuelle de 15 à 20 douzaines par habitant (MAPAQ, 2018). Comme le secteur est régi par la gestion de l'offre, la hausse de la demande en œufs a logiquement entraîné une demande supplémentaire de poulettes.

En 2019 il y a eu un peu plus de 5 millions de poules pondeuses au Québec qui ont produit 141 640 695 douzaines d'œufs destinés à la consommation domestique ou à la transformation bioalimentaire (congelés, séchés ou liquide) (MAPAQ, 2019c). Tout comme les vaches laitières, les poules pondeuses se verront réformées lorsqu'une baisse de productivité sera constatée au terme d'environ 60 semaines. Visuellement elle n'est pas différenciable du poulet à griller (mais son goût est plus coriace), ce qui pose problème puisqu'aucune exigence n'oblige à étiqueter les produits pour différencier les deux types de viande (PPC, 2020c). Les oiseaux chétifs, blessés, malades, anormaux ou déformés peuvent également être réformés ou euthanasiés.

#### *2.1.2.2 L'environnement*

Au Québec, les poules de chair sont élevées « en liberté », c'est-à-dire qu'ils gîtent dans un grand hangar et non dans une cage. Au Canada, chaque lot livré dans les fermes d'élevage compte en moyenne 36 000 poussins (PPC, 2020b). Dans les premiers temps de leur vie ils ont amplement d'espace pour se mouvoir convenablement, mais au bout de 6 semaines - lorsqu'ils auront atteint le poids idéal pour être abattus – l'espace individuel est

---

<sup>10</sup> Les poules pondeuses sont communément appelées poulettes dans l'industrie.



alors plus étroit et il leur devient plus difficile pour eux d'avoir accès à l'eau et la nourriture<sup>11</sup> (D'Silva, 2006). La maximisation des profits passe par cet entassement et crée non seulement des difficultés d'accès aux besoins essentiels de l'animal, mais également une frustration liée à la répression des comportements naturels (marcher, courir, voler, etc.).

Contrairement à la filière des poules de chair, les poules pondeuses peuvent être élevées en cage. Selon le règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme et sur la qualité des oeufs de consommation (LégisQuébec, 2020) : « Au plus tard le 1er février 2020, le producteur d'oeufs destinés au marché de table ou à la transformation doit produire tout son quota dans des cages accordant au moins 432 cm<sup>2</sup> (67 po<sup>2</sup>) par pondeuse qui produit des oeufs blancs et 483 cm<sup>2</sup> (75 po<sup>2</sup>) par pondeuse qui produit des oeufs bruns. ». Avant cela, la réglementation était de 410 cm<sup>2</sup> pour les pondeuses d'œufs blancs et de 451 cm<sup>2</sup> pour les pondeuses d'œufs bruns. Selon le rapport 2019-2020 de la fédération des producteurs d'œufs du Québec (2020), le nombre de poules élevées dans ces cages dites « conventionnelles » s'élève à 46%, alors que celles élevées dans un système enrichi sont de 32% et le reste étant des poules élevées en liberté. La grosseur des cages conventionnelles ne permet pas aux poules d'exprimer des comportements naturels hautement prioritaires tels que les bains de poussière et la recherche de nourriture, ainsi que d'autres comportements essentiels (mais moins prioritaires) tels que la nidification (espace clos et discret), le grattage, le battement d'ailes et le perchage (De Jong et Blokhuis, 2014; Michel *et al.*, 2007).

Le manque d'exercice compromet la santé du squelette des poules (Hester, 2005). Les cages enrichies offrent davantage d'espace pour les poules en plus de caractéristiques favorisant les comportements naturels des poules telles que l'accès à un perchoir, une aire de grattage et l'accès à un nid (Mahmoudi, 2016). Toutefois des problématiques au niveau du bien-être animal sont présentes dans ce type de cage. Bien que les poules issues de ce type d'élevage aient une meilleure qualité osseuse (en raison de l'activité physique plus accessible) (Whitehead, 2004), on constate des fractures de l'os sont causés par les chutes des oiseaux lorsqu'ils sont sur les perchoirs ainsi que des problèmes de coussinets plantaires

---

<sup>11</sup> Difficulté amplifiée par les problèmes de boiterie qui seront abordés un peu plus loin. Au fur et à mesure, les éleveurs doivent retirer les cadavres de poulets et euthanasier ceux qui sont mourant. (D'Silva, 2006)

(Pickel *et al.*, 2011). Ces faiblesses osseuses sont corrélées à une nutrition carencée en calcium et en phosphore - ce qui serait l'une des causes de l'ostéoporose - la principale cause étant la production constante et effrénée d'œufs (Whitehead, 2004). Les fractures osseuses sont à l'origine de la mort de 30% des poulettes d'élevage et présentent chez presque 100% d'entre elles et pouvant causer des déformations (Clark *et al.*, 2008). Il s'agit d'une grave problématique ayant un impact autant sur le bien-être animal que sur la productivité et la rentabilité.

### 2.1.2.3 Les pratiques de l'industrie

L'objectif de la filière des poules de chair est d'obtenir une volaille qui grossit le plus rapidement possible pour avoir un rendement de viande efficace. Cette optimisation de croissance est possible grâce à la sélection génétique qui a permis une augmentation du taux de croissance des poules de chair de 300% (par rapport aux poules d'il y a 60 ans) (Knowles *et al.*, 2008), représentant au moins 85% de l'amélioration de la performance (le reste étant attribuable à différents facteurs tels que le contrôle de l'environnement) (McKay, 2009).

La sélection génétique a également permis de contrôler l'efficacité du ratio de conversion de nourriture en viande, la reproduction et le bien-être animal (ex. résistance à certaines maladies) (McKay, 2009). Malgré ce dernier élément, nous pouvons constater qu'il y a une limite biologique à ces sélections et qu'il y a malgré tout un coût pour la santé et le bien-être des oiseaux. La déformation musculo-squelettique et l'incapacité pour le cœur et les poumons d'oxygéner suffisamment le sang pour fournir tous les tissus mous seraient des conséquences liées à une croissance rapide (Duncan, 2001). Des anomalies de différents degrés reliés à la déformation squelettique des poulets de chair en raison de leur poids trop élevé pour leur patte entraînent des problèmes de boiteries. Ce problème est reconnu comme étant la conséquence directe d'une sélection génétique dont l'objectif est l'efficacité de production (D'Silva, 2006). En raison du squelette immature et du poids qu'exerce le corps et sur les pattes, les comportements essentiels, tels que se nourrir, boire et gratter avec les pattes sont réduits et le poulet passe plus de temps couché (D'Silva, 2006). Au bout de 6 semaines, le sol est couvert d'excréments et l'ammoniac qui s'en dégage brûle les jarrets des oiseaux, formant des cloques sur leurs jambes (D'Silva, 2006), en plus d'avoir des

conséquences négatives sur le système respiratoire et cardiovasculaire des humains et des animaux (Liu *et al.*, 2020; Ni *et al.*, 2012), d'où l'importance d'avoir un système de ventilation adéquat. Lorsqu'on considère qu'ils sont envoyés à l'abattoir à un jeune âge (approximativement 40 jours), il est très préoccupant de constater qu'environ 26,7% d'entre eux ont des problèmes de locomotion et que 3,3% sont presque incapable de marcher (Knowles *et al.*, 2008).

La sélection génétique est également pratiquée dans la filière des poules pondeuses ayant comme objectif une optimisation au niveau de la quantité, de la quantité, de l'uniformité des oeufs et de la résistance aux maladies pour les poules (McKay, 2009). Le rendement d'œufs par poule serait passé de moins de 100 par an au début du XX<sup>e</sup> siècle à près de 300 aujourd'hui (Statistique Canada, 2020).

L'aménagement des poulaillers est à l'origine de diverses problématiques. L'une des conséquences liées à l'espace limité est celle-ci : la proximité des oiseaux entraîne du piquage et du cannibalisme (De Jong et Blokhuis, 2014). Ces comportements destructeurs sont une réponse aux aménagements qui ne permettent pas une expression naturelle des comportements des animaux. Le débecage est une méthode privilégiée par l'industrie pour réduire les comportements destructeurs et la mortalité, afin d'augmenter la productivité et la rentabilité (Prescott et Bonser, 2004). L'épointage du bec est une altération physique reconnue comme étant douloureuse à court terme (CNSAE, 2016). Cette mutilation est opérée à l'aide d'une taille à lame chaude ou par traitement à l'infrarouge. Dans une étude comparative, les auteurs Dennis et Cheng (2010) ont déterminé que le traitement infrarouge a moins de conséquences négatives sur le bien-être animal que la taille à lame chaude. Cette dernière consistant à chauffer une lame de type guillotine jusqu'à 750°C dans l'objectif de couper et de cautériser simultanément le bec de l'animal âgé généralement de 7 à 10 jours. Étant pratiqués sans anesthésie, il s'agit d'une opération causant des douleurs chroniques et de la difficulté à ses nourrir. Bien que des effets similaires soient également présents dans le traitement à l'infrarouge, ils sont toutefois beaucoup moins sérieux.

Lorsqu'une poule ou une autre volaille est blessée ou malade, le recours à l'anesthésie sera effectué par l'éleveur pour soulager l'animal. Plusieurs méthodes d'anesthésie (approprié à l'âge et à l'espèce) peuvent être utilisées pour mettre fin aux souffrances de

l'animal de manière « humaine » et « acceptable aux normes de bien-être pour la volaille » selon le *Guide sur l'insensibilisation et euthanasie à la ferme pour la volaille de spécialité et de basse-cour* (MAPAQ, 2008).

Parmi ces pratiques nous retrouvons la première étape, soit l'étourdissement à la tête à l'aide d'un objet contondant, puis l'euthanasie qui peut se faire par dislocation cervicale manuelle (étourdissements recommandés, mais non obligatoires) ou par décapitation ou saignée. Quant à l'euthanasie des oisillons d'un jour et des œufs d'incubation, cela peut se faire par inhalation de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ou par macération (broyage des poussins avec des lames rotatives très rapides). Tel que mentionné précédemment dans le portrait de l'industrie avicole, deux grandes filières se distinguent : les poules de chair et les poules pondeuses.

Les élevages à l'origine des œufs d'incubation de poules pondeuses sont actuellement incapables de concevoir uniquement des embryons femelles (poules pondeuses). Par conséquent, une fois passée l'étape du sexage, les poussins mâles - étant évidemment biologiquement incapables de pondre des œufs, et génétiquement moins charnus que les poules de chair -, sont alors rejetés de l'industrie car ils ne sont d'aucune utilité. Comme il s'agit d'un produit inintéressant au niveau de la rentabilité pour les industries, ces poussins mâles seront euthanasiés dans les premières 72 heures de leur vie et leur carcasse servira entre autres de moulée pour rapaces. Pour chaque éclosion d'une poule pondeuse, un poussin mâle sera tué par l'une des deux méthodes mentionnées précédemment. Toutefois, même si ces pratiques sont décrites comme étant des méthodes permettant de « tuer humainement », si elles sont mal exécutées, elles peuvent causer de la souffrance. Dans le cas d'une exposition élevée au CO<sub>2</sub>, les poussins sont sujets à ressentir de la détresse et, selon le pourcentage de gaz, peuvent ressentir de la douleur et de l'inconfort qui peuvent être constatés par certains signes tels que des étternuements, des halètements et des mouvements de tête (Gurung *et al.*, 2018).

#### 2.1.2.4 Le transport

Étant donné la grande quantité d'oiseau à transporter, il est difficile de tous les inspecter individuellement et de s'assurer qu'ils ont la capacité de supporter le transport. Ce

qui peut avoir des effets sur leur bien-être (CNSAE, 2016). Le CNSAE (2016) reconnaît que « le processus de transport (qui comprend la capture, le chargement, le transport et la mise en attente) est cause de stress et comporte des risques de blessure ». La première étape, avant même d'entamer le transport, est la capture et le chargement des oiseaux. Il s'agit d'une des étapes stressantes pour les oiseaux en plus d'être à l'origine de multiples fractures et lésions (De Lima *et al.*, 2019). Diverses études se sont penchées sur les différentes techniques de capture sans toutefois avoir pu démontrer que l'une d'entre elles est sans aucun danger pour les oiseaux au niveau du stress, des lésions et de la mortalité (De Lima *et al.*, 2019, Kittelsen *et al.*, 2018; Langkabel *et al.*, 2015). Lorsque la capture se fait manuellement il est recommandé de saisir les oiseaux par les deux pattes pour réduire les risques de lésions. Toutefois cette technique est plus difficile à réaliser pour les travailleurs puisque leur position est moins confortable (souvent penchés) et demande plus de temps à réaliser que s'ils doivent saisir qu'une seule patte de l'animal (Langkabel *et al.*, 2015).

La température, l'accélération, les vibrations, le bruit et l'espace restreint sont des conditions avec lesquels ils doivent conjuguer lors du transport et qui représentent des sources de stress (Yerpes *et al.*, 2020) ayant pour conséquence le décès de certains d'entre eux à leur arrivée à l'abattoir (Averós *et al.*, 2020).

#### 2.1.2.5 L'abattage

Contrairement aux bovins qui doivent être inconscients avant d'être suspendus, la volaille doit être suspendue avant l'étape de l'étourdissement (ACIA, 2019b). Les volailles subissent un étourdissement de lot, c'est-à-dire qu'une fois suspendues, elles seront conduites en groupe dans un bain électrifié (la tête seulement). C'est le choc électrique qui entraînera la perte de conscience. Il peut arriver que les oiseaux soient trop petits ou qu'ils lèvent la tête lors de l'entrée dans le bain; ce qui a pour conséquence qu'ils ne sont pas du tout ou pas adéquatement étourdis. Si les calibrages sont mal effectués, il peut également arriver qu'il y ait un choc pré-étourdissement (considéré comme douloureux pour l'animal) juste avant l'entrée des têtes dans le bain (ACIA, 2019c).

Les bêtes sont ensuite conduites sur le rail de la saignée où, toujours suspendues tête en bas, une incision automatisée sera exécutée au niveau du cou. Il peut arriver qu'il y ait un

échec de l'étourdissement ou encore qu'ils reprennent conscience sur le rail de saignée et sont alors saignés, ce qui entraînerait chez l'animal des « souffrances extrêmes » (ACIA, 2019c). Il peut également arriver que l'incision ou la saignée n'ait pas été effectuée correctement, ce qui entraîne également de la douleur pour l'animal. L'étape suivante est l'échaudage où les carcasses seront placées dans l'eau chaude afin d'être déplumés pour ensuite être nettoyés, coupés et emballés. L'abattage rituel est également pratiqué chez la volaille. La perte de conscience à la suite d'une saignée est évaluée en moyenne à 35 secondes et tout comme les bovins, une saignée sans étourdissement induit une perte de conscience plus longue (Terlow *et al.*, 2015).

## **2.2 Conséquences environnementales**

Outre les impacts directs sur le bien-être des animaux, l'industrie de l'élevage entraîne également des conséquences éthiques non négligeables sur l'environnement. Le Canada, en tant que pays industrialisé dont la population est considérée comme favorisée, est un joueur important dans la lutte aux changements climatiques. Notre mode de vie et de consommation a des impacts majeurs sur notre environnement. Il semble essentiel d'établir des parallèles entre ces impacts et la consommation de produits carnés. Les impacts étudiés dans la présente section sont de l'ordre de l'échelle planétaire – et pas uniquement au Canada – contrairement à la section précédente (2.1) qui concernait uniquement les pratiques du Québec (et plus largement du Canada). Le souci d'une présentation plus globale du problème environnemental semble nécessaire pour constater les effets d'une alimentation omnivore majoritairement issue d'un système agroalimentaire industrialisé – et non seulement de pratiques précises, dans un contexte spatio-temporel précis (ce qui relevait davantage de la logique dans la section précédente que dans cette section-ci). Autrement dit, l'étude des conditions des animaux d'élevage d'ici (Québec, Canada) nous renseigne d'une manière appropriée sur la viande que nous consommons (majoritairement), tandis que les impacts environnementaux de ces animaux ne sauraient se restreindre strictement aux limites spatio-temporelles de la nation.

L'accroissement de la population mondiale, l'émergence de la classe moyenne et l'urbanisation sont directement corrélés avec la demande grandissante de protéines animales

et la complexification de la structure agroalimentaire. L'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) estime que la consommation de viande s'élève à approximativement 333 millions de tonnes en 2020 dans le monde entier (FAO, 2020b). En seulement deux générations, cette Organisation a pu observer qu'une personne moyenne consomme environ deux fois plus de viande, et ce, en plus du fait qu'il y ait deux fois plus d'êtres humains sur la planète (Weis, 2013). Le FAO (2013) prédit qu'en 2050 la population mondiale atteindra 9,6 milliards d'êtres humains et que les besoins en produits carnés augmenteront de 73%, tandis que les produits laitiers connaîtront une hausse de 53%.

L'augmentation des revenus ainsi que les progrès en agriculture des pays en voie de développement ont permis aux habitants de diversifier leur alimentation et de s'orienter vers des produits transformés et des produits carnés (FAO, 2009). Autrefois considérés comme des luxes inabordables rarement consommés, la viande les œufs et le lait sont aujourd'hui beaucoup plus facilement accessibles pour les habitants d'Asie et d'Afrique (FAO, 2009). Bien que la consommation de viande contribue à la sécurité alimentaire de plusieurs communautés, notamment celles qui peuvent difficilement faire autrement (ex. communauté nordique), l'élevage (particulièrement l'élevage industriel) demeure une méthode de production de protéine non durable entraînant des impacts importants sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), pollution de l'eau, pollution de l'air, pollution des sols et entraîne des conséquences importantes sur la biodiversité<sup>12</sup>.

Pour répondre aux divers problèmes environnementaux causés par l'élevage, trois recommandations ont été retenues à travers la littérature scientifique : 1) améliorer les technologies et pratiques en agriculture pour en améliorer l'efficacité tout en réduisant les impacts négatifs, 2) réduire le gaspillage alimentaire<sup>13</sup> et 3) changer la diète alimentaire des individus pour des aliments ayant un plus faible impact environnemental (diètes à base de plantes) (Fresán et Sabaté, 2019). Jusqu'à maintenant, les efforts ont principalement été centrés sur la première solution, mais cela ne semble pas suffisant pour atteindre les cibles

---

<sup>12</sup> À noter que les sous-sections ne sont pas mutuellement exclusives. Plusieurs enjeux transcendent les diverses catégories. Les sous-sections servent davantage d'indicateur généraux que de catégorie rigide.

<sup>13</sup> Dans les pays riches, on estime que plus de 30% de la nourriture achetée est gaspillée (Gustavsson et Sonesson, 2011).

de développement durable. Un changement de diète axé davantage sur des aliments à base de plante permettrait non seulement de réduire davantage l'impact environnemental du système de production alimentaire (que les deux autres recommandations), mais serait également plus santé qu'une diète à base d'aliments carnés (Springmann *et al.*, 2018).

### **2.2.1 Émissions de gaz à effet de serre et changements climatiques**

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), évaluant l'évolution des connaissances en lien avec les changements climatiques, estime que les influences du milieu agricole font partie des activités contribuant aux changements climatiques (GIEC, 2014). Cette conclusion semble faire consensus dans la communauté scientifique. C'est entre autres le cas pour l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) qui mentionne dans son rapport *Tackling climate change through livestock* (2013) que toutes filières de production animale confondues, les émissions de gaz à effet de serre (GES) s'élèvent à 7,1 gigatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an. Cela représente 14,5% de toutes les émissions d'origine anthropique, soit plus que l'industrie des transports (FAO, 2013; GIEC, 2014). Approximativement 44% des GES générés par l'industrie sont présent sous la forme de méthane (CH<sub>4</sub>)<sup>14</sup>, alors que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) n'en représente que 27%. Les émissions de GES ont un lien direct avec les changements climatiques. Selon Environnement Canada (GDC, 2019), «l'activité anthropique est la principale cause des changements climatiques. [...] Depuis le début de la révolution industrielle, les gens ont brûlé de plus en plus de combustibles fossiles et transformé de vastes étendues de forêts en terres agricoles. »

Les émissions de GES engendrés par le système alimentaire mondial sont de sources multiples (IPBES, 2020). Le déboisement nécessaire à l'expansion de l'élevage est la principale cause d'émission de CO<sub>2</sub> (9% du total de CO<sub>2</sub> émis mondialement) (FAO, 2009). La plus grande part d'émission dans le secteur de l'élevage est issue principalement de l'élevage bovin – viande et lait - qui est responsable de 65% des émissions du secteur de l'élevage avec une moyenne de plus de 300 kg de CO<sub>2</sub> par kg de protéines (FAO, 2013). La

---

<sup>14</sup> CH<sub>4</sub> (Méthane) a un potentiel de réchauffement global 23 fois plus élevé que le CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone).



fermentation entérique représente 40% du total des GES du secteur de l'élevage, dont 77% proviennent des bovins (FAO, 2013).

Pour saisir l'ampleur de l'impact environnemental de la viande (et des produits animaux dérivés), il faut faire une comparaison avec des aliments végétaux. Une méta-analyse proposant une estimation des impacts environnementaux de 40 aliments (incluant viande et végétaux) met en lumière la grande variation de GES entre les deux produits (Poore et Nemecek, 2018). Les produits analysés issus de l'élevage (bœuf, mouton, agneau, fromage, œuf, etc.) accusent non seulement une plus grande émission de GES que les produits végétaux analysés (tofu, noix, grains, lait de soya, riz, patates, etc.), mais sont également corrélés à une plus importante utilisation des terres, acidification terrestre, eutrophisation des plans d'eau et utilisation d'eau douce.

À la lumière de ces données, Environnement Canada a pu alors conclure qu'il existe effectivement un lien entre la consommation de produits carnés et les changements climatiques. Malgré les efforts pour réduire les GES, les cibles n'ont pas été atteintes, alors qu'un réchauffement global de 4°C est prévu (ce qui engendrerait des conséquences désastreuses) (FAO, 2013). Le GIEC (2014) suggère qu'une réduction nette de 45% des GES serait nécessaire pour atteindre les objectifs. Toutefois, les efforts pour y parvenir ont été généralement concentrés sur la réduction de GES issus de la combustion de combustibles fossiles, de la production d'électricité et du transport. L'importance des innovations dans le domaine des énergies renouvelables est grandement démontrée, mais sans une réorientation de la consommation alimentaire, les cibles fixées ne pourront pas être atteintes (Clark, 2020). Un changement de diète excluant les produits d'origine animale a le potentiel de réduire d'approximativement 76% des besoins en terres agricoles et de réduire les GES de provenance alimentaire d'environ 49% (Poore & Nemecek, 2018). Par conséquent, il semble essentiel de poursuivre les réflexions sur les modes de vie et de consommation, à commencer par la consommation alimentaire.

### **2.2.2 Pollution atmosphérique et pollution des sols**

L'augmentation de l'exploitation agricole dans le secteur de l'élevage nécessite une énorme quantité de culture fourragère pour nourrir les animaux. Actuellement on estime que

70% des terres agricoles sont destinés à l'élevage<sup>15</sup> et que celui-ci représente 30% de la surface de la planète (FAO, 2009). Les terres arables nécessaires pour la culture fourragère destinée aux élevages doivent croître pour répondre à la demande en produits carnés. C'est par le déboisement qu'une grande partie de cette expansion est possible. On estime que 70% du déboisement de la forêt Amazonienne est causé par le besoin en terre pour le pâturage et les terres agricoles pour la culture fourragère (FAO, 2009).

L'enjeu du cycle biologique de l'azote est essentiel lorsqu'on questionne l'impact environnemental de l'élevage : « la fixation biologique, c'est-à-dire la transformation de l'azote moléculaire  $N_2$  en composés organiques ou minéraux, a été estimée sur la planète à environ 100 millions de tonnes d'azote par an durant la période préindustrielle. Pour faire face à une croissance de la population de l'ordre de 1 milliard d'individus tous les 12 ans, la transformation de l'azote moléculaire en forme d'azote assimilable se situe désormais à 290 millions de tonnes par an [...], 80 millions de tonnes provenant de la synthèse d'engrais chimique pour l'agriculture. Cet accroissement a pour conséquence une augmentation d'émissions atmosphériques d'oxydes d'azote ( $N-NO_x$ , et  $N-N_2O$ ) et d'ammoniac ( $N-NH_3$ ) qui atteindraient respectivement 31, 15 et 54 millions de tonnes par an (Martinez et Béline, 2002)».

Cette hausse est fortement corrélée à l'industrie de l'élevage. Les trois principaux générateurs d'azote de l'industrie proviennent de : 1) La production de végétaux nécessaires à l'alimentation des animaux, 2) L'élevage, 3) La gestion des déjections animales. Ce dernier représente le plus grand enjeu en matière de gestion de l'azote. Certes, l'azote est un élément essentiel de la participation au cycle naturel de la végétation et une gestion efficace des déjections peut avoir une valeur agronomique intéressante – notamment par leur minéralisation<sup>16</sup> –, mais la quantité de ces déjections est responsable de plus de la moitié de l'azote émis par le système agricole (représentant un risque de transfert vers les eaux ou l'atmosphère) (Martinez et Béline, 2002).

---

<sup>15</sup> Comprenant les cultures fourragères et les pâturages.

<sup>16</sup> « La minéralisation est le processus de transformation des composés organiques en composés minéraux. » (Martinez et Béline, 2002)

Malgré un souci de gestion efficace, certaines étapes, telles que le stockage du fumier solide, restent des enjeux problématiques. En effet, nous n'avons actuellement aucune technique éprouvée pour réduire les émissions d'ammoniac se volatilisant du fumier lors de son entreposage (Delaby *et al.*, 2014).

Précédemment, dans la section sur l'industrie avicole, nous avons abordé la problématique de l'ammoniac issu des déjections fécales de la volaille et des conséquences pour la santé humaine et animale. L'ammoniac (NH<sub>3</sub>) ainsi que le sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) qui émane de la fermentation fécale sont non seulement toxiques pour la santé, pouvant aller jusqu'à causer la mort, mais sont également de graves conséquences au niveau environnemental (Ni *et al.*, 2012).

Le FAO (2009) estime que l'élevage est à l'origine de 64% des émissions d'ammoniac d'origine anthropique (Steinfeld *et al.*, 2009). Les principaux impacts environnementaux de ces émissions d'azote sont : la contamination atmosphérique, l'acidification des écosystèmes et des forêts et la production de GES (Martinez et Béline, 2002).

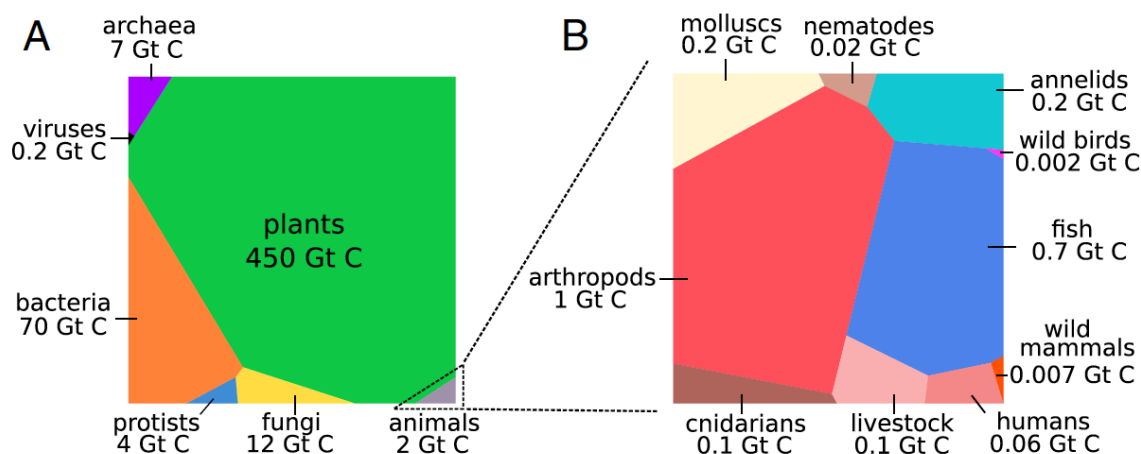
### **2.2.3 Biodiversité, déforestation et zoonoses**

Comprendre les dynamiques de la biosphère semble crucial pour appréhender les enjeux relatifs à la biodiversité. Pour y arriver, il faut tout d'abord saisir l'importance que représentent les animaux domestiques sur la biomasse totale terrestre. En observant la figure 1 (graphique A) tiré de Bar-On *et al.* (2018), nous pouvons constater que les animaux ne représentent qu'une infime partie de la biomasse totale terrestre (>1%). Il est intéressant de constater que sur la biomasse totale représentée par les animaux (figure 1, graphique B), les humains et les animaux d'élevage représentent une part considérable (~5%), alors qu'ils ne représentent que quelques espèces parmi des milliards dans le règne animal. De plus, la biomasse des animaux d'élevage surpasse celle des humains et des animaux sauvages (mammifères et oiseaux) réunis. Malgré la présence de l'espèce humaine relativement courte dans l'histoire, les innovations qu'elle a engendrées (tel que la domestication des animaux et la Révolution industrielle) ont eu une répercussion majeure sur la composition de la biomasse et sur l'environnement (Bar-On *et al.*, 2018). En effet, l'activité humaine est à l'origine de la

grande majorité des extinctions, notamment à cause de son expansion et la destruction des habitats naturels de la faune sauvage (Bar-On *et al.*, 2018).

**Figure 1**

« Représentation graphique de la distribution mondiale de la biomasse par taxons »



*Note.* Figure reprise de l'article de Bar-On *et al.* (2018). Le diagramme de Voronoï a été sélectionné pour représenter 1) L'entièreté de la biomasse terrestre par taxons (graphique A) 2) La biomasse totale pour les animaux.

Dans son dernier rapport intitulé *Living planet report 2020 : Bending the curve of biodiversity loss*, la principale organisation mondiale de conservation de la faune et des espèces menacées *World Wild Fund* (WWF) estime que de 1970 à 2016 la taille des populations des espèces vertébrées a diminué de 68%. Le facteur le plus important étant relié à la perte de biodiversité est le changement d'affectation des terres passant d'habitats indigènes (ex. forêt) à terres agricoles (PNUE, 2020; WWF, 2020). Le problème avec ces changements d'affectations est que les pratiques agricoles sont non-durables, notamment à cause de l'utilisation de produits chimiques, d'engrais et de pesticides (WWF, 2020). Le WWF (2020) estime que 70% de la perte de la biodiversité terrestre est lié à la production alimentaire. Considérant que 70% des terres agricoles sont destinés à l'élevage (Steinfeld *et al.*, 2009) il semble que ce type d'agriculture ait un impact majeur dans cette perte. L'intensification de l'agriculture destinée à nourrir les animaux d'élevage est également

considéré comme la cause la plus importante étant à l'origine de la perte de diversité végétale (WWF, 2020).

La surface terrestre présentement utilisée pour l'élevage est en pleine expansion et, comme nous l'avons vu précédemment, cette expansion passe notamment par la déforestation. L'agriculture est responsable de 80% de la déforestation globale (WWF, 2020). Comme les forêts représentent l'habitat naturel de diverses espèces de la faune sauvage, la déforestation est éminemment responsable d'une réduction de la biodiversité (FAO, 2009). Les conséquences environnementales de l'élevage telles que la dégradation des terres, la pollution et la surpêche – pour ne donner que ces exemples – font également partie des facteurs contribuant à une baisse de la biodiversité (FAO, 2009; IPBES, 2020). La proximité entre les humains et la faune sauvage ne fait qu'accroître en raison, entre autres, des pratiques reliées à la consommation de produits carnée. Si la tendance se maintient et que les gens n'adoptent pas une consommation alimentaire plus durable, la conservation de la biodiversité sera certainement l'un des enjeux majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle (WWF, 2020). D'ailleurs, la réduction de la biodiversité a des impacts directs sur la sécurité alimentaire des populations marginalisés (ONU *et al.*, 2018).

Le changement d'affectation de terre et l'exploitation d'animaux sauvages sont des activités humaines qui favorisent des contacts toujours plus rapprochés avec la faune sauvage. L'une des conséquences de cette étroite proximité est l'apparition de zoonoses<sup>17</sup>. Un groupe de scientifique prenant part au rapport *Preventing the Next Pandemic* des Nations unies pour l'environnement (PNUE, 2020) estime que 60% des maladies infectieuses<sup>18</sup> connues chez l'homme proviennent des zoonoses dont environ les trois quarts sont des animaux sauvages (principalement des chauves-souris). Les zoonoses peuvent transmettre directement d'animaux sauvages aux humains (par exemple, par la chasse d'animaux sauvages) ou passer par un hôte intermédiaire avec lequel nous avons une plus grande proximité (par exemple, les animaux d'élevage) (IPBES, 2020; WWF, 2020). Dans ce même rapport, les chercheurs ont identifié sept vecteurs de ces maladies et ils sont tous reliés de

---

<sup>17</sup> Les zoonoses sont des maladies transmises de l'animale à l'homme (et vice-versa).

<sup>18</sup> L'Ébola, le SRAS, le Zika, le VIH et la grippe aviaire ne sont que quelques exemples de zoonoses.

près ou de loin à nos relations avec les animaux. Parmi ces facteurs, les plus symboliques de ces relations sont la demande grandissante de protéines animales, l'intensification agricole non durable (l'agriculture de source animale) et l'augmentation de l'exploitation des animaux sauvages. Les chercheurs ayant publié dans le bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé (Carroll *et al.*, 2018) soutiennent que la plupart des virus sont des zoonoses et que selon leurs estimations il existerait plus de 1,6 million de virus issus de mammifères et de la faune aviaire (couvrant la totalité des 25 familles virales connues pouvant infecter les humains). De ces 1,6 million de virus ayant le potentiel d'infecter les humains, ils estiment que 99% d'entre eux sont des zoonoses. Malgré cela, ils estiment que 99.9% des virus pouvant être de potentielles zoonoses sont inconnus et qu'ils le resteront jusqu'à une potentielle infection chez les humains. Le manque de fonds monétaires pour soutenir la technologie et les protocoles permettant de déceler ces virus – et ainsi prévenir une prochaine pandémie – représente le plus grand défi pour les chercheurs (Carroll *et al.*, 2018).

Alors que la population mondiale humaine est passée de 1,6 milliard à 7,8 milliards en un siècle, l'élevage a dû s'industrialiser pour que la production puisse être suffisante pour nourrir ce nombre grandissant de personnes. Les milieux abritant divers animaux sauvages ont été ravagés pour laisser place au bétail, et donc, ont permis la multiplication des contacts entre la faune sauvage, les animaux domestiques et les populations humaines. L'intensification et l'industrialisation de la production d'animaux d'élevage se sont construites selon le modèle suivant : des animaux génétiquement similaires élevés dans des espaces où ils sont à proximité les uns des autres. Ces groupes d'hôtes génétiquement similaires sont reconnus comme étant plus vulnérables aux infections que des groupes davantage hétérogènes. Les risques de zoonoses sont exacerbés dans les pays pauvres où – en plus des conditions nommées précédemment – il y a des problèmes liés à la biosécurité, aux pratiques d'élevages inadéquates, à la mauvaise gestion des déchets et à l'usage de médicaments pour masquer les conditions d'élevage (PNUE, 2020). De plus, la consommation de viande sauvage, le commerce d'animaux sauvages et l'utilisation d'animaux ou de parties d'animaux dans un but commercial (décoration, médecine, etc.) ne sont que quelques exemples de l'usage et de l'exploitation de la faune sauvage qui favorisent les contacts avec les humains et qui augmentent les risques de zoonoses. L'urbanisation, l'utilisation de ressources naturelles, le transport d'animaux, la diversification des chaînes de

production alimentaire d'origine animale et les changements climatiques<sup>19</sup> sont d'autres moteurs de propagation des zoonoses (PNUE, 2020).

Les marchés traditionnels comme celui de Wuhan ont la particularité de vendre des animaux vivants et de la chair d'animaux provenant de divers endroits dans le monde. La proximité de ces diverses espèces et les mauvaises conditions d'hygiène se traduisent par un haut risque épidémiologique (PNUE, 2020). Selon l'OMS (2018) les régions où il y a une forte densité de population, une forte biodiversité et une faible surveillance au niveau des infrastructures reliées à la santé et à l'hygiène sont corrélées à une plus forte possibilité d'émergence pandémique. Toutes ces conditions étaient d'ailleurs réunies au marché de Wuhan.

La pandémie de COVID-19 n'est pas la première connue de l'humanité et elle ne sera pas la dernière. Les experts s'entendent pour dire que notre mode de vie actuel n'est que le vecteur d'une prochaine pandémie et qu'en continuant ainsi, les pandémies seront de plus en plus fréquentes dans l'avenir (Carroll *et al.*, 2018; OMS, 2018; PNUE, 2020). Les recommandations du groupe d'experts des Nations Unies concernant les zoonoses se traduisent par une régulation accrue de la surveillance des marchés alimentaires traditionnels, du commerce d'animaux sauvages et du secteur de l'élevage (PNUE, 2020). Il ne fait plus aucun doute qu'il existe un lien étroit entre la demande croissante de consommation de viande (produit majoritairement par un modèle industriel d'élevage), le commerce alimentaire mondialisé et le risque d'émergence de pandémies (IPBES, 2020).

#### **2.2.4 Développement durable et production alimentaire**

Le concept « développement durable » apparaît pour la première fois dans le Rapport Brundtland (1987) dans lequel il est défini comme étant un développement qui cherche à répondre aux besoins des générations actuelles, sans toutefois compromettre ceux des générations futures. Dans cette section, nous tenterons de comprendre la place d'une

---

<sup>19</sup> Les zoonoses sont sensibles aux milieux chauds et humides. Deux conséquences que les changements climatiques peuvent entraîner sur différents milieux.

alimentation à base de viande, d'œufs et de lait à travers les divers objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU (voir Annexe A).

Premièrement, dans la section 2.2.1, nous avons pu constater que le secteur de l'élevage est particulièrement polluant. En plus de cela, il est reconnu comme étant considérablement énergivore et nécessitant énormément de ressources. D'ailleurs, lorsqu'on interroge l'efficacité alimentaire - c'est-à-dire le rapport entre les ressources utilisées pour la production d'un aliment et la quantité finale produite - de la production de protéine animale, on constate qu'elle est nettement moins efficace que la production de protéine végétale (voir figure 2). Considérant qu'il faut approximativement 2kg à 13kg de protéine végétale pour produire 1kg de protéine animale (Laisse *et al.*, 2019)<sup>20</sup>, nous pouvons constater que la culture fourragère nécessaire à nourrir les animaux d'élevage est largement moins efficace pour produire des protéines que si on s'alimente directement avec des protéines végétales. Certes, certains des végétaux consommés par les animaux d'élevage ne sont pas valorisables pour une consommation humaine (ex : fourrage) (Laisse *et al.*, 2019), mais nous constatons toutefois qu'une perte énergétique s'effectue nécessairement lorsqu'on doit nourrir un animal qui servira ensuite à nous nourrir. De plus, lorsqu'on considère que 77% des terres agricoles mondiales sont utilisés pour le bétail (incluant fourrage et pâturage) et que cela ne représente que 18% des calories produites mondialement (et 37% des protéines totales), il semble évident que la viande s'avère une manière particulièrement inefficace pour produire des protéines (Ritchie, 2019) (voir figure 2).

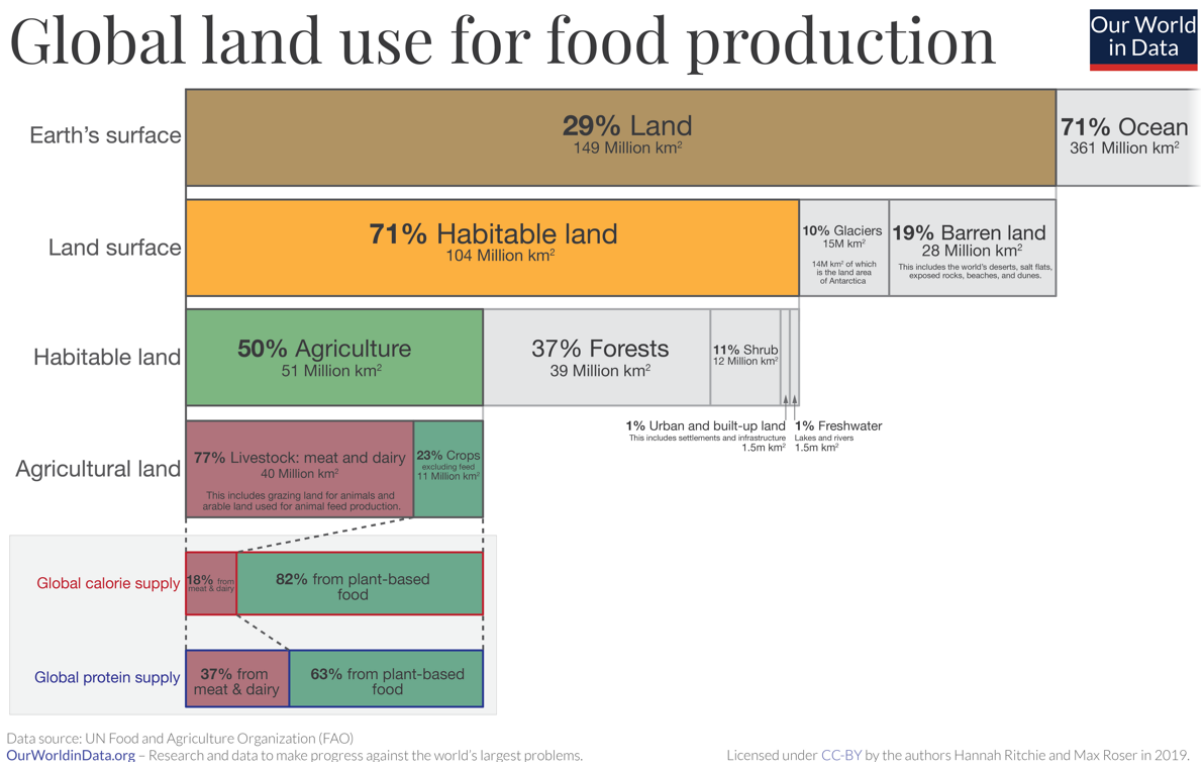
---

<sup>20</sup> 2kg de protéine végétale pour produire 1kg de protéine animale de poulet de chair standard et de 11kg à 13 kg de protéine végétale pour produire 1kg de protéine animale de bovin (de chair). (Laisse *et al.*, 2019)



**Figure 2**

« Utilisation mondiale des terres pour la production alimentaire »



Tiré de Ritchie H. (2019)

Les données de l'ONU en ce qui concerne l'état de la sécurité alimentaire ont permises d'observer que le problème de la faim (FAO et al., 2018). Les maladies diarrhéiques sont responsables d'environ 1,9 million de décès par an et la plupart sont causées par des pathogènes transmis dans les aliments d'origine animale telle que le lait, la viande et les crustacés (Vermueulen et al., 2012). De manière plus indirecte, la variabilité du climat et les extrêmes climatiques représentent des enjeux importants. Les sécheresses, les inondations, les températures extrêmes et les tempêtes comptent parmi les événements climatiques extrêmes ayant des répercussions importantes sur le rendement agricole, et ce, particulièrement pour les pays à faibles revenus (FAO et al., 2018). Les liens entre les changements climatiques, les productions agricoles et la sécurité alimentaire sont complexes. Nous constatons toutefois certaines évidences. Premièrement, parmi les actions à grande échelle qui permettraient de faire face à la variabilité et aux extrêmes climatiques, la

réduction des GES se présente comme l'une des plus importantes pour faire face aux changements climatiques. Tel que vu précédemment, le secteur de l'élevage est l'un des grands responsables des émissions de GES et de la perte de biodiversité. Le Programme 2030 établit un lien entre les événements climatiques extrêmes et une nécessité d'engager des efforts soutenus pour l'action pour le climat. Pour y arriver, nous devons nous assurer d'encourager une production agricole à la fois durable et résiliente au climat (FAO *et al.*, 2018). Le système agricole global produit suffisamment de nourriture pour nourrir la planète entière. Le problème se situe davantage dans l'accessibilité (pratique et économique) et l'acceptation culturelle (Johnston *et al.*, 2014). Il faut reconnaître, concernant ce dernier point, que la façon de produire de la nourriture (pour être plus efficace et plus durable) peut modifier l'identité d'une culture et que cela représente un enjeu sous-jacent à considérer (Meybeck *et al.*, 2017).

Deuxièmement, l'Organisation des Nations Unies reconnaît l'importance de garantir l'accès à l'eau potable dans son ODD 6. L'expansion de l'élevage est directement corrélée avec une augmentation des besoins en eau qui se situe actuellement à 8% de l'eau prélevée mondialement (Steinfeld *et al.*, 2009). On estime que 70% de la consommation d'eau douce globale est destinée à l'agriculture (Steinfeld *et al.*, 2009; WWF, 2020). On l'utilise principalement pour l'irrigation des cultures fourragères. Les besoins en eau sont nettement supérieurs pour les aliments d'origine animale que pour la majorité des aliments végétaux parce que le rapport de conversion de végétaux en protéine est plus grand pour cette première catégorie d'aliment (Poore et Nemecek, 2018). Le passage vers une diète végétale permettrait de réduire l'eutrophisation des plans d'eau d'environ 49% (Poore et Nemecek, 2018).

Troisièmement, dans la sous-section précédente, nous avons pris conscience des diverses répercussions néfastes de l'élevage sur la biodiversité. Les changements climatiques - en partie causés par l'industrie de l'élevage (voir sous-section 2.2.1) - jouent un rôle dans la menace de la biodiversité puisque certaines espèces doivent s'adapter aux changements d'environnement (par exemple, leurs signaux de migrations peuvent être altérés par les changements de températures) (WWF, 2020). L'enjeu relatif à la perte de la biodiversité compromet la réalisation de plusieurs des objectifs des Nations unies en matière de développement durable (ODD 8-12-13-15) puisque ce sont les populations les plus

vulnérables qui en souffriront le plus (ODD 2) (WWF, 2020). Comme le souligne l'IPBES (2020), « *the rising demand for meat, particularly in developed countries and emerging economies, has continued to bolster an unsustainable globalized system of intensive production that threatens biodiversity through a range of mechanisms (e.g. land use change, eutrophication), and contributes to climate change.*(p.14) »

Pour conclure nos réflexions sur le développement durable et le secteur de l'élevage, il semble important de définir plus précisément ce qu'on entend par « diète durable ». Voici la définition retenue par le FAO:

*Sustainable Diets are those diets with low environmental impacts which contribute to food and nutrition security and to healthy life for present and future generations. Sustainable diets are protective and respectful of biodiversity and ecosystems, culturally acceptable, accessible, economically fair and affordable; nutritionally adequate, safe and healthy, while optimizing natural and human resources* (Burlingame, 2012, p.7).

En acceptant cette définition, la question des diètes alimentaires et de la santé, en parallèle avec la hausse de population mondiale, ne peuvent pas être isolés des enjeux éthiques de développement durable. En raison de ses impacts sur l'environnement, sur la santé, sur la sécurité alimentaire, sur la biodiversité et les écosystèmes, nous pouvons conclure qu'une diète à base de produits issus du secteur de l'élevage est en contradiction avec la plupart des ODD. Fresán et Sabaté (2019) concluent que pour résoudre le trilemme diète-environnement-santé, il est essentiel de revoir l'alimentation globale. Une diète végétalienne<sup>21</sup> se propose comme une alternative plus durable pour atteindre les ODD en raison de la réduction significative de son empreinte environnementale par rapport à une diète omnivore (Fresán et Sabaté, 2019; Hedenus *et al.*, 2014; Vermueulen *et al.*, 2012). Il est

---

<sup>21</sup> Une diète végétalienne devrait être priorisée à une diète végétarienne puisque dans certains cas les impacts positifs d'une diète végétarienne pourraient être réduits ou éliminés dans le cas où les produits carnés auraient été remplacés par une grande quantité produits laitiers (Fresán et Sabaté, 2019). Les produits laitiers étant issus de l'industrie de l'élevage bovin, soit l'élevage reconnue comme étant la plus polluante (voir sous-section 2.2.1), se présentent comme une alternative ayant un plus grand impact environnementale qu'une alimentation purement à base de plante (végétalienne).

important de mentionner que le régime végétarien est jugé comme étant sain pour la santé, ce qui répond également aux ODD 2 et 3<sup>22</sup> (Melina *et al.*, 2016).

---

<sup>22</sup> L'Association Américaine de diététique des diététiciens canadiens reconnaît qu'un régime végétarien (mené de façon approprié) est non seulement sécuritaire pour la santé, mais aussi adéquat au plan nutritionnel et bon pour la santé (Melina *et al.*, 2016). Une diète végétarienne peut également réduire les risques de maladies cardio-vasculaires chez les personnes atteintes de diabète (Archundia Herrera *et al.*, 2017)

## Chapitre 3 – Éthique animale et considérations des êtres

### sentients

Les conséquences de l'industrie de l'élevage sur le bien-être animal sont multiples. Bien qu'il ne soit ni possible ni pertinent dans le cadre de cette recherche d'en faire un portrait exhaustif, le chapitre précédent aura toutefois permis de lever le voile sur divers enjeux éthiques en lien avec cette industrie. Les réflexions éthiques que nous amorçons dans ce chapitre ne sauraient se restreindre aux exemples d'enjeux mentionnés au chapitre précédent, mais ces derniers pourront toutefois servir de point de départ et d'exemples à nos réflexions.

Pour analyser les enjeux soulevés dans le chapitre précédent d'un point de vue éthique, nous nous référerons aux diverses théories en ÉA. La définition de l'ÉA retenue pour cette recherche est celle de Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, c'est-à-dire « l'étude du statut moral des animaux, ou de la responsabilité morale des êtres humains à l'égard des autres animaux pris individuellement. [...] Elle n'est pas, contrairement à un préjugé répandu, un ensemble de réponses univoques, une charte consensuelle, une compilation de règles idéales sur ce qui est « moral » de faire aux animaux. [...] Elle est le lieu d'un débat, souvent polémique, dans lequel s'affrontent des positions diverses (2018, p.3) ». C'est pourquoi plusieurs nuances seront apportées aux divers éléments discutés sans toutefois prétendre d'exposer l'ensemble des positions. L'objectif de ce chapitre est d'explorer diverses questions éthiques qui permettront de mieux comprendre en quoi les conditions des animaux doivent être interrogées et remises en question dans le cadre de réflexions sur notre alimentation d'un point de vue éthique. Une meilleure compréhension de ces notions nous permettra ensuite d'explorer dans le chapitre final les liens entre celles-ci et leur pertinence dans le cadre du cursus scolaire.

Pour y arriver, nous tenterons tout d'abord de comprendre en quoi l'intensification de l'élevage prend racine dans les questionnements sur le bien-être animal. Nous aborderons ensuite le thème incontournable de la *sentience* chez les animaux, un élément au cœur des théories de l'ÉA. Nous verrons que ce concept est essentiel puisque sans celui-ci les réalités vécues par les animaux d'élevage demeureraient sans intérêt d'un point de vue éthique. Les

notions et théories présentées dans ce chapitre ne trouveraient alors pas d'écho dans les débats éthiques sans la démonstration que les animaux sont impactés par les pratiques que leur font subir les humains. Nous démontrerons en quoi il s'agit d'un élément central dans les réflexions concernant notre sentiment de responsabilité envers eux. Nous terminerons ce chapitre par une brève présentation des théories en ÉA qui tentent d'imaginer comment faire fonctionner une société dans laquelle nous devrions concilier la considération pour les intérêts des animaux et nos responsabilités envers eux.

### **3.1 Intensification de la production et le bien-être animal**

Le chapitre 2 nous a permis de mieux saisir les divers enjeux en lien avec le bien-être animal dans l'industrie de l'élevage au Québec. Nous avons constaté que les structures législatives et les réglementations gouvernementales actuellement en vigueur au Québec et au Canada font face à deux réalités qui s'accordent difficilement : encadrer le mieux possible le bien-être animal, mais sans toutefois trop contraindre les éleveurs d'un point de vue opérationnel. Cela nous porte à croire que le manque de considération pour le bien-être animal puisse être le résultat d'une exclusion des animaux nonhumains de notre sphère de considération morale (Bailey *et al.*, 2018).

Les associations de producteurs et d'éleveurs<sup>23</sup> reconnaissent l'importance du bien-être animal et expriment en faire l'une de leurs priorités. Ils mentionnent même suivre toutes les recommandations s'y rattachant. Bien que des lacunes au niveau du respect des recommandations en termes de bien-être animal<sup>24</sup> peuvent être l'une des explications d'une partie des pratiques discutables de l'industrie, les recommandations sont en elles-mêmes sujettes aux questionnements éthiques. Les codes de pratiques à l'intention des éleveurs et les réglementations entourant le transport et l'abattage ne doivent en aucun cas être

---

<sup>23</sup> Du moins celles utilisées pour ce travail.

<sup>24</sup> Ces pratiques qui vont à l'encontre des bienfondés du bien-être animal sont mis à jour par des groupes de défense des animaux ou encore à travers des reportages comme *Enquête : Bêtes à bord* où on peut y voir des images (prises clandestinement) d'individus qui frappent et bousculent les animaux. Les transports sont réglementés par le gouvernement pour assurer le respect du bien-être animal. Cependant, comme nous pouvons voir dans le reportage les conditions y sont très difficiles pour les animaux (Marceau et Roberge, 21 février 2008).

considérés comme des panacées au bien-être animal. Le fait de suivre leurs directives n'assure en aucun cas qu'aucun acte cruel ne sera posé puisque, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, ces recommandations reconnaissent que certaines pratiques peuvent être douloureuses et/ou stressantes pour les animaux concernés. Compte tenu du fait que le bien-être des animaux est jugé comme une priorité pour les divers acteurs du milieu, nous devons nous demander pourquoi ces pratiques sont maintenues.

La réponse à cette question se situe davantage dans la compréhension de l'évolution de ce secteur que dans les intentions des acteurs du milieu. L'élevage, qui est originairement ancré dans la tradition agricole, est aujourd'hui bien différent de ce qu'on connaissait depuis ses tout débuts, et ce, jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

La nécessité de produire des protéines animales à bas prix a conduit, après la Seconde Guerre mondiale, à une course à la productivité via la rationalisation et l'intensification de la production. L'évolution des méthodes d'élevage a conduit aux meilleures conditions qui n'aient jamais existé en termes de maîtrise des techniques, productivité, sécurité sanitaire des produits et conditions de travail. Toutefois, le bien-être animal semble avoir payé un lourd tribut à de telles évolutions (Michel *et al.*, 2007).

L'augmentation de la demande en produit carné s'est traduite par une intensification de la production et en une transformation fondamentale du modèle d'élevage passant majoritairement de petites fermes familiales à des industries à haut rendement. La compétitivité du milieu, l'accès aux terres et l'accès au crédit entraînent une diminution des petites exploitations agricoles (FAO, 2009). Ce changement radical a été nécessaire pour assurer une certaine performance qui s'est opérée au détriment du bien-être animal. Toutefois, l'intensification de production de viande dans l'objectif d'offrir des produits carnés à faible coût (coût accessible) est nécessairement corrélée à une réduction du bien-être animal (Knowles *et al.*, 2008). L'illustration des divers éléments de la section 2.1 démontre qu'il n'est pas possible de conjuguer bien-être animal et production intensive. Il n'est pas toujours possible d'être assuré qu'aucun stress et aucune douleur ne soient infligés aux animaux issus de ce type d'élevage. Les plus hauts standards de bien-être animal présentement effectifs ne semblent pas suffisants pour éradiquer complètement les souffrances des animaux d'élevage.

Ainsi, l'intensification de la production est certes à l'origine des nombreux problèmes relatifs au bien-être animal, mais en plus, il y a aussi le manque de considération éthique pour le bien-être animal. Ce manque de considération éthique pourrait bien avoir comme source les représentations humaines des animaux issues de plusieurs milliers d'année d'histoire. En effet, qu'est-ce qu'un animal pour les humains? Dans la section suivante, nous allons tenter de répondre à cette question et à celles qui en découlent: les animaux peuvent-ils souffrir? Ont-ils une conscience? Il est fondamental d'avoir des réponses à ces questions qui, sinon, rendent caduques toutes les autres réflexions sur la condition animale.

## **3.2 La sentience et les obligations qu'elle implique**

Le terme sentience est né du besoin de combler un vide dans la traductologie de l'anglais au français de « *sentient being* » qui était traduit « être sensible ». Or, les animaux ne sont pas seulement sensibles, c'est-à-dire que leurs capacités ne s'arrêtent pas à vivre des états émotionnels positifs ou négatifs. La sentience est un concept plus large et plus complet qui permet de réunir à la fois la sensibilité et la conscience, mais aussi la faculté d'éprouver subjectivement. Cela signifie, d'une part, qu'ils font l'expérience de ce qui leur arrive et d'autre part, qu'ils peuvent avoir des états mentaux positifs ou négatifs (Jeangène Vilmer, 2018).

### **3.2.1 La sensibilité animale**

Existe-t-il une sensibilité animale? Qu'est-ce qui nous pousse à croire que les animaux ont la capacité de souffrir? Le sens commun reconnaît la sensibilité animale. Depuis notre enfance nous savons intuitivement que frapper une roche avec nos pieds n'entraînera aucune souffrance chez celle-ci, alors que la même action posée envers un animal entraînera chez lui des réactions qui nous poussent à croire qu'il a la capacité à ressentir la douleur. Nonobstant, ce présupposé sur la question ne saurait guère faire office de preuve satisfaisante quant à la sensibilité des animaux.

Valéry Giroux (2011) soulève qu'il n'y a pas qu'une seule manière de définir la douleur et que les chercheurs ne s'entendent pas sur un seul sens. Elle est à la fois décrite par les neurobiologistes comme un processus neurobiologique et les philosophes la décrivent



comme une sensation physiologique déplaisante et même émotionnellement souffrante. Pour explorer ce concept plus largement, nous retiendrons la définition de l'Association internationale pour l'étude de la douleur qui la définit ainsi « *An unpleasant sensory and emotional experience associated with, or resembling that associated with, actual or potential tissue damage* (Merskey et Bogduk, 1994, p.209) ».

La douleur comporterait trois principales dimensions (Giroux, 2011). Une dimension physiologique comme étant un processus neurobiologique associé à la nociception. Une dimension cognitive permettant l'évaluation de la douleur par le sujet qui la subit pour en déterminer les effets. Une dimension adaptative qui serait essentielle à la survie puisque le sujet peut ainsi s'adapter à son environnement en évitant les stimuli négatifs. Nous nous intéresserons davantage à la première dimension dans cette section.

D'un point de vue davantage philosophique, Peter Singer (2012) rappelle que la douleur est un « événement mental » et qu'elle ne peut guère être observée. L'enregistrement des activités cérébrales relié à une réaction à la suite d'un stimulus négatif ne permet pas d'affirmer sans aucun doute que le sujet a effectivement ressenti de la douleur. En effet, nous ne pouvons ressentir que notre propre douleur et nous ne pouvons que supposer celle des autres en nous basant sur nos propres expériences. Théoriquement, il est possible que nous nous trompions lorsque nous supposons que tous les humains ont la capacité de souffrir puisqu'il n'existe aucune certitude absolue à cet effet. Cependant, puisque nous partageons le même système physiologique et que nos réactions à la douleur sont similaires à ce que nous ressentons dans la même situation, nous en arrivons à la déduction qu'il est raisonnable de croire que les autres êtres humains puissent également souffrir. Si nous en arrivons à une telle conclusion à partir d'une déduction basée sur des observations des êtres humains, il semble que nous pouvons faire une déduction similaire pour ce qui est des animaux non humains.

Il y aurait au moins trois raisons majeures qui nous poussent à supposer que les animaux ont la capacité de ressentir la douleur (Giroux, 2011). Premièrement, plusieurs d'entre eux disposent en partie ou même de tout le matériel neurobiologique et électrochimique que possèdent les humains et qui leur permet de ressentir la douleur. Deuxièmement, les réactions face à la douleur de nombreux animaux sont similaires aux

réactions des humains (vocalisation, contorsions, retrait, etc.). Troisièmement, depuis les recherches de Charles Darwin sur l'évolutionnisme, nous estimons qu'il n'y aurait que peu, voire pas du tout, de différences qualitatives entre les animaux et les humains. De plus, la capacité à ressentir la douleur est une aptitude essentielle à la survie des espèces au travers du processus évolutif : « Il est certainement déraisonnable de supposer que des systèmes nerveux physiologiquement presque identiques, qui possèdent une origine commune, et qui sont cause de comportements similaires dans des circonstances similaires, devraient en réalité fonctionner d'une manière complètement différente des sensations subjectives (Singer, 2012, p.81) ».

Même si l'absence de preuve d'une sensibilité animale sèmera toujours le doute sur la question, Rosenfeld (1993) rappelle qu'il est plus avisé d'accorder le bénéfice du doute aux animaux puisque si nous avons à nous tromper, il est préférable d'avoir été inutilement bon qu'injustement cruel.

Au-delà de la dimension physiologique de la douleur, la question de la sensibilité animale a été remise en question par des auteurs, tels que Peter Carruthers (1992), parce que les manifestations physiologiques ne prouvent aucunement qu'ils soient associés à une quelconque conscience, c'est-à-dire à la capacité de prendre conscience de ses propres états mentaux. La conscience est effectivement essentielle dans la question de la sentience. Si on prend l'exemple de l'analgésie congénitale, cette maladie a pour effet chez les personnes qui en sont atteintes de ne pas ressentir la douleur physique. Il s'agit d'une maladie très grave puisque ces personnes peuvent se brûler, se couper ou avoir des blessures importantes sans s'en rendre compte. Toutefois, même si ces personnes sont insensibles physiologiquement à la douleur, nous ne nous permettrions pas de remettre en question qu'elles ont une conscience. Et cela, même si elles n'ont pas conscience de la douleur qui leur a été infligée. Par conséquent, nous devons en conclure que même si la sensibilité est une caractéristique essentielle à la sentience, elle n'est pas une preuve suffisante pour inclure ou non l'individu qui la possède dans la communauté morale de droits.

### 3.2.2 La conscience animale

La question de la sentience chez les animaux implique qu'ils auraient une conscience associée à leur sensibilité. La conscience est un concept polysémique qui a été un objet fertile de réflexion depuis le début de la philosophie. Elle est même à l'origine de considérations en philosophie morale comme l'explique Regan (2013),

Si les êtres humains ne faisaient pas l'expérience du plaisir et de la douleur, par exemple, ou n'éprouvaient aucune préférence pour certaines choses plutôt que d'autres, ou ne pouvaient prendre des décisions et agir intentionnellement, ou étaient incapables de comprendre ce qu'implique le fait de traiter les autres avec respect, alors aucune théorie éthique ne pourrait être établie. En d'autres termes, notre tentative visant à comprendre la moralité de nos actes ou de nos institutions doit être fondée sur certaines hypothèses touchant à la sorte de créature que nous sommes, et une hypothèse minimale à cet égard est que nous sommes des créatures dotées d'une vie mentale.

Les psychologues cognitivistes décrivent la conscience comme « la capacité de discriminer des sons, des couleurs, des odeurs, de rapporter des états mentaux, de récupérer des informations en mémoire, d'être attentif à certaines informations, de se situer dans l'espace ou dans le temps, d'apprendre, d'interpréter les paroles d'autrui, d'interpréter les expressions d'un visage... Bref, tout ce qui participe à notre vie mentale et qui nous permet de prendre connaissance des informations présentes dans notre environnement (Ripoll, 2018) ». Ripoll (2018) la nomme « conscience d'accès », c'est-à-dire la capacité à tirer des informations de son environnement pour y réagir. La conscience ne se définit pas seulement par la conscience d'accès parce que les êtres vivants ne sont pas les seuls à pouvoir y recourir. En effet, un robot peut également analyser son environnement pour adapter ses actions. La conscience dite « phénoménale » est plus complexe et elle est définie comme l'expérience subjective et qualitative d'un sujet (Ripoll, 2018). C'est davantage sur cette seconde dimension de la conscience que certains auteurs ont voulu réfléchir pour tenter de comprendre si les animaux ont effectivement ce type de capacité.

Carruthers (1992) ne nie pas que les animaux peuvent être réceptifs aux stimuli. Toutefois, il rejette que cela puisse être relié à une quelconque conscience. Selon lui, puisqu'une grande partie des expériences humaines sont inconscientes, il est alors possible

que la douleur chez les animaux soit quelque chose d'inconscient en tout temps. Giroux (2011) porte notre attention sur la définition circulaire de la conscience chez Carruthers : « Un état mental est conscient si son existence et son contenu peuvent faire l'objet de réflexion consciente (Carruthers, 1989, p.62) ». D'une part, la définition fait appel au terme qu'elle cherche à définir et cela crée de l'ambiguïté. D'autre part, si nous doutons de la possibilité que les animaux puissent vivre une expérience consciente, alors nous pouvons aussi avoir ces mêmes doutes pour les autres êtres humains que nous-mêmes puisqu'au final il s'agit d'une expérience totalement subjective. Or, cela semble plutôt improbable considérant toutes les similarités qui nous unissent. Finalement, il semble que Carruthers confond la « conscience simple » (le contraire de l'inconscience) et la conscience réflexive (réfléchir activement et être conscient de soi-même). Sur ce point, Regan (2013) fait remarquer qu'un individu n'a pas à être conscient de lui-même pour avoir conscience d'un ressenti. En ce sens, avoir conscience d'un ressenti signifie en avoir une certaine connaissance.

Donald R. Griffin (2001) nous rappelle qu'il y a différentes sortes et différents degrés de conscience. Même si la conscience peut varier en fonction des espèces, il soutient que la variété des comportements animaux que nous pouvons observer peut difficilement être expliquée autrement qu'en leur attribuant un certain degré de conscience et d'intentionnalité. Pensons ici aux animaux qui adaptent leur comportement en fonction des informations qu'ils reçoivent de leur environnement, de leur capacité à apprendre de nouveaux comportements ou encore à leurs réactions face à des stimuli aversifs déjà expérimentés par le passé.

La sensibilité semble donc impliquer un certain degré de conscience : pas nécessairement le type de conscience de soi qui permet aux humains adultes normaux de réfléchir, d'une manière détachée ou abstraite, sur eux-mêmes et de conceptualiser leur propre identité, mais un type de conscience qui permet certainement aux êtres sensibles d'entretenir la préférence subjective de continuer à vivre (Giroux, 2011, p.182).

Plusieurs philosophes ont refusé d'accorder aux animaux des capacités mentales dans le but de justifier leur statut moral inférieur aux humains. C'est le cas de René Descartes qui prétend qu'il ne s'agit qu'un préjugé hérité de notre enfance. Dans son *Discours de la méthode* (2012 - 1637), il nie toute pensée ou conscience chez les animaux en les comparant

à des machines. Il ne conteste pas qu'ils possèdent des organes sensoriels qui répondent à des stimuli externes, mais tout comme Carruthers il nie que ceux-ci soient en quelque union avec un esprit (et donc une conscience). Dans son ouvrage de philosophie morale, *Les droits des animaux* (2013), Tom Regan répond aux principales objections de Descartes sur la conscience animale avec un « Argument cumulatif en faveur de la conscience animale » qui comporte cinq principes :

1. Le « principe de parcimonie » de William d'Ockham

Regan défend l'idée que l'attribution de la conscience chez les animaux fait partie du sens commun. Cela paraît aller de soi lorsqu'on voit un chat aimer se faire caresser, un chevreuil craindre le danger ou bien un aigle chasser sa proie.

Pour Descartes, cela ne serait qu'un préjugé retenu de notre enfance. Les animaux n'ont conscience de rien. Leurs organes sont comme les mécanismes internes d'une horloge composés de roues et de ressort qui bougent et qui font du bruit. Certes, les animaux ont des organes sensoriels qui répondent aux stimuli externes, mais ils ne sont point reliés à un esprit, et donc, ils ne sont pas conscients.

Ferions-nous preuve d'anthropomorphisme<sup>25</sup> en attribuant aux animaux la conscience? Regan croit que non. Nous pouvons seulement faire l'expérience de notre propre conscience. Par conséquent, nous ne pouvons que déduire celle des autres. Si l'explication mécanique de Descartes s'applique aux animaux pour expliquer leur comportement, alors pourquoi ne serait-il pas le cas pour les autres êtres humains? Après tout il serait plus simple et plus logique d'expliquer tout comportement par un seul principe. Les humeurs des humains et leurs réactions aux stimuli ne pourraient alors être qu'elles aussi une réaction du système nerveux central sans aucune implication au niveau de la conscience.

Le « principe de parcimonie » veut que l'explication rationnelle d'un phénomène avec le moins d'hypothèse possible soit privilégiée à une explication tout aussi rationnelle comportant davantage d'hypothèses. L'attribution de la conscience chez les animaux ne

---

<sup>25</sup> Attribuer des caractéristiques humaines aux animaux

relève pas de l'anthropomorphisme<sup>26</sup>, mais plutôt d'une réflexion rationnelle nous permettant d'attribuer une conscience aux animaux en argumentant que si nous devons conclure que les animaux ne font pas d'expériences conscientes, alors nous devrions en arriver à la même conclusion pour les humains puisque selon le principe de parcimonie, il semble raisonnable qu'un seul principe explique le comportement de tous les êtres vivants.

## 2. L'inadéquation du test du langage

Selon Descartes, le langage sophistiqué est un outil d'expression de la pensée n'étant possédé que par les êtres humains puisque cette faculté relèverait de la conscience. Dans un premier temps, Regan rappelle que certains grands singes ont été en mesure d'apprendre les bases de l'utilisation du langage des signes. Cependant, cela ne prouve pas quoi que ce soit puisque ce qu'il faut se demander, c'est si l'utilisation d'un langage sophistiqué est un test suffisant pour témoigner d'une quelconque conscience? À cela Regan rappelle que nous ne considérons pas pour autant que les nourrissons ne sont pas conscients parce qu'ils n'ont pas encore appris à parler. Il semble que la conscience doit être à l'origine présente pour être en mesure d'apprendre un langage. Or, si nous considérons les nourrissons comme étant conscient pour pouvoir apprendre un langage sophistiqué, et ce, avant même l'apprentissage de ce langage, alors il semble que le langage ne soit que le résultat de la conscience et qu'elle n'en est pas l'explication. Par conséquent, l'inutilisation d'un langage sophistiqué n'invalide pas la présence de la conscience chez les animaux.

## 3. L'âme immortelle

Descartes défend que si les êtres humains sont conscients, ce serait parce qu'ils ont une âme immortelle. Les animaux ne seraient donc pas conscients parce qu'ils n'ont pas d'âme immortelle qui leur permet de ressentir des états mentaux positifs ou négatifs. Selon Regan, cette hypothèse ne tient pas la route puisque nier l'existence d'une vie après la mort, apportée par l'âme immortelle, n'engage pas pour autant à nier notre conscience. De plus, ce nouvel élément à la réflexion de Descartes ajoute un élément de complexité (les animaux n'ont pas d'âme immortelle) à son hypothèse initiale (les animaux n'ont pas de conscience).

---

<sup>26</sup> Dans ce cas-ci d'attribuer aux animaux une aptitude typiquement humaine : la conscience.

Par conséquent, en vertu du principe de parcimonie, l'attribution d'une conscience aux animaux semble plus plausible puisqu'elle contient moins d'hypothèse que l'argument de Descartes qui demande de faire la preuve que les animaux n'ont pas de conscience puisqu'ils ne sont pas dotés d'une âme immortelle<sup>27</sup>.

Même si nous considérons l'hypothèse de Descartes sur l'âme immortelle comme plausible, il faut se demander comment fonctionne cette interaction entre le corps et l'âme? Il semble au mieux mystérieux, au pire contre les lois de la nature que de soutenir qu'une chose immatérielle (la douleur dans mon esprit) puisse causer une chose matérielle (réaction du corps à un stimulus). Si cela n'est expliqué que par une « intervention divine », il semble plus raisonnable de tout simplement attribuer la conscience aux animaux plutôt que d'expliquer un mystère par un autre.

#### 4. La théorie évolutionniste de Charles Darwin : L'origine des formes de vie complexes

L'attribution d'une conscience chez les animaux est cohérente avec la *théorie de l'évolution* de Charles Darwin qui stipule que les *formes de vie complexes* (ex. humains et animaux) ont évolué à partir de formes de vie plus simples. La complexité et les ressemblances des observables entre les humains et les animaux nous portent à croire qu'ils auraient un développement évolutionnaire qui aurait un même point de départ. Il serait alors étonnant que des systèmes complexes aussi similaires puissent entraîner des réactions totalement différentes.

#### 5. La théorie évolutionniste de Charles Darwin : la survie des espèces

La conscience aurait également une valeur importante dans la survie des espèces. Si la conscience n'avait aucune valeur évolutive, les êtres conscients n'auraient ni évolué ni survécu. Un animal qu'il soit humain ou non humain peut ajuster ses comportements en fonction de sa compréhension de son environnement physique, biologique et social. Le comportement des animaux humain et non humain n'est pas aléatoire, au contraire, il repose

---

<sup>27</sup> Descartes : Les animaux sont des machines vivantes > Seuls les humains ont une conscience > La conscience est seulement possible pour les humains parce qu'ils sont dotés d'une âme immortelle. Regan : Les animaux ne sont pas des machines vivantes > Les animaux ont une conscience

sur une capacité d'adaptation possible grâce à un état de pleine conscience. La façon dont les animaux se comportent est cohérente avec le fait de les considérer comme conscients.

L'argument cumulatif en faveur de la conscience animale de Regan ne constitue pas une preuve hors de tout doute que les animaux sont conscients. Cependant, il fournit un ensemble de raisons pertinentes de croire qu'il est davantage raisonnable d'accorder une conscience chez les animaux. Ainsi, nous sommes en mesure de nous demander si la sentience est un concept que nous pouvons étendre à tous les animaux.

### 3.2.3 Jusqu'où étendre la sentience dans l'univers du vivant?

Nos obligations morales envers les objets ne sont pas les mêmes que nos obligations envers les animaux. Si nous frappons sur une table, ce n'est pas parce que cela est préjudiciable pour la table, mais plutôt parce que celle-ci appartient à quelqu'un et que cette personne pourrait être impactée par sa destruction. Seuls les êtres sentients ont une valeur intrinsèque<sup>28</sup>, ce qui signifie que ce qui leur arrive a de l'importance en soi et pas parce que ça a de l'importance pour quelqu'un d'autre (Rollin, 2011).

À ce point-ci, il semble important de se questionner sur l'ensemble de l'univers du vivant en ce qui concerne la sentience. Jusqu'où devraient étendre nos responsabilités morales? Est-ce que les plantes ont des capacités qui nous permettraient de croire qu'on devrait leur accorder un statut moral?

Il y a un consensus scientifique quant au rejet de la sentience chez les plantes (Calvo *et al.*, 2017). Même si les plantes ont de toute évidence une certaine capacité à s'adapter à leur environnement, les dimensions physiologiques, anatomiques, physiques et biologiques ne sont certes pas de la même nature que celle des animaux humains et nonhumains.

Il existe effectivement un débat éthique<sup>29</sup> concernant la place des plantes dans notre cercle de considération morale. Les plantes sont vivantes, s'adaptent à leur environnement,

---

<sup>28</sup> C'est-à-dire qu'ils ont une valeur qui leur est propre. Contrairement aux objets qui ont une valeur simplement parce qu'ils appartiennent à un humain.

<sup>29</sup> L'éthique végétale s'intéresse à nos obligations morales envers les plantes. Voir Matthew Hall (2011) et Michael Marder (2013).



communiquent entre elles et ont diverses capacités qui poussent certains chercheurs à croire qu'elles ont une certaine forme d'intelligence<sup>30</sup> (Trewavas, 2003). La principale critique concernant cette affirmation ne vise pas la véracité quant aux capacités des plantes, mais plutôt concernant l'usage du terme « intelligence » qui semble poser une confusion conceptuelle (Côté-Boudreau, 2014). Si nous acceptons que les plantes répondent effectivement à une certaine définition de « l'intelligence », alors il semble plus difficile d'adhérer à l'idée que les plantes ont une quelconque vie mentale qui leur permettrait de faire l'expérience subjective du monde qui les entoure (Côté-Boudreau, 2014). En effet, il ne semble point y avoir de lien entre les fonctions biologiques des plantes décrites précédemment (qui conférerait une « intelligence » aux plantes) et une quelconque conscience<sup>31</sup>. De plus, l'absence de capacités sensorielles reliées à un système nerveux central chez les plantes est une autre raison de croire qu'elles n'ont pas la capacité de ressentir une quelconque douleur et donc à être considéré comme sentient (Calvo *et al.*, 2017; Nani *et al.*, 2021).

Dans tous les cas, même si plusieurs scientifiques dénoncent la pseudoscience de la neurobiologie végétale (Alpi *et al.*, 2007), imaginons que nous adhérons au principe de précaution en supposant que les plantes soient effectivement capables d'intelligence. Allons encore plus loin et accordons-leur une capacité hypothétique à souffrir. Après tout, peut-être n'avons-nous simplement « pas encore » trouvé les preuves d'une telle affirmation. Il resterait encore deux objections quant à leur statut moral. Premièrement, nous l'expliquerons plus en détail un peu plus loin, mais l'intelligence n'est pas une caractéristique moralement pertinente en ce qui concerne le statut moral (voir section 3.3). Il n'existe pas de hiérarchie morale en fonction du critère de l'intelligence. Deuxièmement, la consommation de viande, d'œufs ou des produits laitiers nécessitent davantage de végétaux qu'une alimentation

---

<sup>30</sup> L'auteur réfère à cette définition de l'intelligence « Stenhouse (1974) examined the evolution of intelligence in animals and described intelligence as 'adaptively variable behaviour within the lifetime of individual'. The more intelligent the organism, the greater degree of individual adaptively variable behaviour. » (Trewavas, 2003, p.1).

<sup>31</sup> Côté-Boudreau (2014) fait le parallèle avec notre système immunitaire qui lui aussi est capable « d'intelligence » parce qu'il est capable de s'adapter à son environnement, à communiquer vis les divers organes, à envoyer des signaux chimiques pour enclencher des réactions, etc. Toutefois, nous ne pouvons pas pour autant considérer pour autant que notre système immunitaire a des intérêts qui lui sont propres.

végétale puisqu'indirectement les animaux ont consommé eux-mêmes plus de végétaux<sup>32</sup>. Ainsi, puisque notre espèce a un besoin impératif de manger pour survivre, une alimentation végétale serait considérée comme le régime le plus moralement envisageable pour assurer la continuité de notre espèce.

La réflexion sur les questions d'éthique végétale apporte une perspective intéressante sur les questions d'éthique du vivant, mais ces préoccupations éthiques reposent sur des données inexistantes et entraînent des obligations morales démesurées<sup>33</sup>. Alors que la reconnaissance morale des animaux découle de l'importance morale des êtres humains (à cause de la sentience et des intérêts que celle-ci engendre), il semble que cette reconnaissance ne puisse guère s'appliquer aux plantes. Pour Frédéric Côté-Boudreau (2014), la question de la souffrance chez les plantes ne serait qu'un moyen afin d'« animaliser les plantes pour mieux subordonner les animaux » et ainsi de détourner notre responsabilité morale envers ces derniers. Gibert (2015) soutient que les tenants de l'éthique végétale ne font qu'alimenter un relativisme moral et que cela aurait pour effet de minimiser, voir détourner, l'importance des questions issue de la discipline de l'ÉA.

Alors que l'attribution d'une forme de conscience aux plantes est purement hypothétique, ces mêmes hypothèses entourant les animaux se révèlent davantage convaincantes. La capacité de sentience des animaux a été étudiée par des chercheurs de deux domaines : les neurosciences et la philosophie. Les réflexions philosophiques se nourrissent des avancées scientifiques étudiant les capacités cognitives. L'appel à la philosophie est nécessaire pour établir des liens entre ces découvertes et l'émission d'hypothèses sur la conscience. Nous sommes davantage en mesure de pousser les réflexions philosophiques entourant la conscience maintenant que nous avons accès à une connaissance plus approfondie de la complexité du fonctionnement neurophysiologique. La présence de

---

<sup>32</sup> Comme nous l'avons vu, il faut approximativement 2kg à 13kg de protéine végétale pour produire 1kg de protéine animale (Laisse *et al.*, 2019).

<sup>33</sup> La reconnaissance de la sentience chez les plantes entraînerait une responsabilité morale élargit de notre part : Ne plus marcher dans l'herbe pour ne pas risquer de lui causer de la douleur, ne plus déboisé pour construire des infrastructures et même leur accorder certains droits. Ces quelques exemples permettent de mieux comprendre la complexité et les difficultés à adhérer à une éthique végétale, et ce, sur la simple base du principe de précaution.

neurones sensoriels (nocicepteurs) dans le règne animal – y compris chez les invertébrés – fait l’objet d’un consensus chez les scientifiques (Adamo, 2012; Boyle, 2009; Broom, 2007; Kitchell et Guinan, 1990; Mikhalevich et Powell, 2020; Proctor, 2012). La stimulation des nocicepteurs lors de stimuli nocifs (ex. brûlure) permet notamment d’émettre une réponse conséquente. Toutefois certaines objections quant à la sentience des invertébrés ne relèvent pas du déni de la présence d’un système nerveux central similaire à celui des humains, mais plutôt de la taille et de l’organisation de celui-ci. La compréhension de ces arrangements neuronaux complexes est toujours à l’étude, mais les scientifiques ont toutefois observé chez les invertébrés une certaine capacité à apprendre et à avoir des réflexes comportementaux aux stimuli nocifs (Adamo, 2012; Sneddon, 2015). Bien que la souffrance chez les poissons fasse l’objet d’un consensus scientifique, la question reste à débattre pour certains groupes tels que les mollusques et certains crustacés (Sneddon, 2015). Toutefois, en adoptant le principe de précaution par lequel nous accordons le bénéfice du doute quant à la souffrance chez les animaux, nous devrions appliquer ce principe à l’ensemble du règne animal (Sneddon, 2015; Singer, 2012).

La preuve de la sentience chez les animaux relève peut-être du domaine de la philosophie, mais la présence d’impératifs biologiques cognitifs et sensoriels est toutefois bien établie dans le domaine scientifique. C’est la conclusion à laquelle est arrivé un groupe de neuroscientifiques dans la Déclaration de Cambridge sur la conscience en 2012<sup>34</sup> :

Aujourd'hui, le 7 juillet 2012, un groupe d'éminents chercheurs en neurosciences cognitives, neuropharmacologie, neurophysiologie, neuroanatomie et neurosciences computationnelles se sont réunis à l'Université de Cambridge pour réévaluer les substrats neurobiologiques de l'expérience consciente et des comportements afférents chez les animaux humains et nonhumains. Bien que la recherche comparative sur ce sujet soit naturellement entravée par l'incapacité des animaux nonhumains, et souvent humains, à communiquer facilement et clairement leurs états internes, les faits suivants peuvent être affirmés sans équivoque [...]. L'absence de néocortex ne semble pas empêcher un organisme d'éprouver des états affectifs. Des données convergentes indiquent que les animaux possèdent les substrats neuroanatomiques, neurochimiques et neurophysiologiques des états conscients, ainsi que la capacité de se livrer à des comportements

---

<sup>34</sup> Traduction de la Déclaration de Cambridge tiré des Cahiers antispécistes n°35 (Low, 2012).

intentionnels. Par conséquent, la force des preuves nous amène à conclure que les humains ne sont pas seuls à posséder les substrats neurologiques de la conscience. Des animaux, notamment l'ensemble des mammifères et des oiseaux ainsi que de nombreuses autres espèces telles que les pieuvres, possèdent également ces substrats neurologiques.

En dépit d'une preuve irréfutable<sup>35</sup>, les différents éléments évoqués dans cette section semblent tenir compte d'une logique argumentative suffisante pour défendre l'hypothèse que les animaux sont effectivement sentients. Il semble effectivement difficile de nier un certain degré de conscience chez les animaux alors qu'on peut clairement observer des capacités physiques, physiologiques, affectives et cognitives à réagir à leur environnement en fonction des informations nouvelles qu'ils sont à même de décoder. L'idée même de penser pouvoir faire la preuve que les animaux sont sentients serait une entreprise périlleuse et vaine. L'objectif est plutôt de fournir un ensemble de raisons pertinentes et raisonnables qui puissent nous permettre de le reconnaître.

#### **3.2.4 Les intérêts des animaux et nos responsabilités en tant qu'êtres humains**

Si nous assumons que les hypothèses d'une sentience animale sont suffisamment convaincantes, cela nous entraîne donc à nous questionner sur nos responsabilités envers eux. Les philosophes issus de la discipline de l'ÉA ont tenté d'apporter des réponses à cette question. Bien qu'il n'existe pas de consensus sur la question, nous explorerons les théories les plus éclairantes.

Valéry Giroux (2011) explore dans sa thèse comment les grands principes de justice peuvent être étendus aux animaux afin de les inclure dans la communauté morale. La justice étant une valeur universellement souhaitable, elle est le point de départ des réflexions de la philosophe. Pour jeter les bases de ses réflexions sur la justice, elle réfère au principe aristotélicien du principe de l'égalité.

---

<sup>35</sup> Preuve ne pouvant pas être produite de par la nature subjective de la conscience.

Le principe de l'égalité d'Aristote<sup>36</sup> :

- 1) Il est juste de traiter également les personnes égales.
- 2) Il est juste de traiter inégalement les personnes inégales.
- 3) Ces deux principes sont universellement reconnus et ne requièrent donc aucune démonstration.

Ainsi, il nous semble juste que des personnes aillent droit à un procès juste et équitable malgré leurs différences culturelles ou encore leur orientation sexuelle. Il nous semble également juste que les parents de plusieurs enfants reçoivent une allocation mensuelle plus élevée que les parents d'un seul enfant. Comme le souligne Giroux (2011) « La justice nous semble tout naturellement exiger que les cas égaux soient traités également et que les cas différents soient traités différemment (p.8) ».

Des voix se sont élevées pour critiquer le principe d'égalité tel qu'il est écrit puisqu'il ne prendrait pas en considération des nuances importantes pour être réellement juste. En effet, il est parfois juste de traiter de manière inégale des personnes égales et vice-versa. Par exemple, si une ville est assiégée pendant une guerre et qu'une attaque au gaz survient, il semble que s'il n'y a pas suffisamment de masques à gaz la solution la plus juste ne serait pas de traiter tout le monde également, c'est-à-dire de ne donner de masque à gaz à personne.

Il semble alors que le principe de la justice doit également tenir compte des exigences de la raison et que les traitements doivent être déterminés en fonction de critère approprié à la situation. Ces critères doivent tenir compte des droits fondamentaux, c'est-à-dire des droits qui établissent une barrière de protection autour de chaque individu. Pour Giroux (2011), les droits fondamentaux doivent être justifiés selon la théorie des droits fondés sur des intérêts. Selon cette théorie, la première fonction des droits est de protéger les intérêts du détenteur. Par conséquent, si nous combinons cette théorie au principe d'égalité d'Aristote, nous en tirons le *principe de l'égalité de considération des intérêts*. Les fondations de ce principe reposent sur l'idée que si nous accordons un droit à un individu afin de protéger ses intérêts, alors nous

---

<sup>36</sup> Aristote, *Éthique à Nicomaque*, V, 3, 1131 a10 – b15

avons l'obligation morale d'accorder ce droit à tous les individus ayant ce même intérêt (à moins que nous ayons une raison moralement valable de ne pas le faire).

L'intérêt du sujet devient alors le critère sur lequel nous devrions baser nos obligations morales. Les auteurs qui se sont intéressés à la notion d'intérêts ont des divergences quant à sa signification. La théorie de l'état mental (*mental state theory*) semble toutefois concilier les différentes formes d'intérêts. Selon cette théorie, « les intérêts liés au bien-être en termes de ce qui serait désiré par un individu s'il détenait toutes les informations utiles et s'il réussissait à demeurer impartial à l'égard des différentes phases de sa vie (Giroux, 2011, p. 56) ». Pour Garrett Thomson (2005), les intérêts doivent être fondés sur les besoins des individus et non sur leurs désirs puisque ces derniers ne sont pas une condition essentielle au bien-être alors que les besoins le sont. La satisfaction d'un besoin, qu'il intéresse ou non son détenteur, est toujours dans son intérêt.

Peter Singer (2012) précise que l'égalité de considération des intérêts n'implique pas une nécessairement l'égalité de traitement. Par exemple, il est dans l'intérêt des individus de ne pas souffrir. Si deux individus sont blessés, l'un a une petite entaille à la jambe et l'autre a une jambe cassée, alors les deux individus ont vraisemblablement intérêt à être soignés, mais si l'intervenant a deux doses de morphine, il serait alors dans l'intérêt de les donner à la victime qui souffre le plus.

Nous comptons trois intérêts de bases qui sont intimement liés aux droits fondamentaux :

1. *L'intérêt à ne pas souffrir*, fondé sur le droit à ne pas être torturé (droit à l'intégrité physique)

Les hypothèses de la précédente section concernant la sensibilité animale avancent des raisons suffisamment plausibles qui nous permettent de croire que les animaux ont effectivement la capacité de souffrir. Par conséquent, si nous voulons respecter leur bien-être, il n'est pas dans leur intérêt de leur infliger des traitements qui leur sont douloureux. Pour Richard Ryder (2005), la capacité à souffrir<sup>37</sup> est la caractéristique la plus fondamentale

---

<sup>37</sup> Ryder entend ici la souffrance physique, mais aussi toute expérience négative qu'il s'agisse de la peur ou de la détresse.

du point de vue moral puisque la souffrance s'oppose au bonheur (élément constitutif de la morale et de ce qu'elle cherche à atteindre, selon Aristote).

Paola Cavalieri (2002) considère que l'empathie et l'altruisme sont des éléments fondateurs de l'éthique puisqu'ils permettent d'adopter la perspective d'autrui. Même si les animaux ne sont pas des êtres rationnels, nous pouvons être empathiques à leur égard parce que nous pouvons adopter leur perspective d'être sensibles.

Si plusieurs animaux nonhumains sont sensibles; si tous les êtres sensibles ont intérêt à ne pas souffrir; et si le droit à l'intégrité physique sert à protéger l'intérêt à ne pas souffrir; alors nous avons l'obligation morale d'attribuer le droit fondamental de ne pas être torturé à de très nombreux nonhumains (à tous ceux qui sont potentiellement sensibles) et, par conséquent, d'interdire qu'il leur soit imposé tout traitement douloureux que nous n'accepterions heureusement plus de voir appliquer à des humains (Giroux, 2011, p.125).

Par conséquent, les différents traitements et pratiques entraînant de la douleur physique ou psychologique que nous avons pu explorer lors du chapitre 2 (stabulation entravée, époinçage des becs, ablation des cornes, etc.) enfreignent le droit à l'intégrité physique de ces animaux.

## 2. *L'intérêt à vivre*, fondé sur le droit à ne pas être tué (droit à la vie)

Comme nous avons pu le constater dans le chapitre 2, l'exploitation animale s'accompagne presque toujours de souffrance. Toutefois, imaginons un contexte dans lequel il serait possible d'élever des animaux sans leur causer aucune souffrance d'aucune sorte dans le but de respecter l'intérêt à ne pas souffrir serait respecté. Dès lors, est-ce qu'il serait davantage moral de tuer ces animaux?

D'un premier abord, il faut interroger sur les motivations qui poussent les humains à tuer les animaux. Francione (2015) montre que le plaisir est à la base de l'utilisation et de la mort d'animaux. Toutefois, il n'y a pratiquement aucune facette de l'exploitation animale qui peut prétendre répondre au critère de la nécessité. Les gens consomment des produits carnés, du lait et des œufs parce qu'ils apportent un plaisir gustatif momentané et pour maintenir des traditions culturelles culinaires. Cependant, d'un point de vue nutritif, il n'est

en rien nécessaire de consommer ces produits pour être en santé<sup>38</sup>. Par conséquent, l'intérêt gustatif des humains devrait largement être subordonné à l'intérêt à ne pas faire souffrir et au respect de l'intérêt à vivre des animaux. Mais est-ce que les animaux ont réellement intérêt à vivre?

D'un second abord, l'intérêt à vivre est directement rattaché au préjudice que représente la mort. Le préjudice qui semble le plus pertinent est celui que « La mort [...] prive la victime des expériences positives qu'elle aurait pu vivre dans le futur (Giroux, 2011, p.157) ». Par ailleurs, il n'est pas nécessaire que l'individu ait connaissance de quelles sont ces expériences positives pour que la perte de celles-ci nuise à ses intérêts. Après tout, nous ne remettrions pas en question que la mort d'un bébé est une chose horrible parce que celui-ci sera privé d'une multitude d'expériences positives dont il n'a pas la moindre idée des possibilités. La mort n'est pas un tort en soi, c'est davantage les pertes qu'elle entraîne qui nuisent aux intérêts de l'individu qui en fait l'expérience.

Nous n'entrerons pas dans le débat complexe de la mort assistée, mais il est tout de même important de souligner qu'outre certains cas de maladies dégénératives, l'être humain n'a pas intérêt à être tué.

À partir du moment où ces animaux ont le potentiel d'avoir un intérêt à vivre minimal, ils devraient, comme les êtres humains, jouir de la protection offerte par un égal droit à la vie. À moins que ne soit fournie la preuve qu'un animal sensible n'a pas intérêt à vivre, nous nous retrouvons dans l'obligation de respecter son droit moral à la vie et de lui accorder le droit fondamental de ne pas être tué (Giroux, 2011, p.190).

3. *L'intérêt à être libre*, fondé sur le droit à ne pas être exploité, asservi ou approprié (droit à la liberté)

L'esclavage est reconnu comme une pratique illégale dans les sociétés dites libres et démocratiques parce qu'on y reconnaît un grave préjudice à la liberté humaine. Pour ce qui est des animaux, un grand nombre d'entre eux sont encore aujourd'hui utilisés comme des

---

<sup>38</sup> Cet aspect sera discuté plus en profondeur dans la sous-section 3.5.3



marchandises et des ressources au profit des intérêts des humains. Dans le cas des animaux d'élevage, nous les faisons naître, nous les gardons enfermés toute la durée de leur courte existence, puis nous les tuons. Dans le chapitre 2, nous avons constaté que même s'ils sont encadrés par des guides de pratiques et des lois, les méthodes et les pratiques d'élevage causent de l'inconfort, voir même de la souffrance aux animaux.

Est-ce qu'il est possible d'utiliser les animaux sans les faire souffrir et sans les tuer? Si tel est le cas, pourrions-nous continuer de profiter de leur compagnie? Selon Giroux (2011), tant que nous considérerons les animaux comme des simples moyens pour atteindre nos fins, il sera impossible de leur éviter de souffrir puisque le statut de propriété des animaux nous empêche de considérer leurs intérêts lorsque ceux-ci s'opposent à ceux des humains. La seule solution pour respecter leurs intérêts serait de leur accorder le droit à ne pas être approprié, c'est-à-dire de devenir l'objet d'un propriétaire.

Premièrement, l'intérêt intrinsèque à être libre signifie qu'un individu a le pouvoir d'agir sans se buter à des contraintes externes excessives. Tout comme les humains, les animaux peuvent bénéficier des jouissances que leur apporte la liberté et c'est pourquoi ils ont intérêt à être libre. Par exemple, une vache a davantage intérêt à être libre plutôt que de passer la quasi-totalité de sa vie dans une ferme en stabulation entravée où elle sera forcée à être inséminée à plusieurs reprises. Dans ce cas-ci la liberté permettrait d'éviter bon nombre de douleurs, mais elle entraînerait également davantage de plaisirs.

Pour jouir de l'intérêt à être libre, il est nécessaire d'être considéré comme un agent autonome, sans quoi cette liberté est inutile. La définition kantienne de l'autonomie qui exige de pouvoir juger rationnellement et impartialement de nos préférences ne devrait s'appliquer qu'aux agents moraux que sont les humains. Dans le cas des animaux, il est assez évident qu'ils n'ont pas les capacités suffisantes pour s'acquitter de telles obligations morales. Il faut aussi soulever que la définition kantienne est si exigeante qu'elle n'est pas à la portée de tous les êtres humains (prenons les bébés comme exemple) (Giroux, 2011).

Une définition plus large de l'autonomie permettrait d'élargir le cercle des considérations morales. C'est l'objectif de Steven M. Wise (2002). Il utilise le concept d'*autonomie pratique* qui renvoie à la conscience - pas nécessairement une conscience de soi - et la sensibilité<sup>39</sup>. Ce concept implique que l'individu soit capable de faire des choix, d'éprouver des désirs ou des préférences et de chercher à les satisfaire. Selon cette définition, la très grande majorité des animaux serait effectivement capable de démontrer une certaine forme d'autonomie pratique.

Giroux (2011) attire notre attention sur les concepts de liberté positive et liberté négative. La première se rapportant davantage au libre arbitre et au concept d'autonomie que nous venons d'aborder. La liberté négative se rapporte à l'absence de contrainte externe empêchant l'individu de faire ce qu'il veut. Compris en ce sens, les intérêts des animaux peuvent être lésés par les contraintes physiques et les pratiques courantes de l'industrie de l'élevage. Un troisième type de liberté mérite d'être abordé il s'agit de la liberté à ne pas être la propriété d'un autre : « son statut de propriété le [l'animal] place dans une position d'infériorité où il risque constamment de voir ses volontés, désirs ou élans contrariés par l'intervention arbitraire d'individus jouissant d'un statut moral et légal plus élevé. Sa liberté républicaine est donc enfreinte et cela va à l'encontre de ses intérêts. (Giroux, 2011, p. 237) ».

Celui qui est la propriété d'un autre aura toujours un statut inférieur à ce dernier et cela conduira inévitablement à la menace que ses intérêts ne soient pas respectés puisqu'ils seront inévitablement subordonnés à ceux de son propriétaire.

Or, la seule manière de faire en sorte que les animaux sensibles nonhumains ne soient plus dominés est de leur offrir la liberté républicaine en leur accordant le statut moral et juridique de personne, statut qui doit être accompagné de la protection offerte par les droits légaux les plus fondamentaux de la personne. [...] C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que l'on pourra dire que leurs intérêts fondamentaux ont également été considérés et que le principe d'égalité est respecté (Giroux, 2011, p.241).

---

<sup>39</sup> Wise (2002) croit que l'autonomie pratique est accordée aux individus en mesure d'avoir des désirs.

### 3.3 Le spécisme

L'argument de la sentience n'est pas considéré comme un critère nécessaire et suffisant pour justifier une quelconque considération éthique envers les animaux, puisque selon certains, ce serait sur l'appartenance à l'espèce humaine – seule espèce détentrice de la raison - que reposerait une réelle légitimité à l'adhésion au cercle moral<sup>40</sup>. Cette exclusion est de nature discriminatoire puisqu'elle engendre un traitement préférentiel uniquement sur la base de l'appartenance à une espèce (*homo sapiens*). De telles conditions ne seraient guère acceptables si elles étaient subies par des humains<sup>41</sup> ou encore certaines espèces mises sur un piédestal par ceux-ci<sup>42</sup>.

La discrimination selon l'espèce a été soulevée chez plusieurs auteurs en ÉA sous le nom de *spécisme*. Le premier à avoir utilisé ce terme est le psychologue Richard D. Ryder, mais c'est l'éthicien Peter Singer qui a largement contribué à son expansion à travers son ouvrage *Animal libération* (2012) dans lequel il définit le spécisme comme « un préjugé ou une attitude de parti pris en faveur des intérêts des membres de sa propre espèce et à l'encontre des intérêts des membres des autres espèces<sup>43</sup> » (p.73). Nous présenterons en quoi il n'est pas rationnel de discriminer un individu sur un critère aussi arbitraire que sur l'espèce à laquelle il appartient.

---

<sup>40</sup> Le cercle moral correspond à la communauté qui méritent d'être considérés moralement.

<sup>41</sup> Nous parlons ici des discriminations qui ont lieu dans les pays qui défendent les valeurs démocratiques et qui considèrent qu'il est injustifié d'être discriminé sur la base de l'origine ethnique, la couleur de la peau, le sexe, l'orientation sexuelle ou sur les capacités physiques ou psychologiques. Toutefois, même s'il existe des lois qui visent à protéger les intérêts de ces individus, l'égalité de fait est utopique. L'éducation est donc encore nécessaire pour se battre contre ces inégalités.

<sup>42</sup> Dans la culture occidentale, nous pouvons penser ici aux chats et aux chiens qui sont considérés comme des animaux domestiques et qui ont un statut législatif et une considération morale différente des animaux d'élevage. Par exemple, une personne qui garderait un chien dans une cage étroite toute sa vie et lui ferait subir une castration à froid s'exposerait à des représailles judiciaires et serait réprimé moralement par la majorité des citoyens et citoyennes.

<sup>43</sup> Bien que l'usage du mot « espèce » soit une conception biologique controversée, nous nous en tiendrons ici à la définition d'Ernst Mayr (1982) « Les espèces sont des groupes de populations naturelles qui peuvent effectivement ou potentiellement se reproduire entre elles et qui sont isolées d'autres groupes équivalents du point de vue reproductif » (citation tirée de Giroux, 2020, p.24)

Le spécisme est l'équivalent du sexisme et du racisme, représentant des discriminations respectivement associées au sexe et à l'anatomie d'un individu. Si autrefois le simple fait d'appartenir à l'une ou l'autre de ces catégories était amplement suffisant pour justifier un traitement discriminatoire négatif, nous nous accordons aujourd'hui pour dire qu'ils ne sont ni l'un ni l'autre des critères moralement pertinents<sup>44</sup>. Bien que des inégalités arbitraires aient encore lieu envers ces différents groupes, nous ne pouvons guère identifier de différence fondamentale qui justifierait le traitement discriminatoire négatif envers leurs membres. Alors comment pourrait-il en être ainsi lorsqu'il s'agit d'une espèce différente? Qu'est-ce qui justifie l'entreprise de tel traitement discriminatoire sur la simple base de l'espèce?

Certains auteurs se questionnent sur le terme *spécisme* et croient qu'il serait plus juste de parler de *capacitisme*. Les discriminations des *homo sapiens* envers les autres espèces seraient davantage justifiées par le fait qu'ils ont des capacités supérieures à celles des autres espèces (raison, capacités cognitives sophistiquées, langage symbolique, etc.) et que pour cette raison, ils seraient supérieurs. Nonobstant, il existe des arguments qui visent à discréditer l'appel au capacitisme dans un argumentaire tentant de justifier nos attitudes envers les animaux. Il ne s'agit pas de nier qu'il existe des différences évidentes entre les humains et les animaux, mais plutôt de souligner les incohérences d'une éthique basée sur les capacités.

#### Argument 1 : Les capacités et le principe d'égalité

Premièrement, si ce sont les capacités qui propulsent l'*homo sapiens* au rang de supériorité morale lorsqu'il s'agit de choisir du traitement des autres espèces, alors qu'en est-il des cas marginaux<sup>45</sup> tels que des bébés, des personnes ayant un sévère handicap mental ou

---

<sup>44</sup> Il est encore ici question des pays qui défendent les valeurs démocratiques.

<sup>45</sup> « Cas marginaux » est le terme utilisé dans la littérature en ÉA pour désigner les humains qui ne possèdent pas une partie ou l'entièreté des facultés mises de l'avant par le spécisme (rationalité, intelligence, capacité d'agir moralement, adhérer à un contrat social, etc.). Certains auteurs (Donaldson et Kymlicka, 2016; Côté-Boudreau, 2014) soulèvent que l'usage du terme « cas marginaux » peut toutefois porter à confusion puisqu'on pourrait croire qu'il s'agit d'un petit nombre de personnes, alors que tous les humains passeront inévitablement par la phase de l'enfance et que la plupart connaîtront également la vieillesse (soit deux catégories considérées comme des « cas marginaux »).

encore des personnes séniles? Ces quelques exemples de cas marginaux permettent d'illustrer qu'il semble que l'absence de certaines capacités (rationalité, intelligence, capacité d'agir moralement, etc.) n'empêche pas la possession d'intérêts individuels qui mènent directement à des devoirs envers ceux-ci. Alors que la justice est une chose universellement souhaitable, il semble que refuser des droits à l'un et les accorder à l'autre (alors qu'ils ont des capacités et des intérêts similaires) ne puissent point être considérées comme juste.

L'égalité de fait, même entre les individus d'une même espèce, n'existe pas. Le principe de l'égalité<sup>46</sup> ne doit pas être entendu comme une égalité systématique, une égalité de fait ou encore une égalité de traitement. La justice, basée sur le principe de l'égalité, exigerait que nous devions traiter également les cas égaux et traiter différemment les cas inégaux. Naturellement, il est alors parfois injuste de traiter de manière égale des individus qui sont différents. Par exemple, un bébé de trois mois n'a pas les mêmes besoins qu'un enfant de cinq ans et il serait injuste d'accorder autant de temps de soins aux deux alors que l'enfant de trois mois nécessite davantage d'assistance. Il y a toutefois certaines objections au principe de l'égalité.

Aucun individu n'est parfaitement identique à l'autre et même s'il existe des similarités, l'égalité de fait n'existe pas et c'est davantage l'*égalité de considération* pour chacun qui doit être pris en compte. Une considération égale peut mener à un traitement différent et à des droits différents (Singer, 2012). Il est faux de dire que nous sommes tous égaux d'un point de vue social et biologique. Plus encore, la négation des différences entre les individus et les communautés peut même nuire à ceux-ci. La justice doit alors se baser sur l'équité et non sur l'égalité.

Singer rappelle que si l'exigence d'égalité reposait sur l'égalité de fait, il faudrait alors abandonner le concept d'égalité puisque nos différences rendraient cela impossible. Les

---

<sup>46</sup> Fait référence au principe aristotélicien de la section 3.2.4

différences, qu'il s'agisse de la couleur de la peau, le sexe ou l'orientation sexuelle ne renseigne en aucun cas sur les capacités intellectuelles ou morales d'un individu<sup>47</sup>.

Certains animaux ont certainement des capacités cognitives plus élaborées que les cas marginaux nommés précédemment et qui sont toutefois nettement plus considérés moralement par les membres de leur propre espèce. Sur quel critère -autre que l'appartenance à l'espèce- les cas marginalisés présentés précédemment sont-ils plus éligibles à la communauté morale que tout autre membre issu d'une autre espèce? Selon quelles caractéristiques sont-ils moralement plus considérés?

Pour que le spécisme soit justifié, il est essentiel de trouver une caractéristique possédée par tous les humains et qui n'est possédée par aucun animal. Or, les injustices vécues par les animaux pourraient peut-être être justifiées par la capacité à raisonner, à se projeter dans le futur ou encore à utiliser un langage symbolique? Ces capacités sont toutefois soit possédées par certaines espèces nonhumaines<sup>48</sup> ou ne sont pas possédées par tous les humains (cas marginalisés). La tentative de trouver une telle caractéristique est vaine. Cependant, ce n'est pas parce qu'il n'existe pas une caractéristique possédée par tous les humains et qui n'est pas possédée par aucun animal qu'il faut nier que les *homos sapiens* soient généralement en moyenne plus intelligents et rationnels que les autres espèces (Giroux, 2020) et c'est ce qui nous amène au second argument.

Argument 2 : L'absence de lien logique entre les caractéristiques prises en compte et les traitements

Qu'importe les différences réelles ou imaginaires qui se creusent entre les animaux humains et nonhumains, elles ne sont pas pertinentes moralement si elles n'ont point de lien

---

<sup>47</sup> Les capacités ne sont pas un critère pertinent pour déterminer l'égalité entre humains C'est d'ailleurs pourquoi les sociétés occidentales considèrent qu'il est injuste de brimer les droits d'un individu basé sur sa couleur de peau, son orientation sexuelle ou son sexe.

<sup>48</sup> Pensons ici à la capacité de communiqué qui est présente chez les animaux non-humains à travers des schèmes communicationnels qui leurs sont propres. Certes nous avons développé un langage très efficace en matière de communication, mais certaines espèces ont accès à des modes communicationnels qui nous sont complètement inaccessibles. Par exemple, les dauphins qui communiquent grâce à des ultrasons à des fréquences imperceptibles par l'oreille humaine.

logique entre le traitement et ce qui est supposé le justifier. En quoi l'appartenance à une espèce, les capacités langagière ou cognitive sont des critères moralement pertinents pour exploiter les animaux?

Si nous prenons l'exemple de la capacité cognitive sophistiquée - qui est davantage présente chez les *homos sapiens* que chez les autres espèces -, il faut alors se demander s'il s'agit d'un critère pertinent pour justifier de faire souffrir un individu. Pour revenir aux cas marginalisés, il serait évidemment considéré injustifié de traiter différemment ou encore de retirer nos devoirs moraux envers ces individus sur ce simple critère. Pourquoi cela serait-il davantage juste pour les membres des autres espèces? La liberté de conscience et la raison que nous sommes seuls à posséder nous oblige à de responsabilités plus grandes à l'égard des plus démunis, autant humains que non humains.

Selon James Rachels (1999), il est nécessaire d'avoir recours à des critères pertinents pour déterminer des traitements différents, et ce, à moins qu'une différence pertinente ne justifie un traitement différent. Un exercice de pensée de Peter Singer nous éclaire sur cette idée. Imaginons une société où la considération des intérêts ne serait donnée uniquement qu'aux individus ayant un quotient intellectuel de 100 et plus et les personnes ayant un quotient intellectuel inférieur à 100 seraient traitées en esclave. Une société qui opérerait sa hiérarchie de cette manière – sur les capacités d'ordre intellectuelles - serait-elle vraiment plus injuste qu'une société qui se base sur la couleur de la peau, le sexe ou encore l'espèce? Bref, toutes les différences ne s'équivalent pas en termes d'égalité et c'est davantage la pertinence du critère employé dans un cas précis qui fera en sorte que le traitement soit qualifié de juste ou non.

Par conséquent, la capacité à souffrir – et plus largement la sentience – (section 3.2) constitue alors le seul critère moralement pertinent sur lequel devraient reposer nos réflexions par rapport à notre attitude envers les animaux lorsqu'il s'agit de les exploiter ou de porter atteinte à leur bien-être. Nous avons vu dans le second chapitre que les pratiques actuelles de l'industrie de l'élevage entraînent effectivement des souffrances envers les animaux qui y sont exploités et c'est pourquoi nous devrions questionner la moralité de nos pratiques.

Pour conclure, le spécisme, et plus précisément le capacitisme qu'il dissimule, échoue à justifier non seulement la souffrance engendrée par nos attitudes envers les animaux, mais aussi à justifier leur exploitation et leur mise à mort.

La littérature de l'ÉA peine à trouver des arguments suffisamment convaincants pour justifier l'exploitation animale. Face aux évidents torts que nous faisons vivre aux autres espèces, il est nécessaire de nous questionner sur ce qui nous pousse à agir ainsi. Le concept du carnisme pourrait bien nous aider à comprendre comment se fait-il que malgré nos connaissances sur les diverses problématiques en lien avec l'exploitation animale, il n'y a que très peu de remise en question et de changement dans ce domaine.

### **3.4 Carnisme et dissonance cognitive**

Dès que nous comprenons les implications morales de nos actions, il semble plus difficile d'endosser la perpétration de comportements allant à l'encontre de l'intégrité d'êtres sentients. Nous sommes en mesure de nous demander comment se fait-il que, malgré toutes nos connaissances sur le sujet, nous participions toujours à l'exploitation d'être sentients? Il semble que nos connaissances actuelles qu'elles soient de l'ordre de la nutrition, du bien-être animal, des impacts environnementaux ou des réflexions éthiques ne suffisent pas à faire cesser l'exploitation animale. Alors que toutes nos connaissances sur le sujet semblent s'orienter vers la légitimité d'une réflexion sur nos modes de vie – et plus spécifiquement sur notre consommation alimentaire -, il semble qu'un élément coince dans l'engrenage et nuise à son bon déroulement. Il n'est pas rare de voir des personnes qui expriment leur amour des animaux et qui en font même un compagnon domestique, alors qu'à la fois elles mangent de la viande issue de l'industrie de l'élevage qui nuit au bien-être animal. Le carnisme semble être le concept le plus éclairant pour tenter de mieux comprendre ces attitudes contradictoires.

#### **3.4.1 Le carnisme**

Melanie Joy PH. D, diplômée en psychologie sociale, propose un élément de réponse pour expliquer cette économie morale individuelle : le carnisme. Plus qu'un simple choix de diète alimentaire, il s'agit d'un système de croyances dans lequel la consommation de viande



est jugée normale, naturelle et nécessaire. Il s'agit d'une « idéologie violente »<sup>49</sup> véhiculée par des mécanismes internalisés et inconscients (Joy, 2020).

Le premier mécanisme du carnisme repose sur l'*invisibilité symbolique* de son propre système. Le carnisme, représentant la culture dominante, n'a été nommé qu'au XXI<sup>e</sup> siècle par Melanie Joy. Pourtant, le végétarisme – l'opposition à l'idéologie dominante – a été nommé il y a plusieurs siècles, soit à l'époque de la Grèce antique (Mauro, 2017). L'importance d'entretenir l'invisibilité du système repose sur l'illusion que ce n'est pas un choix puisque c'est la norme. D'où l'inutilité de nommer ce qui ne relève pas du choix : c'est ainsi que sont les choses et c'est ainsi que cela doit être. La manière la plus efficace de perpétrer une idéologie violente est de nier son existence et les problèmes qu'elle engendre (Joy, 2020).

Toutefois, l'invisibilité symbolique a des limites puisqu'il est impossible de voiler certaines évidences. Malgré l'efficacité du système, nous savons tous que la viande, les œufs et les produits laitiers sont issus des animaux. Parfois, nous avons également accès à certaines informations qui pourrait nous décourager de manger de la viande (par exemple, lors du visionnement d'une vidéo qui expose un animal de ferme en détresse). Pour être efficace, le carnisme doit reposer sur d'autres mécanismes. L'invisibilité symbolique étant limitée, c'est l'*invisibilité pratique* qui s'enclenche pour réduire l'inconfort moral produit lorsque nous sommes exposés à la violence du système (Joy, 2020). Pour bien comprendre comment fonctionne l'invisibilité pratique, l'auteur a transposé le concept de *dissonance cognitive* au carnisme.

La dissonance cognitive est un concept de psychologie morale développé par Léon Festinger (1957). Il s'agit d'un mécanisme de défense psychologique ayant pour but d'apaiser notre inconfort moral face à une situation qui oppose nos valeurs à nos actions. Selon Festinger, il n'y a que trois manières d'apaiser la dissonance cognitive :

---

<sup>49</sup> Melanie Joy considère qu'il s'agit d'une « idéologie violente » puisque la violence est nécessaire pour que l'exploitation des animaux puisse se faire à grande échelle et être rentable. Cette affirmation peut être confirmée à la suite du chapitre 2 de la présente recherche.

1. Changer nos valeurs pour qu'elles s'accordent à nos comportements (invisibilité pratique).

2. Changer la *perception* de nos comportements pour qu'elle *semble* s'accorder à nos valeurs (invisibilité pratique).

3. Changer nos comportements pour qu'ils s'accordent à nos valeurs<sup>50</sup>.

Dans le cas de la consommation de produits animaux, l'inconfort moral est présent lorsqu'une personne se soucie du bien-être animal ou encore se qualifie comme une personne qui aime les animaux, mais qui tout à la fois mangent de la chair animale. En ÉA, cet inconfort moral est appelé « le paradoxe de la viande » (Loughnan *et al.*, 2010; voir aussi; Joy, 2020; Singer, 2012). Des recherches ont documenté que la plupart des gens perçoivent la souffrance animale comme émotionnellement dérangeante et moralement répugnante et que l'action de manger de la viande les conduit donc à réduire leur préoccupation morale envers les animaux (Loughnan *et al.*, 2010; Loughnan *et al.*, 2014). Les mécanismes (1 et 2) de la dissonance cognitive sont nécessaires pour préserver l'*invisibilité pratique* et pour soulager l'inconfort qui peut survenir lorsque la connexion entre notre consommation et nos valeurs s'opère. Comme toute idéologie violente, le carnisme mise sur la promotion de la fiction (changement de perception) et sur le découragement de la critique à l'égard de son propre système. Le maintien de la déconnexion entre nos savoirs et notre empathie est essentiel pour que la transmission du carnisme soit aussi efficace. Le paradoxe de la viande amène indirectement les consommateurs de produits animaux à nier les états mentaux, lié à la capacité de souffrir, des animaux qu'ils mangent (Loughnan *et al.*, 2010). La promotion de la fiction passe par la justification de son système via les « 3 N de la justification » : manger de la viande est normal, naturel et nécessaire (Joy, 2020).

---

<sup>50</sup> Dans le cas du carnisme, cela se traduirait par un changement de mode de vie qui exclurait tout produit ou toute activité qui impliquerait de près ou de loin l'exploitation animale.

### **3.4.2 Manger de la viande c'est... normal**

Ce qui est normal réfère aux normes sociales qui sont toujours à la fois descriptives (comment les gens se comportent) et prescriptives (comment on doit se comporter). Elles sont inscrites dans les traditions, les coutumes et la culture. Elles sont socialement construites, internalisées et les gens y adhèrent généralement de manière inconsciente. Nos attitudes et nos comportements sont les résultants de ces normes.

Dès notre enfance, nous sommes amenés à consommer des produits considérés comme étant dans la norme. Dans le cadre d'une enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Statistique Canada (2018) dévoile qu'il n'y a que 1,6% des Canadien.ne.s qui excluent les poissons, les fruits de mer, la viande et la volaille de leur alimentation. Nous sommes destinés à consommer de la viande bien avant notre naissance et ce qui peut paraître être un choix se révèle être finalement le résultat très prévisible de la culture carniste.

Dans ce système, ceux qui suivent la norme sont récompensés (approbation sociale) et ceux qui s'en écartent ou la remettent en question peuvent paraître suspects, étranges et dérangeants. (désapprobation sociale). Ceux qui dérogent de la norme doivent expliquer leurs choix, alors que ceux qui s'y conforment n'ont pas à se soumettre à cet exercice. De plus, on attribue souvent des stéréotypes et des quolibets à ceux qui refusent de consommer de la viande. Ils sont perçus comme des marginaux parce qu'ils adoptent un mode de vie cohérent avec leurs valeurs, ou comme des hypocrites lorsqu'ils ont des comportements incohérents (par exemple, ne pas manger de viande, mais porter du cuir). Ainsi, il est plus facile de se conformer à la norme que de la transgresser.

Finalement, alors que nos choix semblent être conscients, nous ne faisons en réalité que reproduire inconsciemment un modèle de conduite prédéterminé par des normes issues du passé (Joy, 2020).

### **3.4.3 Manger de la viande c'est... naturel**

La naturalisation est le processus par lequel ce qui est naturel est considéré comme justifiable. Toutefois, le lien logique entre ce qui est naturel et ce qui est justifiable est bien fragile. Les comportements naturalisés, tout comme les normes, sont socioconstruits. Les

personnes qui consomment des produits carnés ont davantage tendance à croire que manger de la viande est quelque chose de naturel, comparativement à ceux qui n'en mangent pas (Piazza et Loughnan, 2016). Nous explorerons quelques exemples de naturalisations d'arguments qui se révèlent être injustifiés.

Historiquement, nos ancêtres ont été végétariens, mais ils ont aussi consommé de la viande, surtout depuis les derniers millénaires. (Rose et Marshall, 1996). Toutefois, le fait qu'un comportement soit transmis depuis longtemps ne justifie en aucun cas qu'il fasse partie de notre nature. Aussi, ce qui apparaît naturel ne devrait pas déterminer la moralité des comportements. Le fait de penser que manger de la viande serait un comportement dit naturel ne doit pas conduire à penser que c'est un comportement moral. Faire appel à la tradition pour valider la moralité d'un comportement est un sophisme. Par ailleurs, nous nous accordons pour dire que les viols, les infanticides et les meurtres sont inacceptables du point de vue moral et qu'en aucun cas le fait qu'ils aient été perpétrés depuis toujours ne pourrait justifier leur moralité dans la société actuelle. Parce que nous avons jugé qu'ils causent du tort à des êtres sentients, nous nous sommes même prémunis d'un système de justice pour punir ceux qui contreviendraient au contrat social stipulant que ces actes sont inacceptables.

Scientifiquement, la théorie de l'évolution de Charles Darwin a permis de comprendre que les espèces qui ont survécu jusqu'à présent sont celles qui ont su le mieux s'adapter à leur environnement. L'être humain s'est particulièrement bien adapté et nous pouvons dire que nous sommes la seule espèce dont certains membres<sup>51</sup> sont en mesure de faire usage de la parole sont capables de libre choix. Pour ces raisons, certains philosophes comme Descartes ont considéré que notre espèce était supérieure aux autres. Cet argument a déjà été discuté précédemment et nous avons conclu que la parole et le libre choix ne sont pas des critères moralement pertinents pour justifier quelque traitement que ce soit qui mettrait en péril l'intégrité des animaux non humains. Ces caractéristiques humaines ne placent pas

---

<sup>51</sup> Les cas marginalisés ne sont pas inclus.

l'humanité au-dessus de tous les vivants, mais bien en position de responsabilité sur tous les vivants<sup>52</sup>.

Souvenons-nous que la revendication de la supériorité de certains groupes humains a été à l'origine de plusieurs idéologies violentes (régimes politiques féodal et totalitaire) et même de génocides. Des groupes humains ont également considéré que les Africains étaient naturellement faits pour l'esclavage et que les femmes étaient naturellement inférieures aux hommes. Ces idéologies violentes, fondées sur des caractéristiques biologiques, ne devraient jamais servir de justification morale.

On utilise pourtant la même logique lorsqu'on a recours à la naturalisation de nos comportements alimentaires pour revendiquer notre supériorité biologique face aux animaux. Le vocabulaire que nous utilisons pour les désigner relativement à leur fonction traduit notre revendication de supériorité envers eux : vaches laitières, poules de chair, poules pondeuses, veaux de grains, etc. Ainsi, ils ne sont plus que relégués à leur une fonction alimentaire : celle de nous nourrir. Cette réduction à la fonction alimentaire en fait des objets, donc, des choses que nous pouvons utiliser sans égard à la souffrance que nous pouvons leur infliger. Nous avons fait auparavant la démonstration que le spécisme n'est pas moralement justifiable pour nous soustraire de nos obligations morales envers les êtres sentients (section 3.1.3).

Du point de vue religieux occidental, il a toujours été naturel de considérer les animaux comme étant au service des humains. D'après Singer (1975), cette notion est héritée de la tradition religieuse occidentale qui s'est rependue hors de l'Europe et qui a conditionné la façon de penser de la plupart des sociétés actuelles. Dès la Genèse, nous constatons que la relation humaine avec les animaux repose sur la domination de ceux-ci en raison de notre supériorité : nous sommes faits à l'image de Dieu. La permission de manger les animaux aurait été donnée par Dieu lui-même. Le caractère sacré de toute vie humaine a permis de justifier qu'il soit naturel pour les humains de tuer pour manger. Thomas d'Aquin soutient qu'il ne peut pas y avoir de cruauté envers les êtres irrationnels (animaux) et que la seule raison que nous pourrions avoir de ne pas être cruel envers ceux-ci est que cela pourrait nous

---

<sup>52</sup> En référence au principe de responsabilité de Hans Jonas.

conduire à être cruel envers les êtres humains (Singer, 1975). Une fois de plus, il est difficile de ne pas y voir le spécisme inhérent à ces arguments.

Finalement, nous pouvons conclure que l'argument de la naturalisation permet à l'idéologie carniste de paraître irréfutable d'un point de vue historique, scientifique, biologique et religieux. Toutefois, notre réflexion a permis de remettre en question les liens logiques entre le caractère « naturel » et les justifications que ces arguments supposent.

#### **3.4.4 Manger de la viande c'est... nécessaire**

La consommation de viande est perçue par plusieurs personnes comme étant une nécessité, c'est pourquoi cette tradition alimentaire leur paraît légitime. Tuer les animaux pour les manger ne serait qu'un mal nécessaire pour un plus grand bien : être en santé. Le système de production de viande que nous avons décrit précédemment, aussi imparfait soit-il, serait par ailleurs inévitable pour assurer la pérennité de notre espèce. Or, lorsque les gens sont confrontés à des images difficiles provenant de la chaîne de production de viande, ils se posent des questions sur la pertinence de leur pratique alimentaire. Mais seuls quelques-uns prennent la décision d'arrêter de manger de la viande.

Ils conviennent que l'être humain est omnivore, c'est-à-dire qu'il peut se nourrir autant de viande que de végétaux pour être en santé. Mais ils n'arrivent pas à faire le choix qui s'impose pour respecter les animaux et pour assainir l'environnement.

Concernant justement le choix de passer au régime non carné l'Association américaine de diététique et des diététiciens canadiens s'est positionnée officiellement sur cette question en 2016 « les régimes végétariens (y compris végétalien) menés de façon appropriée sont bons pour la santé, adéquats au plan nutritionnel et sont bénéfiques pour la prévention et le traitement de certaines maladies » (Melina *et al.*, 2016). Les lignes directrices canadiennes en matière d'alimentation du guide alimentaire canadien (2019) vont également dans ce sens : « il faudrait consommer régulièrement des légumes, des fruits, des grains entiers et des aliments protéinés. Parmi les aliments protéinés, ceux d'origine végétale devraient être consommés plus souvent. »

Il faut admettre que les questions éthiques concernant nos rapports aux animaux d'élevage se poseraient différemment s'il n'était pas possible d'envisager une diète sans produits carnés. Toutefois, la possibilité de pouvoir être en santé sans consommer de viande confirme que le carnisme relève du choix et non de la nécessité.

Concernant le mythe alimentaire des protéines, plusieurs personnes pensent que la viande serait une source de protéine nécessaire pour être en santé. Une alimentation sans viande entraînerait inévitablement des carences alimentaires. En attribuant symboliquement les protéines à la viande, aux œufs et aux produits laitiers, ce mythe alimentaire contribue également au mythe viriliste, c'est-à-dire de la virilité masculine. Nombre de personnes pensent que les hommes doivent manger de la viande pour être forts et grossir leurs muscles (Joy, 2020). Par conséquent, les hommes qui ne mangent pas de viande sont perçus par ces personnes comme peu virils, faibles et plus féminisés (Adams, 2015).

Dans le *Guide alimentaire canadien* (2019), en ce qui concerne les protéines, on peut lire ceci : « Bien que de nombreux aliments d'origine animale aient une valeur nutritive élevée, la ligne directrice n°1 met davantage l'accent sur les aliments d'origine végétale. Une consommation régulière de ces aliments, à savoir les légumes, les fruits, les grains entiers et les protéines d'origine végétale, peut avoir des effets positifs sur la santé ».

Un autre argument en faveur de la nécessité de manger de la viande concerne l'aspect pratique de cesser cette pratique. Un autre argument en faveur de la nécessité de manger de la viande, comme nous l'avons évoqué plus haut, concerne l'aspect pratique de manger de la viande. Les pratiques alimentaires des gens ne sont pas faciles à changer. Elles s'inscrivent dans des traditions qui forgent l'identité. D'un point de vue social, les groupes nationaux sont reconnus pour leurs traditions alimentaires. On mange le mouton dans les pays arabes, la dinde pour les célébrations du Thanksgiving et de Noël aux États-Unis, le méchoui dans les pays du pourtour de la Méditerranée, la saucisse en Allemagne, etc. Les mets à base de viande sont inscrits dans les mœurs des peuples. C'est pourquoi il est difficile pour les individus de déroger aux pratiques alimentaires de leur culture.

Cela s'explique par une multitude de raisons. En se basant sur un modèle heuristique inspiré par la pyramide de Maslow, des chercheurs Leroy et Praet (2015) ont soulevé cinq niveaux d'impacts de la viande dans la tradition : physiologique (l'impact nutritionnel et évolutif de la viande), sécurité (sécurité alimentaire), communauté (consolidation sociale et rituels autour de la viande), valeur (viande et statut social) et holistique (impact religieux et culturel sur le symbolisme de la viande). Des études ont exploré l'hypothèse que plus nous vieillissons, plus nous intégrons la culture carniste<sup>53</sup> et plus nous sommes motivés à recourir à des stratégies de désengagement moral comme mécanisme de protection afin de réduire la dissonance cognitive associée à la consommation de viande (Hahn, 2021; Leroy et Praet, 2015). Le développement de notre identité social passe en partie par la nourriture que nous partageons avec notre groupe d'appartenance. Comme cette identité se renforce avec le temps, plus nous vieillissons et plus il est difficile d'adopter de nouvelles pratiques alimentaires (Shutts *et al.*, 2013).

L'argument de l'impératif économique est souvent évoqué à travers les arguments d'aspects pratiques. Les retombées économiques du secteur de l'élevage sont perçues comme étant trop importantes pour envisager de renoncer à cette activité. L'argument de l'impératif économique a été l'apanage de plusieurs idéologies violentes à travers l'histoire de l'humanité. Nous pouvons penser ici à l'esclavage ou à la traite d'êtres humains. Ces activités économiques sont moralement proscrites parce que nous considérons que le respect des intérêts fondamentaux des individus est plus important qu'un quelconque gain monétaire. Alors que nous avons déjà conclu précédemment que les animaux, pas plus que les esclaves, n'ont guère d'intérêt à mourir, à souffrir ou à être exploités, il semble nécessaire de revoir nos attitudes envers eux. De plus, la période transitionnelle économique de longue haleine permettrait aux agriculteurs de pouvoir se réorienter vers d'autres secteurs agroalimentaires.

---

<sup>53</sup> Les différentes études n'utilisent pas ce terme spécifiquement, cependant il semble pertinent pour regrouper les diverses mentions similaires des études explorés. (Leroy et Praet, 2015) vont plutôt parler des « niveaux d'impact ».



### 3.4.5 Le trio cognitif

Il est évidemment impossible de recenser l'ensemble des mythes véhiculés par le carnisme, mais les exemples retenus semblent être suffisamment pertinents pour comprendre ses mécanismes opératoires. Melanie Joy (2020) rappelle que ces mécanismes sont foncièrement inconscients chez les carnistes. Rappelons que nous naissons dans un monde dans lequel l'idéologie dominante est celle du carnisme et que nous voyons le monde à travers ses lentilles. Comme l'invisibilité est son mécanisme de base, nous ne sommes pas conscients ni de son existence ni des distorsions de réalités que nous endossons via ce mythe. Nous avons internalisé inconsciemment que manger de la viande est normal, naturel et nécessaire.

Pour fonctionner, le carnisme repose sur un mécanisme de défense encore plus internalisé et encore moins conscient : le trio cognitif (Joy, 2020) qui comprend trois éléments : soient l'objectivation, la désindividualisation et la dichotomisation.

#### 1. L'objectivation

Processus par lequel l'animal est vu comme un objet ou une chose. Ce processus est un mécanisme de distanciation puissant entre nos savoirs et notre empathie (Joy, 2020). Les animaux peuvent être objectivés de plusieurs manières, dont le langage. Les termes utilisés pour désigner les animaux d'élevage font souvent référence à leur [seule] utilité : vache [laitière], poule [pondeuse], poule [de chair], vache [de boucherie], etc. D'autres termes sont utilisés pour reléguer les animaux à de simples « produits alimentaires ». Dans le jargon du secteur des producteurs de bovins, les veaux abattus avant d'avoir atteint l'âge de « bouvillons d'abattage » (environ 18 mois) seront appelés « semi-finition » et on fera référence à « leur qualité » pour exprimer leur rendement en viande ou en lait (PBQ, 2020). Joy fait valoir que notre rapport aux animaux serait probablement différent si nous faisons référence à eux comme des *individus* plutôt que des *produits* et à de la *chair de cadavre* plutôt qu'à de la *viande* (ou autres parties de l'animal tel que du steak ou du bacon). Leur statut juridique des animaux est celui de propriété<sup>54</sup> (« biens meubles ») nous permettant de pouvoir

---

<sup>54</sup> Depuis 2015, le statut juridique des animaux au Québec a évolué. La *loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (LégisQuébec, chapitre B-3.1) reconnaît que « l'animal est un être doué de sensibilité ayant des impératifs biologiques » et que « l'espèce humaine a une responsabilité individuelle et collective de veiller au

les vendre, les acheter ou les échanger renforcent cette idée qu'ils ne sont, au final, que des objets.

## 2. La désindividualisation

Processus par lequel l'animal est vu comme une abstraction, c'est-à-dire comme une unité possédant exactement les mêmes caractéristiques que le groupe auquel il appartient (Joy, 2020). Plus le groupe est grand et plus les unités qui le composent sont perçues comme similaires, ce qui nous empêche de percevoir l'individualité et l'unicité de chacun des membres du groupe<sup>55</sup>. Alors que nous pouvons facilement nous imaginer que les animaux domestiques que nous côtoyons régulièrement (chats et chiens) ont des personnalités et des préférences qui leur sont propres à chacun, cela est beaucoup plus difficile à faire pour des animaux que nous ne côtoyons généralement que par des images (animaux d'élevage). Si nous avons accès à l'animal (ou aux informations de l'animal tel que son nom, des préférences, etc.) duquel provient la viande que nous consommons, le mécanisme de distanciation morale de la désindividualisation ne pourrait guère s'opérer aussi efficacement<sup>56</sup>.

## 3. La dichotomisation

Processus mental de catégorisation des animaux basé sur nos croyances envers eux. La catégorisation est un processus mental normal et nécessaire pour nous permettre d'organiser et de comprendre le monde qui nous entoure. Toutefois, la catégorisation est problématique lorsqu'elle est dichotomique (catégories dualistes) et arbitraire (Joy, 2020).

---

bien-être et à la sécurité des animaux ». Toutefois, les obligations de soins et d'actes interdits n'encadrent pas les animaux d'élevage ou les animaux de laboratoire.

<sup>55</sup> Paul Slovic (2010) parle de « paralysie psychique par les nombres » (vf. de « psychic numbing » ) pour décrire le mécanisme de défense qui s'enclenche lorsque nous sommes face à un événement traumatique impliquant plusieurs victimes. Notre système de perception nous permettrait d'être affecté psychologiquement par des petits groupes desquels nous avons une certaine proximité et qui encourent un danger immédiat. Il ne serait pas adapté aux groupes plus grands avec lesquels nous avons une certaine distance.

<sup>56</sup> Plus le nombre d'individu dans le groupe est grand et plus ils apparaissent comme de simples statistiques. Les images auraient un impact plus grand sur nos émotions qu'un que les nombres (Slovic, 2010). Nous pouvons penser à l'exemple de l'image du jeune Aylan Kurdi (l'enfant Syrien décédé sur une plage du Turquie) qui a fait le tour du monde et qui est devenu un symbole puissant d'humanisation des réfugiés Syriens (Elkouri, 2016).

Dans le cadre du carnisme, les animaux sont opposés en deux catégories : comestibles et non comestibles. Ces catégories sont basées sur diverses sous-catégories. Par exemple, les animaux considérés comme intelligents (tel que les dauphins) sont davantage perçus comme « non comestibles » que les animaux considérés comme inintelligents (tel que les vaches) davantage perçus comme étant comestibles (Bastian *et al.*, 2012). Les catégories peuvent être arbitraires, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas nécessairement basées sur des faits. Comme les catégories reposent grandement sur la culture et l'environnement social, les animaux peuvent être associés à différentes catégories (par exemple, la vache peut être perçue comme un animal peu intelligent et comestible dans la culture québécoise, alors qu'elle est perçue comme sacrée et non comestible dans la culture indienne). La catégorisation permet aux individus qui expérimentent la dissonance cognitive en lien avec la consommation de viande de diminuer leurs préoccupations morales à l'égard des animaux, et donc, d'éviter l'inconfort moral que leur action suscite (Bratanova *et al.*, 2011).

Les trois mécanismes de défense du trio cognitif fonctionnent en harmonie les uns avec les autres pour atténuer le *processus d'identification* qui nous permet d'avoir de l'empathie (Joy, 2020). Plus nous percevons les animaux comme des individus à part entière, ayant des préférences, étant capables de faire des choix, capables d'intelligence et de sensibilité, et plus nous sommes en mesure de nous identifier à eux et de développer notre empathie envers eux. L'empathie envers un groupe nous permettrait d'engendrer du dégoût. Joy (2020) décrit le dégoût comme une émotion qui nous informeraient sur la valeur morale à accorder à certains aliments.

La première étape pour tenter de déconstruire ce système d'invisibilité est de le rendre visible et d'affirmer que les individus ont le choix de modifier leur régime alimentaire. C'est d'ailleurs pourquoi le chapitre 2 de cette recherche est essentiel à la réflexion générale de la question de recherche initiale, puisqu'il est essentiel de comprendre quelles sont les pratiques problématiques en lien avec le bien-être animal afin de briser le mécanisme d'invisibilité du système. Plus nous sommes conscients des réalités des animaux de boucherie, plus le processus de moralisation de nos préférences culinaire prend de l'importance (Bastian *et al.*, 2011).

La compréhension du processus de dissonance cognitive est essentielle pour comprendre nos perceptions et nos comportements en lien avec la consommation de produits animaux. Ainsi, nous sommes davantage en mesure de comprendre comment se transmet de manière aussi efficace la culture du carnisme et pourquoi il est aussi difficile de sortir de ses mécanismes. Et si nous étions en mesure de nous affranchir du carnisme collectivement et de changer nos comportements, alors comment s'articuleraient nos rapports aux animaux?

### **3.5 Statut de l'animal et applications pratiques**

Dès lors que nous adhérons aux différentes idées présentées précédemment, soit la sentience des animaux, nos responsabilités envers eux et notre déterminisme social issu d'une culture essentiellement carniste, nous sommes appelés à réfléchir sur nos comportements alimentaires et peut-être même à les modifier. Nous sommes aussi invités à imaginer un monde dans lequel les animaux n'ont pas qu'une valeur instrumentale et dans lequel leurs intérêts sont respectés. Peut-être aussi à mettre en perspective tout le système moral actuel sur notre alimentation?

La question du sort des animaux et de leur statut dans une société qui souhaiterait respecter leurs droits de base est certes complexe et il n'y a actuellement pas de réponse claire et unanime à cet effet au sein des penseurs en ÉA. Plusieurs auteurs ont réfléchi à cette question qui est actuellement d'ordre fondamentalement théorique. Seules les théories qui semblent les plus pertinentes seront présentées, et ce, sans toutefois remettre en cause la complexité et les limites d'un tel exercice. Néanmoins, elles permettent d'apporter des réflexions pertinentes sur le statut des animaux dans un monde où leurs droits de base seraient pris en compte.

#### **3.5.1 L'approche traditionnelle de la théorie des droits des animaux (TDA)**

Les théoriciens<sup>57</sup> à l'origine de la TDA traditionnelle s'accordent à l'effet que les animaux ont une importance morale qui se doit d'être respectée étant donné l'ensemble des raisons pertinentes de leur accorder le statut d'être sentient (section 3.2). Or, en se basant sur

---

<sup>57</sup> Peter Singer, Tom Regan et Gary Francione en sont les auteurs principaux.

l'extension naturelle de la conception de l'égalité morale, les intérêts des animaux devraient également être considérés et cela leur conférerait des droits fondamentaux (sous-section 3.2.4). Par conséquent, nous serions dans l'obligation de cesser l'exploitation animale puisque leurs droits les plus fondamentaux y sont brimés. Il existe toutefois un désaccord d'ordre stratégique en ce qui concerne la manière d'y parvenir. Le welfarisme et l'abolitionnisme sont les deux approches les plus importantes de la TDA.

Le welfarisme<sup>58</sup> propose d'améliorer les conditions des animaux sans toutefois cesser leur exploitation puisqu'ils font partie d'une hiérarchie morale dans laquelle les humains sont supérieurs (Jeangène Vilmer, 2018). Or, même si le bien-être des animaux est essentiel pour respecter leurs droits, celui-ci est subordonné aux intérêts des humains. Par conséquent, l'usage « éthique » des animaux est toléré lorsque cela bénéficie aux humains. Toutefois, le seuil acceptable n'est pas clairement identifiable et cela constitue une limite selon les auteurs de Zoopolis (Kymlicka et Donaldson, 2016). Ils reprochent au welfarisme d'être trop peu efficace quand il est question de cesser l'exploitation animale lorsque des intérêts humains sont clairement identifiables. Les aboutissants d'une approche welfaristes n'offrent en réalité aucune garantie quant au bien-être des animaux lorsque ceux-ci sont confrontés aux intérêts humains qui répondent à des besoins vitaux, triviaux ou à des attitudes vénales (Kymlicka et Donaldson, 2016).

L'abolitionnisme est une approche dans laquelle les animaux ne sont pas perçus comme de simples « moyens » pour arriver à des fins humaines. La seule solution pour respecter les intérêts des animaux est de mettre fin à l'exploitation animale dans son ensemble (Jeangène Vilmer, 2018). Ils ne s'opposent pas forcément au welfarisme, mais ils perçoivent l'amélioration des conditions des animaux comme une étape intermédiaire nécessaire plutôt qu'une fin en soi. Certains auteurs, tels que Francione (2015), soutiennent que la seule manière d'y arriver est de mettre fin à toutes nos relations avec les animaux, y compris les animaux de compagnie. Selon Kymlicka et Donaldson (2016), cette position est intenable puisqu'elle creuse un fossé trop profond entre les diverses idéologies.

---

<sup>58</sup> Mot issu de l'anglais « welfare » signifiant « bien-être ». Le bien-être est comme étant l'attitude envers animaux et non comme position philosophique référent au bonheur (Jeangène Vilmer, 2018).

Cette position ségrégationniste à l'égard des animaux pose certains problèmes. Tout d'abord, seuls les droits négatifs sont pris en considération<sup>59</sup>. Alors que nous savons comment « ne pas agir » envers les animaux (ne pas tuer, ne pas blesser, ne pas enfermer, etc.)<sup>60</sup>, nous ne savons pas comment nous devons agir. Quels sont les droits positifs des animaux? De plus, une telle séparation ne pourrait pas être dans l'intérêt des animaux (surtout les animaux domestiques) puisqu'ils sont dépendants de certaines relations avec les êtres humains pour leur survie. Par conséquent, nous avons certaines obligations à leur égard dont nous devons tenir compte.

Dans la TDA traditionnelle, les animaux sont perçus comme des patients moraux, c'est-à-dire comme ceux qui reçoivent les actions morales des agents moraux (les êtres humains) (Kymlicka et Donaldson, 2016). Toutefois, cette position est remise en question par certains auteurs qui soutiennent que de nombreuses espèces peuvent faire preuve d'agentivité morale puisqu'on leur reconnaît un large éventail d'émotions et de comportements moraux (empathie, altruisme, sens de la justice, etc.) (Bekoff et Goodall, 2008; Denison, 2010). Ce sont ces difficultés d'ordre stratégiques qui ont donné naissance à la théorie politique des droits des animaux (TPDA).

### **3.5.2 L'approche de la théorie politique des droits des animaux (TPDA)**

Will Kymlicka et Sue Donaldson sont les auteurs de *Zoopolis : une théorie politique des droits des animaux* (2016). Cet ouvrage propose un nouveau cadre conceptuel de la « question animale » dans une société qui respecte les intérêts des principaux intéressés. Leur objectif n'est pas de remplacer la TDA traditionnelle<sup>61</sup>, mais plutôt de l'améliorer en tenant compte des droits positifs des animaux (soit des droits relationnels différenciés) pour ainsi répondre aux nombreux défis éthiques posés résultant de nos relations avec les animaux. L'objectif final étant de mettre fin à l'exploitation animale, la TPDA s'inscrit dans le spectre

---

<sup>60</sup> C'est la conclusion à laquelle nous sommes arrivé dans la sous-section 3.2.4

<sup>61</sup> D'ailleurs, les auteurs de *Zoopolis* considèrent que la TPDA est une extension de la TDA puisqu'elle y reprend plusieurs concepts telle que la reconnaissance de la sentience des animaux comme base de réflexion sur leurs droits.

de l'abolitionnisme sans toutefois être aussi restrictive puisque celui-ci repose sur des relations de collaboration mutuellement bénéfique entre les humains et les animaux.

La TPDA a été élaborée en prenant comme cadre conceptuel la théorie de la citoyenneté (TC)<sup>62</sup>. Dans un premier temps, les auteurs proposent d'identifier les relations humains/animaux qui sont susceptibles de donner lieu à des obligations ou à des responsabilités morales. Les trois catégories retenues sont celles-ci : 1) Citoyens (animaux domestiques) 2) Non-citoyens (animaux sauvages) 3) Citoyenneté partielle (animaux liminaires<sup>63</sup>). Alors que les animaux sauvages sont considérés comme étant souverains, les animaux liminaires sont plutôt considérés comme des résidents permanents. Comme nous nous intéressons davantage aux animaux domestiques dans le cadre de cette recherche, les deux autres catégories ne seront pas élaborées davantage.

Pour comprendre comment la TC peut être appliqué à la TDA, il faut en comprendre les différentes fonctions. Donaldson et Kymlicka ont retenu trois fonctions essentielles à la citoyenneté : 1) la nationalité (assignation d'un individu à un territoire) 2) la souveraineté populaire (l'État appartient au peuple et agit dans les intérêts de ses citoyens) 3) l'agentivité politique démocratique (Participation active au processus démocratique).

La citoyenneté doit être avant tout basée sur cette troisième fonction, sans toutefois être réduite à celle-ci, sans quoi plusieurs personnes humaines seraient exclues de la citoyenneté (enfants, handicapés, etc.) alors qu'elles sont toutefois incluses dans les deux autres fonctions. Pour concilier l'idée d'agentivité politique sans toutefois verser dans le paternalisme autoritaire, les auteurs proposent de suivre le modèle d'agentivité dépendante développé par Silvers et Francis (2005) qui permet une prise de décision assistée pour les gens qui ne peuvent pas communiquer<sup>64</sup>. Ce modèle est fondé sur la coopération inclusive

---

<sup>62</sup> La TC se présente comme étant cadre conceptuel le plus approprié pour revoir nos devoirs relationnels envers les animaux. Évidemment, cela modifie la TDA traditionnelle, mais également la théorie sur laquelle la TPDA s'appuie, soit la TC qui n'inclus pas les animaux dans sa version traditionnelle.

<sup>63</sup> Animaux vivant dans les villes et qui sont par conséquent ni complètement sauvages, ni complètement domestiques (ex. rongeurs, oiseaux, etc.).

<sup>64</sup> Le modèle d'agentivité dépendante a été élaborée originellement pour les personnes souffrant de graves déficiences intellectuelles. Les auteurs de Zoopolis se sont ouvertement inspirés des théories de la citoyenneté des personnes handicapés pour élaborer la TPDA. En reconnaissant que leurs capacités sont compatibles avec

entre les agents moraux dépendants (dans ce cas-ci les animaux) et les personnes de confiance chargées de représenter les intérêts de ces derniers. Les animaux ne peuvent pas communiquer comme les êtres humains le font, mais ils sont capables d'exprimer à leur façon leurs intérêts, leurs préférences, leurs intentions et leurs besoins par leur langage corporel, des sons, des expressions, ou autres manifestations subjectives<sup>65</sup>. Admettre les animaux comme citoyen c'est également admettre que nous avons le devoir de favoriser l'expression de leur agentivité tout comme nous le faisons pour divers groupes humains (enfants, personnes souffrant de graves handicaps intellectuels, etc.). Toutefois, certains critiques de la TPGA remettent en question l'agentivité des animaux en argumentant que ceux-ci sont dépendants des êtres humains.

Les notions de dépendance et d'indépendance sont au cœur des réflexions sur l'agentivité des animaux dans le modèle de la TC. Comme nous l'avons vu, les animaux sont perçus comme des patients moraux dans la TGA, soit dépendant des agents moraux (humains). Comment un être dépendant peut-il exercer son agentivité en tant que citoyen? Les auteurs de *Zoopolis* nient que les animaux ne soient que des simples patients moraux et ils défendent plutôt l'idée que la notion de dépendance a en réalité un continuum multidimensionnel qui varie selon les individus, le contexte et les périodes de leur vie.

Par conséquent, un être humain peut être dépendant lorsqu'il est enfant et gagner de l'indépendance lorsqu'il grandit et acquiert des connaissances et des capacités qui l'aideront à s'émanciper. Toutefois, une fois arrivée à l'âge adulte, cette même personne peut être victime d'un accident et être paralysée, ce qui lui coûtera son autonomie et son indépendance dépendamment des séquelles qu'elle aura subies. De plus, nous sommes tous dépendants à différents niveaux qu'il s'agisse des infrastructures publiques qui nous entourent, des lois, de l'accès aux ressources alimentaires ou encore à internet. En somme, il faut cesser la

---

des pratiques citoyennes actives, cela ouvre une porte pour que les animaux puissent eux-aussi être reconnus comme membres à part entière de la communauté.

<sup>65</sup> Les personnes qui ont déjà eu un animal de compagnie pourront sans doute reconnaître que leur animal pouvait se faire comprendre de diverses manières qui lui est propre. Que ce soit un chien qui souhaite aller se promener et qui branle la queue à côté de la porte en regardant son maître de manière insistante ou encore un chat qui va se coucher sur les jambes de son humain tout en ronronnant et en se frottant contre lui pour réclamer des caresses et de l'affection. Nous n'avons pas le même langage, mais nous arrivons néanmoins à les comprendre et à se faire comprendre.



dichotomie entre « dépendance » et « indépendance » puisqu'elle semble se présenter comme un obstacle superficiel face aux réelles capacités fondamentales pour pouvoir être considérées comme citoyen.

Les luttes pour les droits des personnes souffrant de graves déficiences intellectuelles (GDI) ont permis de reconnaître que même si une personne ne peut pas nécessairement réfléchir sur un bien (d'un point de vue moral), elle est toutefois bénéficiaire d'un bien subjectif (préférences, intérêts, etc.). Ce bien subjectif peut être transmis de manière intentionnelle par les GDI à travers différents procédés qui peuvent être compris et traduits par des personnes de confiance. Il ne fait aujourd'hui aucun doute que ces personnes sont des citoyens à part entière et qu'ils sont titulaires de droits fondamentaux au même titre que les autres citoyens. L'État déploie des moyens pour répondre aux besoins de ces individus dans le plus grand souci de leur intérêt. Leur simple présence est une forme de participation à la vie politique parce qu'ils engendrent des décisions politiques (accès adaptés, mesures sociales, projets de loi, etc.).

Nous pouvons en arriver à un constat similaire avec les animaux qui sont eux aussi dans l'incapacité de communiquer aussi clairement qu'un être humain adulte neurotypique et qui ont actuellement une dépendance relative à l'égard de leurs propriétaires. Toutefois, tout comme les GDI, il faut percevoir leur rôle dans la vie politique en fonction de leurs capacités. L'implication dans la vie sociale de la communauté est un aspect incontournable de la citoyenneté. D'une part, ils doivent maîtriser les règles de coopération et d'une autre part, ils doivent favoriser la coopération et la confiance mutuelle. Dans le cas des animaux, les découvertes de l'éthologie ont prouvé qu'ils font l'expérience d'un éventail d'émotions, de comportements moraux (empathie, altruisme, etc.) et qu'ils ont un certain sens de la justice (Berkoff, 2008; Denison, 2010, cités par Donaldson et Kymlicka, 2016). Les comportements que nous avons tendance à réduire à de « simples instincts » semblent refléter au contraire des processus conscients d'apprentissage et d'élaboration de normes sociales. Évidemment, l'aptitude à la coopération sociale a évolué différemment chez les différentes espèces en fonction de leur proximité avec les êtres humains. Les chats et les chiens sont disposés à respecter les règles d'une société coopérative et à exercer leur citoyenneté alors que d'autres animaux dont la capacité de réensauvagement pourrait les pousser à quitter la société mixte

humano-animale (ex. chevaux). Pour ce qui est de favoriser la coopération dans la vie sociale de la communauté, nous pouvons nous pencher sur une étude de Wood *et al.* (2007) qui a étudié les impacts des animaux de compagnie dans les interactions et les valeurs d'une communauté. L'étude a montré que leur présence accroît les interactions sociales entre les membres de la communauté, ce qui favorise l'entraide et les relations de confiance qui sont indispensables au plan social des relations intercitoyens.

Autrement dit, dans la TPDA les animaux ne sont pas des bénéficiaires passifs de droits fondamentaux, mais plutôt des membres actifs et à part entière de la communauté. La citoyenneté des animaux domestiques pourrait prendre différentes formes et l'objectif des auteurs de *Zoopolis* n'est pas de dresser une liste de responsabilités et d'obligations, mais plutôt de déterminer les conditions propices à leur participation citoyenne. C'est pourquoi ils ont décidé d'aborder différentes questions d'ordre moral concernant les implications possibles des animaux domestiques dans la société tels que la socialisation de base, le partage d'espace public, les devoirs de protection envers eux, l'utilisation de produits animaux, les soins médicaux, l'utilisation du travail animal, la reproduction, le régime alimentaire et la représentation politique. Sans entrer dans les détails de chacune des implications énumérées, il faut retenir que nos réflexions concernant les relations humano-animales doivent permettre de protéger et de respecter le statut de citoyen des AD.

En conclusion, le modèle de la citoyenneté est un cadre conceptuel étonnant, mais pertinent qui permet de reconnaître la diversité des relations morales entre les humains et les AD. Alors que les auteurs admettent eux-mêmes qu'il n'existe pas de recette miracle pour déterminer avec exactitude nos implications. Les règles fondamentales d'une société humano-animale seront amenées à se développer au gré du processus démocratique possible grâce au soutien de l'agentivité dépendante des AD. La TPDA n'a pas la prétention de soutenir l'idée que d'accorder la citoyenneté aux animaux permet de résoudre tous les dilemmes éthiques soulevés par les rapports entre humains et animaux non humains<sup>66</sup>. Elle

---

<sup>66</sup> Il semble pertinent ici de souligner qu'actuellement aucun cadre de réflexion philosophique ne permette de donner de réponses claires en ce qui concerne tous les dilemmes moraux impliquant les êtres humains. Il serait donc mal avisé d'exiger cela pour le modèle présenté par Donaldson et Kymlicka.

permet néanmoins d’adopter une perspective qui respecte les droits de base et les intérêts de nos cousins les animaux.

### 3.5.3 Applications pratiques et nutrition<sup>67</sup>

Comme nous l’avons constaté, la consommation de viande, d’œufs et de lait est associée à de nombreux enjeux environnementaux et éthiques. Nos responsabilités envers les animaux nous poussent à réfléchir davantage à notre alimentation. Cette transition est possible du point de vue nutritionnel. Dans l’éventualité où une alimentation non carnée représenterait un danger pour la santé humaine, cela remettrait en perspective tous les enjeux éthiques soulevés dans ce mémoire. Nous avons déjà pu brièvement constater dans la section 3.2.4 qu’une alimentation à base de plantes est possible chez l’être humain. Dans cette section-ci, nous constaterons que de nombreuses recherches montrent que celle-ci peut également être un vecteur positif de santé, et ce, à plusieurs niveaux (Orlich *et al.*, 2013; Mhrshahi *et al.*, 2016; Walter *et al.*, 2019).

Alors que les inquiétudes concernant les carences en protéine abondent, les données montrent qu’une alimentation végétalienne procure un apport en protéine quotidien suffisant, voire même plus élevé que ce qui est recommandé quotidiennement (Fields *et al.*, 2016). Santé Canada (2012) en vient aux mêmes conclusions. Or, les carences en protéines ne semblent pas être un enjeu. Au contraire, une étude transversale menée sur des Américains adultes moyens suggère que la consommation moyenne d’acides aminés soufrés (constitutifs des protéines) est largement supérieure aux besoins estimés et que cela serait associé à diverses maladies chroniques (Dong *et al.*, 2020). De plus, malgré les croyances populaires<sup>68</sup>, adopter un régime végétalien ne compromettrait pas l’endurance et la force musculaire. Au contraire, les données suggèrent que l’endurance sous-maximale pourrait être meilleure chez les végétaliens que chez les omnivores (Boutros *et al.*, 2020).

---

<sup>67</sup> Comme que je n’ai aucune formation en nutrition ou en santé, je me dois de mentionner que j’ai humblement tenté de faire la meilleure démonstration possible des résultats des études consultées, sans toutefois avoir la prétention d’avoir une quelconque expertise professionnelle en la matière.

<sup>68</sup> Les croyances populaires incluent les carences alimentaires (particulièrement en protéines) chez les personnes adoptant un régime végétalien, ce qui aurait un effet néfaste sur les performances physiques (Boutros *et al.*, 2020).

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2021) a publié un rapport intitulé *Plant-based diets and their impact on health, sustainability and the environment: A review of the evidence* dans lequel on y montre qu'une alimentation à base de végétaux (excluant totalement ou partiellement la viande) est recommandée dans le cadre d'un mode de vie sain, et ce, si le régime est pauvre en sel, graisse saturée et sucre ajouté. Une telle alimentation serait associée à un risque plus faible de mortalité prématurée et offrirait une meilleure protection contre les maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires, les cancers et les maladies respiratoires chroniques<sup>69</sup>. En effet, plusieurs études arrivent à la conclusion qu'un régime riche en aliments d'origine végétale et faible en viande serait associé à un risque plus faible de morbidité cardiovasculaire dans la population générale (Kim *et al.*, 2019; Orlich *et al.*, 2013). Cela pourrait s'expliquer, entre autres, par le profil nutritionnel des végétariens qui est associé à une faible teneur en graisses saturées et une teneur élevée en fibres (Orlich *et al.*, 2013). Une étude menée au Québec sur les impacts d'une alimentation privilégiant les aliments végétaux minimalement transformée tire des conclusions similaires, soit qu'une telle alimentation est susceptible d'améliorer le profil cardiometabolique d'individus préretraités (Morin, 2016). Une alimentation à base de plante, surtout si elle est enrichie d'aliments sains à base de plante, serait également bénéfique dans la prévention du diabète de type 2 (Qian *et al.*, 2019).

Une étude publiée dans le journal *Preventive Medicine* a conclu qu'il n'y a pas plus de mortalité chez les végétariens en comparaison aux non-végétariens (Mihirshahi *et al.*, 2016). Cependant, contrairement aux études présentées précédemment, ils n'arrivent pas à la conclusion que c'est le régime alimentaire des végétariens qui soit corrélé avec une plus faible mortalité causée par divers problèmes de santé. Ce serait plutôt les habitudes de vies saines des végétariens qui seraient positivement corrélées avec ces résultats. Les végétariens consommeraient moins d'alcool, fumeraient moins et pratiqueraient plus d'activité physique (Bedford et Barr, 2005; Farmer *et al.*, 2011 cités par Mihirshahi *et al.*, 2016) et seraient plus

---

<sup>69</sup> Ces bénéfices peuvent être compromis par une consommation importante de produits ultra-transformés à base de plante (ex. fausses viandes) (OMS, 2021). Selon une étude de 2015, on estime qu'au Québec une calorie sur deux (49%) consommée serait issue de la catégorie des aliments ultra-transformés, et ce, pour tous les groupes socio-économiques confondus (Moubarac et Cannon, 2015). Or, les enjeux liés à la consommation de produits transformés ne touchent pas que les personnes adoptant un régime à base de plante, mais également les personnes omnivores.

enclins à faire des choix alimentaires plus sains (Orlich *et al.*, 2014 cités par Mithrshahi *et al.*, 2016). Ces résultats sont cohérents avec deux méta-analyses évaluant les facteurs de santé des régimes végétariens et végétaliens (Dinu *et al.*, 2017; Kwok *et al.*, 2014). Par conséquent, même s'il existe quelques résultats controversés sur les impacts du végétarisme sur la santé, notamment en raison du contrôle des multiples facteurs pouvant influencer les résultats des études, nous pouvons toutefois en conclure qu'il est possible d'adopter un tel régime et d'être en santé.

Même si les risques de carences nutritionnelles sont faibles, les personnes ayant adopté un régime végétalien peuvent tout de même en souffrir. Pour maximiser tous les bénéfices d'une alimentation exclusivement à base de plante et pour minimiser les risques de carences, il est recommandé d'inclure une large variété de différents végétaux dans son alimentation afin d'optimiser l'absorption des nutriments et micronutriments (Fields *et al.*, 2016; OMS, 2021). L'une des inquiétudes concernant les carences nutritionnelles concerne l'apport en vitamine B12 (OMS, 2021). Puisque les aliments végétaux contiennent une source négligeable de vitamine B12, il est difficile pour une personne végétalienne de rencontrer les objectifs d'apport quotidiens pour cette vitamine (Fields *et al.*, 2016). Toutefois, les résultats démontrent que les personnes végétaliennes qui consomment des aliments enrichis en vitamine B12 ou des suppléments de B12 ont un apport quotidien qui respecte les recommandations (Fields *et al.*, 2016).

Nous constatons que malgré les possibles inquiétudes de la population générale au plan nutritionnel concernant les régimes végétariens et végétaliens, il n'existe que peu de risque au final lorsqu'ils sont équilibrés. En contrepartie, il est intéressant d'explorer l'autre spectre des questions nutritionnelles, soit les impacts de la viande sur la santé. En 2015, L'Agence internationale de recherche sur le cancer (l'agence de lutte contre le cancer de l'Organisation mondiale de la Santé) a rassemblé 22 scientifiques de 10 pays différents pour mener une étude ayant pour but d'évaluer la cancérogénicité de la consommation de viande rouge et de viande transformée (charcuterie). Le groupe de travail a classé la viande transformée comme « cancérogène pour les humains » et la viande rouge comme « probablement cancérogène pour les humains » (Bouvard *et al.*, 2015).

Pour conclure cette section, alors que la population mondiale ne cesse de croître, l'un des principaux défis liés à l'alimentation est de pouvoir soutenir un système pour une alimentation saine et durable. Nous savons que la sous-alimentation et la malnutrition sont des enjeux actuels qui ne cesseront de croître si nous n'entamons pas de changement dans nos pratiques et nos habitudes alimentaires (Walter *et al.*, 2019). Le rapport de *Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems* conclut qu'il est possible de nourrir la population mondiale (avec une alimentation saine et durable), malgré la hausse de la démographie, mais à la condition que «our universal healthy reference diet largely consists of vegetables, fruits, whole grains, legumes, nuts, and unsaturated oils, includes a low to moderate amount of seafood and poultry, and includes no or a low quantity of red meat, processed meat, added sugar, refined grains, and starchy vegetables. » (Walter *et al.*, 2019). Or, la réduction de la consommation de viande (voir l'arrêt total de sa consommation) est non seulement possible d'un point de vue alimentaire, mais elle est également nécessaire pour répondre aux objectifs de développement durable en termes de sécurité alimentaire (Accès à des aliments en quantité suffisante et aliments sains, Objectif 2 ODD – Annexe A). Cette conclusion s'ajoute à toutes celles de la section 2.2.4 concernant l'industrie de l'élevage et les objectifs de développement durable.

## **Chapitre 4 – Convergence des paradigmes entre l'éducation et l'enseignement de l'alimentation éthique**

Nous avons abordé les enjeux éthiques reliés aux industries de l'élevage et nous avons exploré brièvement des solutions possibles pour que nos modes de vie puissent s'accorder avec le respect des droits de base des animaux. Chacun de ces chapitres a permis de mettre en place les éléments essentiels qui nous permettra, dans ce chapitre final, d'aborder la question d'une éducation à l'alimentation éthique sous l'angle de l'ÉA dans le cursus scolaire québécois. Ainsi, nous allons essayer de montrer en quoi l'école est un lieu privilégié pour réfléchir sur la culture carniste.

Dans ce chapitre, nous tenterons de démontrer en quoi l'école est un lieu privilégié pour envisager l'exploration d'une contre-culture carniste, le manque d'intégration de ces questions dans le cursus scolaire québécois actuel, la cohérence avec la mission de l'école québécoise et les pistes de réflexion pour envisager un tel enseignement de manière pratique.

### **4.1 La culture carniste et l'éducation**

Précédemment, nous avons exploré les impacts de la culture carniste dans nos traditions et nos modes de vie. Il semble pertinent d'ajouter que des recherches ont montré que les habitudes alimentaires sont généralement bien ancrées dans le mode de vie des personnes, ce qui rend tout changement difficile. Quoiqu'il en soit, chacun a la liberté de faire des choix responsables et nous pouvons croire, nous inspirant des valeurs humanistes, que chaque être humain peut transformer son alimentation pour respecter les animaux.

L'école peut amener les élèves à développer une compréhension de la culture alimentaire carnée. Hahn *et al.* (2021) soulignent qu'ils n'utilisent pas les mêmes stratégies que les adultes pour gérer l'inconfort moral généré par le paradoxe de la viande. En fait, ils sont en plein processus d'acquisition de connaissances en lien avec la viande; d'où elle provient et comment elle est transformée (Hahn *et al.*, 2021). De manière générale, les connaissances des enfants sur les processus de production alimentaires sont assez limitées. Ce manque de connaissances, pour les enfants des milieux urbains, s'explique en partie par

la faible exposition auquel ils sont soumis quant à la manière dont les aliments sont cultivés. En effet, l'urbanisation et l'industrialisation des systèmes alimentaires a eu pour effet d'éloigner les gens de ce qu'ils mangent (Hahn *et al.*, 2021).

Pendant l'enfance, les structures conceptuelles en lien avec la nourriture se construisent principalement par l'observation des pairs (Shutts *et al.*, 2013). Les parents ont un rôle important à jouer en ce sens. Toutefois, les apprentissages des enfants peuvent être compromis d'une part parce que les informations qu'on leur fournit sont incomplètes ou inexactes (que ce soit intentionnel ou non), et d'autre part parce que les parents mentent à leur enfant au sujet des animaux qu'ils mangent (Heyman, Hsu, Fu et Lee, 2013; Heyman, Luu et Lee, 2009, cités par Hahn *et al.*, 2021). Cela est particulièrement vrai lorsqu'il est question de l'éducation des enfants par les parents sur l'origine et la transformation de la viande.

L'inconfort moral causé par le paradoxe de la viande teinte les croyances et les valeurs que les parents souhaitent transmettre à leurs enfants. D'un côté, ils veulent enseigner à leurs enfants à être gentil avec les animaux, et de l'autre, ils leur servent des repas qui contiennent de la viande. Les parents préféreraient donc éviter d'engager des conversations avec leurs enfants en lien avec la provenance de la viande parce qu'ils considèrent ce sujet comme tabou ou encore parce que cela pourrait éventuellement amener l'enfant à refuser de consommer de la viande (Bray *et al.*, 2016 cités par Hahn *et al.*, 2021). Surtout que plusieurs enfants n'aiment pas naturellement la viande et que leurs parents les forcent à en manger.

Le fait de cacher le paradoxe de la viande aux enfants concorde avec le concept d'*invisibilité symbolique*. Comme nous l'avons souligné, cela leur permet d'éviter de créer un inconfort chez leur enfant sur ce sujet. Aussi, dans les cas où le thème de la provenance de la viande est abordé, l'utilisation d'un vocabulaire peu précis peut conduire à une mauvaise interprétation par l'enfant. Par exemple, si un parent dit « les hamburgers viennent des vaches », les enfants peuvent l'interpréter comme « Les vaches produisent les hamburgers de la même manière que les pommiers produisent les pommes » (Hahn *et al.*, 2021).

Pour toutes ces raisons, il est difficile pour l'enfant de faire la connexion entre la viande et son origine. Dans une étude qui s'intéresse aux croyances des enfants sur la



nourriture (Hahn *et al.*, 2021), les résultats montrent qu'ils font effectivement beaucoup d'erreurs en ce qui concerne les aliments d'origine animale et la comestibilité ou non des animaux. Par exemple, les enfants de 6-7 ans ne comprennent pas parfaitement le concept d'animaux en tant que nourriture.

Ce constat est intéressant puisque lorsqu'on fait le parallèle avec les attitudes des enfants envers les animaux, on voit que la culture carniste a bel et bien un rôle à jouer dans l'évolution des perceptions à leur égard. Une étude de Wilks *et al.* (2021) menée avec des enfants de 5 à 9 ans montre que d'un point de vue moral, ceux-ci ont moins tendance à prioriser les humains en comparaison aux animaux (comme le font les adultes). Plusieurs études tirent des conclusions similaires, soit que les attitudes spécistes des adultes seraient socio-construites et qu'ils ne feraient surface que plus tard dans le développement humain (Henseler Kozachenko et Piazza, 2021; McGuire *et al.*, 2022; Wilks *et al.*, 2021).

Ces lacunes au niveau de leurs connaissances ont pour effet de soutenir des préférences alimentaires qui ont de graves conséquences environnementales et éthiques. Rappelons que plusieurs scientifiques ont soutenu qu'une transition alimentaire est une étape incontournable dans la lutte aux changements climatiques (sous-section 2.2.4). En fait, les changements au niveau alimentaire devront passer par les nouvelles générations.

Comme les parents sont responsables d'acheter la nourriture et de cuisiner les repas, les enfants ne sont pas complètement autonomes en ce qui concerne leurs choix alimentaires. De plus, comme les parents sont généralement eux-mêmes influencés par la culture carniste qu'ils projettent sur leurs enfants, il y a lieu de penser que l'école pourrait avoir un rôle important à jouer en ce qui concerne les apprentissages en lien avec la consommation de viande et ses impacts.

Actuellement, les curriculums scolaires se concentrent davantage sur l'aspect nutritionnel de ce qu'on mange plutôt que sur l'origine des aliments (Hahn *et al.*, 2021). C'est également la conclusion à laquelle nous pouvons arriver lorsque nous portons notre attention sur les orientations du PFÉQ en lien avec l'alimentation. De plus, les rares fois où les enjeux éthiques en lien avec la consommation de viande sont soulevés, les informations sont disparates et favorisent la reproduction de mythe (Laplante, 2019), ce qui n'aide en rien à

réfléchir sur les conséquences de la culture carniste. Il est cependant important de mentionner que l'état actuel de nos connaissances sur le développement psychomoral des enfants montre que, dès un jeune âge, ils sont aptes à prendre part aux questionnements d'ordre moral et social concernant le bien-être des animaux (Melson, 2013).

## **4.2 L'absence de questionnement éthique en alimentation dans le cursus scolaire**

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, nous avons assisté à un paradoxe en ce qui concerne les droits des animaux. D'une part, les technologies, les recherches et la démocratisation d'informations concernant nos rapports aux animaux n'ont jamais été aussi accessibles. Les recherches nous ont permis de répondre à plusieurs questions nécessaires pour pouvoir remettre en question le carnisme<sup>70</sup>. D'autre part, l'amélioration des technologies a fait en sorte que nous n'avons jamais été aussi productifs et efficaces pour « produire » des animaux de consommation. L'absence de questionnements éthiques sur ces questions dans le cadre scolaire s'explique difficilement puisque nous n'avons jamais eu accès à autant de connaissances sur la manière dont nous traitons les animaux.

Dans le chapitre 3, nous avons présenté le carnisme et les raisons pour lesquelles il est important de le remettre en question.

Dans le chapitre 3, nous avons pu comprendre ce qu'est le carnisme et pourquoi il est important de le remettre en question. Melanie Joy (2020) suggère que ce sont les institutions majeures et les figures d'autorité qui contribuent à la déconnexion entre nos savoirs et notre empathie. Les politiques gouvernementales, les législations en vigueur, les médias et les recommandations des spécialistes de différents domaines ne sont que quelques exemples qui illustrent ce propos. Parmi les figures d'autorités importantes qui y contribuent, celle qui nous intéresse ici c'est l'école en tant qu'institution gouvernementale.

---

<sup>70</sup> C'est d'ailleurs ce qui a été fait lors du chapitre 2.

En reprenant l'idée de Melanie Joy, si les figures d'autorité sont des influenceurs importants dans nos prises de décisions et que nous ne pouvons sortir du système qu'en étant témoins de celui-ci, alors mes réflexions se sont dirigées vers l'école comme lieu de transmission du carnisme. Premièrement, parce qu'il n'y a actuellement aucune place pour parler de nos rapports aux animaux dans le cursus scolaire, ce qui est le premier vecteur de la transmission de cette idéologie (l'invisibilité symbolique). Deuxièmement, parce que lorsqu'on en parle, c'est davantage pour participer à la reproduction de mythe que pour se questionner sur nos rapports avec ceux-ci. Les recherches de Laplante (2019) ont permis de constater que l'emphase est mise sur les animaux de compagnie, perçus comme des moyens pour arriver à des fins (ex. chiens pour aveugle), alors que plusieurs mythes sont véhiculés concernant les animaux d'élevage (ex. relation bénéfique d'interdépendance humain-animaux).

L'école pourrait-elle prendre en charge une éducation alimentaire non carniste? Est-ce que la culture non carniste peut être enseignée à l'école?

Les individus en position d'autorité ont un rôle clé à jouer dans le maintien des idéologies en place. Les systèmes oppressifs, tels que le carnisme, sont ancrés dans diverses institutions majeures qui participent à l'invisibilité du système que ce soit en prenant part à l'invisibilité (en évitant d'en parler) ou en contribuant à la propagation de fausses perceptions (Joy, 2020). L'humanité a pu assister à l'organisation de plusieurs systèmes oppressifs qui ont été justifiés de la même manière dont l'est le carnisme : miser sur la croyance que nos actions sont normales, naturelles et nécessaires (Joy, 2020). Les oppresseurs ont toujours tiré avantage à maintenir ces croyances et à décourager toutes critiques envers ces systèmes. Cependant, c'est davantage le consentement aveugle envers ces systèmes qui représente un danger. Dans le même ordre d'idée, à la lumière des diverses problématiques inhérentes au carnisme, il semble essentiel d'ouvrir la porte à de sérieuses réflexions sur nos pratiques alimentaires à l'intérieur des enceintes de l'école.

Mais pour pouvoir prendre part à un tel débat sociétal, il semble nécessaire de fournir des outils aux jeunes. Puisque le fondement de ces oppressions repose sur l'invisibilité, il est difficile de pouvoir même entamer un questionnement sur nos pratiques.

Le rôle de l'école est de permettre aux jeunes de pouvoir s'émanciper intellectuellement en prenant position sur des enjeux à l'issue de réflexion critique basée sur des faits tangibles. Partant de là, il semble cohérent de penser que l'école puisse être un lieu adéquat et légitime pour réfléchir sur les enjeux d'alimentation éthique. D'autant plus que les élèves sont tous concernés par ces enjeux que ce soit parce qu'ils sont des consommateurs de viande ou parce qu'ils sont affectés d'une manière ou d'une autre par les conséquences de ce secteur (ex. 2.3 - Conséquences environnementales).

### **4.3 La mission et les valeurs de l'école québécoise**

Alors que nous reconnaissons que l'école enseigne l'alimentation saine dans le cadre des cours d'éducation physique, nous constatons que les questionnements éthiques en alimentation en lien avec l'exploitation animale sont soumis à l'invisibilité. Comme le mentionne Melany Joy, nous devons nous demander si l'École est un lieu adéquat pour aborder ces questions. Même si nous reconnaissons que l'École est un lieu de transmission du carnisme, certains pourraient s'opposer à l'idée que ce lieu soit adéquat pour discuter des enjeux en lien avec l'exploitation animale. Dans cette section, nous tenterons de comprendre en quoi les questionnements éthiques en alimentation ont une valeur éducative et une pertinence sociale suffisante pour les inclure dans le cursus scolaire.

#### **4.3.1 La mission de l'école**

L'École c'est le lieu où convergent les savoirs jugés essentiels pour les générations présentes et futures. C'est par là que passent les grandes lignes idéologiques jugées incontournables par le gouvernement et, plus largement, par notre société. À la suite de grands mouvements sociaux – pensons ici au féminisme par exemple – de nouvelles valeurs plus inclusives ont sillonné les mœurs québécoises et canadiennes et se sont transmises notamment à travers les salles de classe.

Les changements de mentalité prennent du temps et demandent beaucoup de mobilisation. Les réflexions antispécistes s'arriment à cette tradition de révolutions dont les changements revendiqués – tant dans la pratique que dans les mentalités – s'annoncent ardues, lents et nécessitant beaucoup d'éducation pour détruire des siècles de conditionnement.

L'école est un endroit privilégié pour transmettre des idéologies qui correspondent à l'évolution des mœurs.

Cependant, la transmission des savoirs a été durement remise en question par les philosophes de l'éducation. Pour cause, Bernard Jolibert (1987) l'explique bien, « L'éducateur qui prépare aux réalités d'aujourd'hui au nom de l'utilité et de l'adaptation est certain d'être en retard. Quant à celui qui prétend préparer aux réalités de demain, voire d'après-demain, il tend à oublier que l'éducation et l'instruction touchent des êtres qui devront s'adapter à une époque sur laquelle nous n'avons aucune certitude. » (p.122).

Alors que l'accès aux savoirs n'a jamais été aussi facile que maintenant grâce aux technologies, plusieurs penseurs du monde de l'éducation se sont questionnés sur le rôle de l'école. Le caractère « insidieusement autodestructeur du modernisme », pour reprendre les propos de Jean-Claude Forquin (1996), entraîne deux conséquences. D'une part, les vérités transmises à l'école se transforment plus rapidement en préjuger qu'autrefois. D'autre part, il faut repositionner le rôle de l'école dans un monde où l'information est largement et facilement accessible. L'enseignant ne peut plus être qu'un simple transmetteur de connaissance parce qu'autrement un ordinateur dépasserait largement le potentiel des connaissances transmissibles. L'école doit transmettre bien plus que des savoirs, elle doit former les jeunes à la citoyenneté et à l'autonomie.

De manière plus précise, le PFÉQ énonce la triple mission de l'école québécoise : instruire, socialiser et qualifier (MELS, 2006b). « L'école québécoise d'aujourd'hui a le mandat d'offrir des services éducatifs à tous les jeunes, de prendre en considération les éléments diversifiés de leur univers et de les outiller pour qu'ils puissent actualiser leur potentiel tant sur le plan social que sur le plan intellectuel, et ce, pour leur vie personnelle aussi bien que professionnelle. (MELS, 2006b, p.5)». L'école est en soi un vecteur de savoirs aux possibilités multiples et tel que mentionné dans cet extrait, au-delà de l'instruction des savoirs, l'école doit permettre aux jeunes d'acquérir des outils pour développer leur plein potentiel. L'école doit offrir aux jeunes les moyens nécessaires pour prendre place dans la vie collective.

Bernard Jolibert (1987) en est venu à la conclusion que le rôle de l'école c'est de conduire l'enfant hors de l'enfance. Pour y arriver, l'enfant doit avoir accès à des modèles d'idéaux humains. Selon lui, le seul idéal qui vaut la peine d'être cultivé est celui de la raison critique. Le rôle de l'école serait alors de fournir des outils intellectuels pour réussir à développer la raison critique des élèves qui seront éventuellement amenés à prendre part activement à la vie citoyenne. L'objectif étant d'en faire des citoyens responsables et autonomes.

La pensée unique et l'interdiction de critique à l'égard d'une idéologie sont à l'opposé des principes de la raison critique que l'école tente de transmettre aux jeunes. Par conséquent, le rejet du dogmatisme s'accorde parfaitement avec la vision de Jolibert. La reproduction et la transmission de la culture carniste sont en soi une forme de dogmatisme puisque, tel que mentionné précédemment, ce système idéologique repose sur l'invisibilité de son propre système pour être reproduit. L'absence de questionnement est au cœur de la transmission de la culture carniste et c'est ce qui en fait un dogme.

Des recherches en psychologie morale s'intéressant à la perception de l'esprit<sup>71</sup> ont exploré les conséquences d'attribuer ou non un esprit et, plus largement, la capacité de vivre des expériences subjectives (Waytz *et al.*, 2010). La considération morale envers une entité est directement en lien avec la reconnaissance de la présence de l'esprit. Moins nous accordons aux animaux la capacité de souffrir (possible par la présence d'esprit) et plus cela faciliterait leur consommation (dissociation morale). À l'inverse, plus nous percevons les états mentaux d'une entité et plus nous sommes enclins à nous soucier moralement du sort de l'entité. L'éducation sur les conditions animales et sur leur capacité à souffrir aurait alors pour effet de rendre l'acte de manger des animaux plus inconfortable puisque ceux-ci sont alors dignes d'intérêt moral (Loughnan *et al.*, 2014).

Cette altération de la considération morale envers les entités considérées comme n'ayant aucune présence d'esprit a déjà été l'apanage de la déshumanisation de communautés humaines (Waytz *et al.*, 2010). Il serait aujourd'hui inacceptable de clamer qu'une personne

---

<sup>71</sup> Traduction libre du terme *mind perception* employé par les auteurs.

à la peau noire a la même valeur qu'un objet parce qu'il n'a aucune présence d'esprit. Pourtant, il fut une époque où cela n'était point remis en question. Depuis, l'école s'est donnée pour mission de socialiser les jeunes face au pluralisme des individus, et ce, peu importe leur différence. Nous reconnaissons que tous les êtres humains sont moralement égaux et que la couleur de la peau, l'origine ou l'orientation sexuelle n'ont aucune importance à cet égard.

Il faut se demander si l'origine de l'espèce doit justifier les traitements que nous faisons subir aux animaux alors qu'ils ont la capacité de souffrir, et donc, qui sont dignes de considération morale. En n'offrant aucun espace de discussion approprié aux réflexions morales entourant ces enjeux, non seulement nous endossons l'invisibilité, mais nous participons indirectement à la pérennité de la culture carniste. Ces réflexions méritent d'être entendues et soulevées dans le cadre scolaire parce qu'il s'arrime avec les différentes missions de l'école.

L'objectif d'inclure un volet éthique à l'éducation à l'alimentation n'est certes pas de forcer les élèves à adopter un nouveau mode d'alimentation, mais plutôt d'offrir un espace de réflexion sur des sujets qui trouvent difficilement leur place ailleurs et qui bénéficieraient d'un encadrement.

#### **4.3.2 Transmission de la culture et des valeurs**

La question de la transmission de la culture à l'école fait l'objet de débats foisonnants et est toujours aussi d'actualité. Le sens même du mot culture est équivoque et les divers penseurs qui se sont attardés à cette question ne s'entendent pas sur une définition claire et précise.

Cependant, malgré des débats sémantiques, ce qui est clair, c'est que sa transmission est au cœur des réflexions des philosophes de l'éducation et des didacticiens. Quels sont les savoirs qui sont légitimes d'être enseignés et sur quels critères doit-on baser nos choix?

Jean-Claude Forquin (1996) exprime à travers son ouvrage « École et culture » que l'entreprise éducative porte en elle la responsabilité de la transmission d'une certaine culture propre à sa situation particulière historique et géographique. Or, la culture québécoise

contemporaine est le fin résultat de l'héritage des générations passées et elle se construit actuellement par la contribution des nouvelles générations. L'éducation scolaire est le résultat de cette culture, mais elle est également le pilier de ce qui contribue à la définir. La sélection et la réélaboration didactique font partie intégrante de la transmission de la culture via une discrimination de ce qui correspond le mieux aux valeurs éducatives en vigueur (Forquin, 1996). Les nouvelles générations deviennent alors les héritiers et successeurs de la culture sélectionnée représentant « l'approbation sociale » (Forquin, 1996).

L'école compte parmi les lieux importants de transmission entre les générations des acquis de la société. Par le biais de ses activités de formation, elle crée un environnement dans lequel l'élève s'approprie la culture de son milieu, poursuit sa quête de compréhension du monde et du sens de la vie et élargit l'éventail de ses moyens d'adaptation à la société.

L'école québécoise a le mandat de préparer l'élève à contribuer à l'essor d'une société voulue démocratique et équitable. Sa toute première responsabilité est à l'égard des apprentissages de base, dont la réalisation constitue une condition essentielle à la réussite du parcours scolaire au-delà du primaire. Mais elle se voit également confier le mandat de concourir à l'insertion harmonieuse des jeunes dans la société en leur permettant de s'approprier et d'approfondir les savoirs et les valeurs qui la fondent et en les formant pour qu'ils soient en mesure de participer de façon constructive à son évolution (MELS, 2006a, p.3).

Les réalités du modernisme évoquées précédemment s'appliquent également à la transmission de la culture qui se doit de tenir compte d'une certaine responsabilité de ce qui est transmis. Responsabilité à l'égard de la culture transmise comme existence publique (communicable et mémorable) et qui est constituée de savoirs cumulatifs contrôlable par des outils perfectibles (Forquin, 1996). L'importance accordée à ce dernier point est au cœur de l'idée de la spécificité et la sélectivité de la culture scolaire proposée par Forquin. L'école n'est rien hors ou sans la culture, et elle est à la fois un vecteur de culture qui doit constamment être justifié et réélaboré en fonction des nouvelles réalités.

Il y eut une époque où l'école ne jugeait pas pertinent d'accorder de l'importance aux droits des femmes ou encore à l'histoire des premières nations. Nonobstant, notre société a évolué depuis et ces éléments – choisis à titre d'exemple d'enjeux sociaux – sont bien intégrés aux contenus disciplinaires scolaires. Bien que la manière dont certains sujets sont abordés



et que les contenus qui s'y rattachent puissent encore aujourd'hui susciter des débats, ce n'est toutefois pas leur présence qui soit remise en question.

Les questions d'alimentation éthique posées dans ce mémoire ont le potentiel de faire partie de la sélection culturelle scolaire puisque les justifications offertes s'arriment avec les missions de l'école telles que discutées précédemment. Nous avons déjà conclu que la transmission du carnisme a une faible valeur éducative, outre celle de la transmission pour éviter une déstabilisation économique: raison précédemment rejetée.

D'une part, comme nous l'avons vu précédemment, l'école contribue à l'invisibilité du carnisme en n'accordant aucun espace de discussion sur ce sujet. Parfois les savoirs, aussi changeants soient-ils, ont une certaine valeur dans la visée d'une approche critique. La critique ne peut se faire qu'en ayant accès à certains savoirs. L'invisibilité de l'idéologie violente nous empêche de pouvoir la critiquer, ce qui empêche le changement de paradigme et contribue à sa transmission. Toutefois, même si les savoirs évoluent (par exemple, que le pourcentage de GES émis par l'industrie de l'élevage change d'années en année), ce n'est pas ça l'important. Les savoirs ne font qu'illustrer le problème, c'est-à-dire que la perpétuation d'une alimentation reposant sur l'exploitation d'êtres sentients dans des conditions de vie difficiles et problématiques d'un point de vue environnemental n'est plus un modèle alimentaire que nous devons privilégier. Ce qui est important dans la question de la transmission d'idéologies violentes, ce n'est pas tant les savoirs transmis, mais plutôt ce que l'appropriation de ces savoirs permet de dénoncer. Les savoirs permettent de comprendre les problématiques en amont pour ensuite y réfléchir en aval. Bref, la transmission de ces savoirs permet de briser le premier mécanisme du carnisme : l'invisibilité.

Dans un autre ordre d'idée, la transmission de la culture carniste à l'école soulève d'autres problématiques, notamment les valeurs qui sont endossées en lien avec celle-ci. La liberté de conscience et la liberté de choix font partie des droits fondamentaux que l'école se doit de soutenir. Par conséquent, en participant à la transmission d'idéologie violente - telle que le carnisme -, l'école faillit à son devoir sur plusieurs plans.

Allen et Baines (2002) ont émis l'hypothèse qu'il existe un lien entre la symbolique des aliments consommés et les valeurs endossées par les consommateurs. Ils en sont arrivés

à la conclusion que les consommateurs de viande rouge et blanche ont davantage tendance à endosser les inégalités et la hiérarchie sociale et qu'au contraire, les gens qui rejettent la hiérarchie sociale et la dominance perçoivent la viande rouge et blanche comme moins convenable et en consomment également moins. Cela s'expliquerait en partie par la symbolique de la viande qui demande d'endosser (de manière consciente ou non) la dominance envers les animaux (permettant de les tuer et de les manger). Si les hypothèses de cette recherche se révèlent être correctes, il y aurait alors matière à revoir la manière dont les questions en alimentation sont traitées en éducation.

Nous voulons d'une société où les gens sont des libres penseurs et qu'ils ne soient pas retraits à croire aveuglément à certaines idéologies. C'est d'ailleurs la raison d'être de l'une des compétences transversales proposées dans le PFÉQ, soit « exercer son jugement critique » (MELS, 2006b). Le carnisme repose sur la déconnexion entre les actions et les conséquences qu'elles impliquent. Il semble que pour être en adéquation avec les valeurs démocratiques que propose l'école - tel que la liberté -, il est impératif de donner tous les outils en main aux jeunes pour leur permettre d'exercer leur jugement critique, et donc, une réelle volonté libre. Comme le mentionne Joy (2020), l'invisibilité du système et l'internalisation de croyances font en sorte que nous croyons être face à un choix libre et éclairé alors qu'en réalité nous reproduisons des pratiques qui nous ont été transmises depuis notre naissance. Cependant, une véritable volonté libre requiert d'être conscient de la présence du système ainsi que des réalités qui sont invisibilisées par celui-ci. Par conséquent, il semble qu'une action aussi commune que celle de manger des produits issus de l'industrie de l'élevage, et dont nous connaissons l'importance de ses impacts, devrait reposer sur une réflexion critique, éclairée et intentionnelle et non sur des habitudes et des routines vides de raisonnement. La première étant nécessairement plus désirable que la seconde lorsqu'il est question de ce qui est souhaitable de transmettre à l'école en fonction des orientations de celle-ci.

Envisager un enseignement qui impliquerait d'aborder des questions éthiques en lien avec notre alimentation – et plus précisément sur notre consommation de viande, lait et œufs – peut certes causer un inconfort et nous pouvons nous demander si cela ne serait pas une sorte d'endoctrinement. Informer les jeunes sur les réalités entourant leur consommation

alimentaire pourrait être perçu comme une sorte de propagande. Il faut aborder ces enjeux puisqu'il peut effectivement sembler y avoir un problème à inviter les jeunes à changer leurs pratiques alimentaires. Toutefois, ce serait là une faute que de croire que cela est l'objectif d'un enseignement à l'alimentation éthique. En effet, il ne s'agit pas d'imposer une alimentation, mais plutôt de réfléchir sur les impacts de notre consommation. Les choix que feront les élèves à l'issue des réflexions qu'ils entameront dans ce type de cours ne doivent guère partie des finalités. Évidemment, la prise de conscience et la réflexion entourant la consommation de viande, d'œufs et de lait contribuent à diminuer notre désengagement moral et à éventuellement changer nos pratiques pour atténuer l'inconfort moral qui l'accompagne (Bastian *et al.*, 2011). Or, même s'il n'est jamais question de faire changer concrètement les pratiques alimentaires des jeunes, il faut envisager que ces changements puissent tout de même avoir lieu puisqu'il s'agit d'une éventualité lorsqu'on s'engage dans ce type de réflexion. Nous reviendrons un peu plus loin sur la mise en pratique d'une éducation à l'alimentation éthique.

#### **4.3.3 L'éducation au développement durable**

Le Ministère de l'Éducation a mis sur pied un plan d'action pour favoriser l'intégration de l'éducation au développement durable (ÉDD). Un Plan d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable (PAC) comprenant du matériel pédagogique est mis à disposition pour les enseignants qui voudraient privilégier cette approche (MELS, 2021).

Précédemment, dans la section 2.2 (Conséquences environnementales), nous avons retenu la définition de l'ONU pour définir le développement durable. Le programme de l'ÉDD reprend la définition de la Loi sur le développement durable qui est assez similaire à celle de l'ONU : « le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » (LegisQuébec, chap. D-8.1.1).

Les objectifs de l'ONU sont également repris dans le PAC, notamment la reconnaissance de « l'importance de la contribution de l'éducation, dont l'éducation au développement durable, pour la formation de citoyens responsables aptes à effectuer des choix éclairés. » (MELS, 2019a). Dans le volume 2 du document sur l'ÉDD, l'accent est mis à nouveau sur l'importance de développer l'esprit critique afin de devenir un citoyen compétent et engagé. « L'éducation au développement durable amène l'élève à exercer progressivement son esprit critique, à élaborer des scénarios prospectifs pour bâtir un monde meilleur et à adopter des valeurs et des comportements qui contribueront à la pérennité de nos sociétés. » (MELS, 2019b). Comme nous le verrons un peu plus loin, l'esprit critique est un élément essentiel pour réfléchir de manière éthique sur notre alimentation et ses impacts.

L'intégration de l'ÉDD n'est pour le moment que volontaire et est soumise à la discrétion du membre du corps enseignant. Son application revêt un caractère transversal, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une discipline additionnelle. L'ÉDD trouve son application à travers les domaines généraux de formation, les contenus disciplinaires, les compétences disciplinaires et les compétences transversales.

Le volume 3 de l'ÉDD propose différents exemples d'applications dans les différents champs d'études (MELS, 2019c). Un volet complet est consacré à la « production alimentaire ». Toutefois, la question des conséquences environnementales de l'élevage n'est pas soulevé ou elle n'est que sous-entendue de manière très générale. Les liens entre l'alimentation et l'environnement touchent parfois éléments qui sont en partie des conséquences de l'élevage<sup>72</sup>, sans toutefois nommer directement le secteur principal y contribuant. En science et technologie on propose d'étudier les impacts des activités humaines sur l'environnement, mais on ne nomme que l'agriculture (sans spécifier l'élevage). En somme, si l'enseignant qui souhaite intégrer (sur une base volontaire) l'ÉDD et qu'il n'a pas de connaissances *a priori* des conséquences environnementales de l'élevage,

---

<sup>72</sup> Exemple : « épandage de pesticides et d'herbicides, qualité des sols, répercussions sur le bassin versant », « Étude de la fonction de la photosynthèse, des technologies de l'agriculture et de l'alimentation (ex. : croisement et bouturage de plantes, sélection et reproduction des animaux, fabrication d'aliments), des impacts de l'agriculture sur l'environnement. » ou encore « Construire sa conscience citoyenne : pratiques agricoles actuelles et environnement planétaire OU équilibre alimentaire à l'échelle planétaire. » (MELS, 2019c)

ces documents ne lui permettront d'acquérir les informations nécessaires pour mieux informer les jeunes à cet effet.

#### **4.4 Mise en pratique d'un enseignement à l'alimentation éthique**

Comme le questionnement éthique en alimentation ne trouve pas, ou à tout le moins peu, de place dans le cursus scolaire actuel, il est impératif de se questionner sur la manière de transmettre ce qui relève du caractère pertinent et incontournable de ce dernier.

##### **4.4.1 Transposition didactique**

Au troisième chapitre nous avons abordé les théories et conceptions incontournables du domaine de l'ÉA. Toutefois, nous ne saurions les proposer aux élèves dans une forme aussi théorique puisqu'elles ne sont évidemment pas adaptées à un auditoire primaire ou secondaire. Un travail de transposition didactique (Chevallard, 1985) serait nécessaire pour rendre accessibles les savoirs savants des théoriciens en savoirs décomplexés et compréhensibles pour les élèves de différentes années scolaires. Contraint par la longueur et le choix du sujet de recherche, ce mémoire ne saurait point rendre compte de manière suffisante et exhaustive cette transposition. Cependant, la présentation de quelques pistes de réflexion semble relever d'une pertinence et d'une nécessité afin de mieux comprendre l'application possible d'un tel enseignement.

L'objectif est de rendre les élèves autonomes et détenteurs de leurs propres décisions concernant leur alimentation d'un point de vue éthique. Un impératif moral ou un enseignement dogmatique ne saurait être la manière adéquate dont s'articulerait une éducation à l'alimentation éthique. En fait, cela serait en opposition avec le sens même du terme « éthique » puisque celui-ci renvoie justement à la capacité de réfléchir en vue d'une prise de décision en fonction de norme et de valeurs morales. Certaines informations sont essentielles pour guider les jeunes vers une réflexion réfléchie et engagée pouvant mener à une décision. L'accès à ces informations ne relève actuellement que de la bonne volonté de chacun de s'instruire sur le sujet. Étant les héritiers d'une culture fondamentalement carniste, les réflexions concernant l'ÉA présenté au chapitre 3 ne sont alors que peu transmises au sein de la communauté. Les recherches de Laplante (2019) ont démontré que les rares fois où le

sujet est adressé dans un cadre scolaire, c'est davantage pour favoriser la reproduction de mythe (et donc participer à la transmission du carnisme) que pour questionner ses mécanismes.

Le problème dans l'enseignement de contenus en lien avec les pratiques actuellement en vigueur dans l'industrie de l'élevage, c'est le problème que pose tout enseignement de contenus éducatifs, c'est-à-dire d'être voués à changer et à devenir éminemment désuets en raison du changement effréné des pratiques (modernisme). Toutefois, nous ne pouvons pas non plus prendre le risque de tenter de prédire l'avenir dans une futurologie fantasmatique qui pourrait ne jamais s'avérer véridique (Jolibert, 1987). Malgré tout, l'enseignement de certains contenus spécifiques semble incontournable pour entamer des réflexions sur notre alimentation puisque, comme nous l'avons vu dans la section 3.4, il est nécessaire de lever le voile sur certaines pratiques problématiques invisibles pour entamer une réflexion sur nos propres pratiques carnistes.

Il est question ici d'occulter l'aveuglement volontaire et d'offrir un espace où nous pouvons nous permettre de nommer des faits et de les questionner. En plus de ce processus de « désinvisibilisation » du système, un enseignement à l'alimentation éthique doit accompagner les élèves en leur offrant les outils nécessaires à l'exercice de la réflexion critique.

Il ne faut pas se leurrer, il n'est ni simple ni facile d'imaginer l'instauration d'un tel projet. Les idéologies et les pratiques hétéroclites des élèves et de leurs familles, ainsi que les contextes particuliers de chaque milieu sont des réalités pouvant complexifier la tâche d'un tel enseignement. De plus, l'arrivée d'un tel enseignement donnerait assurément lieu à des débats sociétaux puisque son implantation aurait pour effet de lever le voile sur des réalités avec lesquels nous ne sommes pas confortables et qui donneront irrémédiablement lieu à des dissonances cognitives (voir 3.2. Dissonance cognitive). Cependant, l'école semble être un milieu approprié pour discuter de tels enjeux puisqu'il est possible d'encadrer et de délimiter les notions pour éviter les dérives.

#### 4.4.2 Le rôle de l'éducateur politique

Les acteurs au centre de l'éducation sont les détenteurs d'une responsabilité importante à l'égard de l'éveil du citoyen responsable en chaque jeune. Le philosophe Paul Ricœur a justement réfléchi sur le rôle de l'« éducateur politique ». La tâche principale de ce dernier est de préparer à la responsabilité de décisions collectives en y faisant apparaître toutes les implications morales afin de lutter contre une édification d'une démocratie basée sur l'économie (Ricœur, 1965). Si l'on retient ce modèle d'éducateur politique afin de poursuivre nos réflexions de la question de la transmission du carnisme à l'école, on peut constater qu'il semble y avoir des incompatibilités avec l'actuelle transmission du carnisme à l'école.

Premièrement, comme le mentionne Ricœur dans son ouvrage, il faut que le plus grand nombre d'individus possible prenne part aux discussions et aux décisions. Or, puisqu'aucun espace de discussion n'est officiellement accessible pour débattre des enjeux relatifs au carnisme, cela ne fait que renforcer le système qui se complaît dans l'invisibilité. Pour qu'on puisse prétendre à une réelle liberté de pensée, il faut que nous puissions être informés des dérives d'une telle idéologie. Pour prétendre avoir une réelle liberté d'action sur nos choix alimentaires, il est nécessaire de comprendre et de discuter des mécanismes du carnisme. Autrement, nous ne faisons que perpétrer inconsciemment une idéologie violente profondément ancrée dans notre société. Par conséquent, cela représenterait tout le contraire de l'objectif de l'éducateur politique qui mise sur la responsabilité, l'autonomie et la mobilisation d'outils intellectuels pour exercer des choix éclairés sur des enjeux. Offrir un espace neutre et encadré, tel que l'école, pour réfléchir sur ces questions, c'est de faire participer le plus d'individus possible aux débats et aux prises de décisions individuelles et collectives. Un « consensus » qui se fait dans le silence et sans débat est nécessairement problématique et par définition non consensuel. Or, même si le carnisme fait consensus, il ne l'est que par défaut et non par réelle décision collective éclairée.

Deuxièmement, Ricœur mentionne que l'éducateur politique se doit de lutter contre l'édification d'une démocratie économique dont le choix collectif n'est qu'entre les mains d'un petit groupe d'individus à qui profite une situation (Ricœur, 1965). Tel que discuté dans la section 3.2.4, le carnisme repose sur la croyance qu'il est économiquement impossible de

changer fondamentalement notre consommation alimentaire puisque cela aurait des répercussions catastrophiques sur notre économie. Nous avons conclu que l'exploitation d'être sentient pour un quelconque bénéfice économique ne témoigne pas des valeurs de notre société. En ce sens, les finalités de l'école, en ce qui concerne les vertus qu'elle désire transmettre, sont incompatibles avec la transmission (consciente ou non) du carnisme.

Finalement, Leroux (2005) croit que l'idéal éducatif est de transmettre des valeurs et des modèles de vie qui permettront aux individus d'atteindre la vie bonne. Les enseignants sont les formateurs des futurs citoyens actifs et leur rôle est de les orienter vers des valeurs et des normes qui permettront les meilleures prises de décision possible conformément aux fondements démocratiques de la société. Le rôle des enseignants est celui de la représentation du citoyen idéal/exemplaire. Cela ne signifie pas - dans la réflexion de la remise en question de la transmission du carnisme - que les enseignants doivent adopter un mode de vie végétarien ou végane<sup>73</sup>. Cela signifierait plutôt qu'ils doivent représenter des modèles de réflexion critique sur la question de la transmission de la culture carniste en ce qui concerne la prise de conscience des mécanismes du carnisme et à la réflexion active de la place que prend leurs valeurs face à leurs comportements personnels. En effet, la transmission d'un modèle de vie comme étant le seul modèle de vie valable est aussi dogmatique que ce modèle soit carniste ou végane. Le seul modèle de vie qui soit en adéquation avec les finalités éducatives de l'école est celui du modèle qui a pris conscience de ses actions et qui a réfléchi de manière critique sur celles-ci. Après tout, la vertu la plus nécessaire, selon Leroux, c'est la vertu démocratique, c'est-à-dire « l'habileté à délibérer de manière tolérante et rationnelle, sans répression ni discrimination, en vue de la justice et du bien (Leroux, 2005, p.7) ».

En somme, l'école semble non seulement être un endroit inadapté pour transmettre le carnisme, mais en plus, il semble que cela soit à l'opposé de ses finalités les plus profondes. La transmission de la vertu démocratique est totalement cohérente avec la remise en question de la culture carniste puisque ses objectifs - la justice et le bien - sont au cœur des revendications contre les idéologies violentes.

---

<sup>73</sup> Une alimentation végétarienne exclut toute consommation de viande alors que le véganisme est davantage un mode de vie dans lequel la personne qui le pratique réduira au maximum la souffrance et l'exploitation animale dans ses choix de consommation (alimentaire, habillement, cosmétique, divertissements, etc.).



#### 4.4.1 L'éducation à l'alimentation éthique : impacts et cas de figure

Nos connaissances actuelles concernant l'éducation à l'alimentation éthique, et plus précisément en lien avec l'ÉA, sont relativement limitées. Il s'agit d'un sujet en émergence et il semble qu'il y ait encore beaucoup de chemin à faire pour comprendre tous les aspects liés de près ou de loin à ce sujet. Nonobstant, des organismes et des chercheurs se sont intéressés à l'impact de l'éducation en éthique sur l'alimentation des jeunes. De plus, plusieurs écoles ont développé des programmes en lien avec l'alimentation éthique et peuvent témoigner des impacts que cela peut avoir sur les jeunes.

Diverses études s'intéressent aux impacts des apprentissages sur les élèves. Il est évidemment important de se questionner non seulement sur la valeur des apprentissages, mais également sur les impacts sur ceux qui les apprennent. Est-ce qu'un enseignement à l'alimentation éthique a un impact sur les croyances, et plus largement, sur les comportements des jeunes?

Une étude menée à l'Université de Californie (Schwitzgebel *et al.*, 2020) porte justement sur les influences des cours d'éthiques sur les comportements des étudiants. Les chercheurs ont choisi comme sujet l'éthique de la consommation de viande parce qu'il allait être facile de mesurer les différences de comportements entre avant et après les cours d'éthiques en analysant les reçus d'achats de nourriture. Les chercheurs ont analysé 13 642 reçus d'achat de nourriture des restaurants du campus pour 495 des étudiants. Ils ont constaté que les achats de produits carnés sont passés de 52% (avant les cours d'éthique sur la consommation de viande) à 45% (après les cours). Or, bien que les chercheurs ne soient pas en mesure de cerner quel(s) aspect(s) de l'instruction offerte aux élèves a eu un réel impact, ils ont constaté que les cours d'éthique ont bel et bien eu un impact concret dans les comportements et habitudes de consommation des étudiants. Ces résultats concordent avec ceux d'une autre étude menée par De Backer et Hudders (2015) sur la relation entre la consommation de viande et les attitudes des consommateurs envers le bien-être humain et animal et le comportement moral. Les résultats suggèrent que plus on se préoccupe du bien-être animal, plus on réduit la viande de son alimentation.

Des chercheurs de l'Université de l'Oklahoma (Feltz et Feltz, 2019) ont développé une mesure objective de la connaissance de la consommation animale - l'échelle de connaissance des animaux en tant qu'aliments (*Knowledge of Animals as Food Scale*) (KAFFS). L'objectif étant d'offrir un aperçu de l'efficacité de l'éducation en lien avec la connaissance sur la consommation animale ainsi que des moyens de promouvoir l'autonomie individuelle lorsqu'il est question de choisir les aliments consommés. Nous savons que les valeurs et les croyances influencent les choix alimentaires des gens (Cokely *et al.*, 2018; Simon, 1955; Simon, 1990 cités par Feltz et Feltz, 2019), mais nous n'en savons que peu sur ce que les gens savent sur les animaux qu'on utilise pour se nourrir. Les gens ont tendance à ne retenir que les informations qui confortent leurs croyances (biais de confirmation) (Stanovich *et al.*, 2013 cités par Feltz et Feltz, 2019).

## Conclusion

Les enfants d'aujourd'hui sont les héritiers d'une crise environnementale initiée bien avant leur naissance par les générations qui les ont précédés. Ces enfants, ainsi que les générations qui les suivront, seront les plus impactés par cette crise. Les organismes décisionnels actuellement au pouvoir ont le devoir de les outiller adéquatement pour répondre aux divers enjeux auxquels ils devront faire face. L'éducation représente un outil de taille pour comprendre et pour trouver des solutions à ces problématiques.

Parmi les diverses actions qui peuvent être mises en œuvre, nous nous sommes questionnés sur la pertinence de discuter de questions d'alimentation éthique, sous l'angle de l'ÉA et l'élevage de masse, dans le cursus scolaire québécois.

À l'issue de cette recherche, nous pouvons en conclure que l'inclusion d'une éducation à l'alimentation éthique contribuerait vraisemblablement de manière positive à un changement de paradigme important en ce qui concerne les réflexions des jeunes sur leur alimentation et à ses impacts dans le but qu'ils puissent se questionner sur l'adaptation d'habitudes de vie durable pour eux-mêmes, mais aussi pour la planète et pour l'ensemble de l'univers du vivant avec qui nous la partageons.

Pour en arriver à cette conclusion, nous avons tout d'abord exploré les enjeux liés à l'industrie de l'élevage de masse. Nous avons choisi d'explorer les enjeux d'alimentation éthique sous cet angle puisqu'il s'agit d'une industrie particulièrement fertile en enjeux éthique que ce soit sous l'angle du bien-être animal ou sous l'angle de l'éthique environnemental. En effet, en dressant le portrait de l'industrie bovine et avicole québécoise, principalement basé sur leurs guides de pratiques respectifs, nous avons constaté que plusieurs pratiques du milieu ont des conséquences négatives sur le bien-être des animaux. Nous avons également exposé les divers enjeux de l'industrie sur le plan environnemental et nous en avons conclu que pour atteindre nos objectifs en termes de développement durable, il sera nécessaire d'engager une réorientation de notre alimentation pour y inclure davantage de végétaux et moins de produits d'origine animale.

Par la suite, afin de bien comprendre les impacts de l'industrie de l'élevage de masse sur le bien-être animal, nous avons exploré quelques théories fondatrices du domaine de l'ÉA. Tout d'abord, pour justifier la pertinence de nous questionner sur le sort des animaux, nous avons débattu de l'hypothèse selon laquelle les animaux sont sentients. La capacité à souffrir des animaux, ainsi que l'hypothèse qu'ils soient conscients de cette souffrance, nous a apporté à nous questionner sur leurs intérêts et sur la place qu'ils pourraient avoir dans une société qui leur accorderait la protection garantie par des droits fondamentaux.

Les orientations de l'école québécoises semblent s'accorder adéquatement avec l'inclusion d'une éducation à l'alimentation éthique, du moins en ce qui concerne les questions d'ÉA. D'une part, la promotion d'une culture carniste à l'école semble bien être présente et démontre un problème de cohérence avec les valeurs démocratiques ainsi que la triple mission de l'école québécoise. D'autre part, l'enseignement de l'esprit critique, qui est au cœur des visées de l'école, trouve parfaitement place dans un enseignement à l'alimentation éthique. Si les jeunes peuvent être adéquatement outillés pour réfléchir de manière consciente à leur alimentation et à ses impacts d'un point de vue éthique, ils seraient davantage autonomes et aptes à prendre des décisions plus éclairées.

Bien qu'il aurait été intéressant de voir comment s'articulerait une éducation à l'alimentation éthique d'un point de vue éthique, cela dépasse nos objectifs de recherche. Nonobstant, il semblait pertinent d'aborder brièvement le sujet pour éviter certains malentendus. Il est important de réitérer que l'objectif d'une telle éducation n'est pas d'imposer aux jeunes une transition nutritionnelle. Au contraire, l'objectif serait de questionner l'imposition de tout type d'alimentation - comme celle que nous sommes amenés à suivre malgré nous à cause de la culture carniste - et de ses impacts sur les êtres sensibles ainsi que sur l'environnement. Le rôle des enseignant.e.s est celui d'idéal réflexif et critique pour guider les jeunes dans cette quête de questionnements éthiques.

L'étendue des questions en lien avec l'alimentation éthique est vaste. Cette recherche a permis de mettre en lumière divers enjeux en lien avec l'ÉA sans toutefois prétendre qu'il s'agit de l'ensemble des problématiques existantes. À notre connaissance, il s'agit de la première étude du genre menée au Québec.

Des recherches à venir sur d'autres problématiques en lien avec l'ÉA ou encore d'autres enjeux concernant l'alimentation éthique seraient certainement pertinents. Le travail forcé des enfants en agriculture (FAO, 2020a), le gaspillage alimentaire (Gustavsson et Sonesson, 2011) et les impacts des pesticides (Damalas et Eleftherohorinos, 2011) sont quelques exemples d'enjeux en alimentation qui mériteraient d'être étudiés sous un angle éthique.

## Bibliographie

- Adamo, S. A. (2012). The effects of the stress response on immune function in invertebrates: An evolutionary perspective on an ancient connection. *Hormones and Behavior*, 62(3), 324-330. <https://doi.org/10.1016/j.yhbeh.2012.02.012>
- Adams, C. J. (2015). *The sexual politics of meat: A feminist-vegetarian critical theory* (Bloomsbury revelations edition). Bloomsbury Academic, An imprint of Bloomsbury Publishing Inc. ISBN: 978-1501312830
- Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). (2019a, janvier 7). *Lignes directrices pour les techniques d'étourdissement des mammifères pour consommation humaine*. <https://www.inspection.gc.ca/salubrite-alimentaire-pour-l-industrie/exigences-et-documents-d-orientation-relatives-a-c/produits-de-viande-et-animaux-pour-alimentation-hu/lignes-directrices-pour-les-techniques-d-etourdissement/fra/1525119279994/1525119280696?chap=1#s2c1>
- (2019b, janvier 9). *Lignes directrices sur les soins et la manipulation sans cruauté des animaux pour alimentation humaine à l'abattoir*. <https://www.inspection.gc.ca/salubrite-alimentaire-pour-l-industrie/exigences-et-documents-d-orientation-relatives-a-c/produits-de-viande-et-animaux-pour-alimentation-hu/lignes-directrices-les-soins-et-la-manipulation-sa/fra/1525374637729/1525374638088>
- (2019c, avril 16). *Étourdissement et abattage sans cruauté des animaux pour alimentation humaine et gestion post-incision*. <https://www.inspection.gc.ca/salubrite-alimentaire-pour-l-industrie/exigences-et-documents-d-orientation-relatives-a-c/produits-de-viande-et-animaux-pour-alimentation-hu/etourdissement-et-abattage-sans-cruaute/fra/1519849311784/1519849312189>
- (2019d, avril 17). *Étourdissement électrique*. <https://www.inspection.gc.ca/salubrite-alimentaire-pour-l-industrie/exigences-et-documents-d-orientation-relatives-a-c/produits-de-viande-et-animaux-pour-alimentation-hu/methodes-d-abattage-et-de-surveillance/fra/1539372028443/1539372028884?chap=4>
- (2019e, décembre 10). *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada : Glossaire des termes clés*. <https://www.inspection.gc.ca/salubrite-alimentaire-pour-l-industrie/trousse-d-outils-pour-les-entreprises-alimentaires/glossaire-des-termes-cles/fra/1430250286859/1430250287405#a149>
- (2020a, janvier 29). *Abattage rituel sans étourdissement préalable*. <https://www.inspection.gc.ca/salubrite-alimentaire-pour-l-industrie/exigences-et-documents-d-orientation-relatives-a-c/produits-de-viande-et-animaux-pour-alimentation-hu/abattage-rituel/fra/1519849364873/1519849365434>
- (2020b, août 20). *Lignes directrices de l'abattage rituel des animaux pour alimentation humaine sans étourdissement préalable*. <https://www.inspection.gc.ca/salubrite-alimentaire-pour-l-industrie/exigences-et-documents-d-orientation-relatives-a-c/produits-de-viande-et-animaux-pour-alimentation-hu/lignes-directrices-de-l-abattage-rituel-des-animaux/fra/1542387114106/1542388400893>
- Agriculture et Agroalimentaire Canada. (2018) *Chapitre 2—Identification 2.1 Identification des animaux d'élevage*. Consulté 28 septembre 2020, <https://www.inspection.gc.ca/sante-des>

[animaux/animaux-terrestres/maladies/manuel-du-veterinaire-accredite/chapitre-2/fra/1345231064142/1345231128550?chap=1](https://doi.org/10.1006/appe.2001.0474)

- Allen, M. W., & Baines, S. (2002). Manipulating the symbolic meaning of meat to encourage greater acceptance of fruits and vegetables and less proclivity for red and white meat. *Appetite*, 38(2), 118-130. <https://doi.org/10.1006/appe.2001.0474>
- Alpi, A., Amrhein, N., Bertl, A., Blatt, M. R., Blumwald, E., Cervone, F., Dainty, J., De Michelis, M. I., Epstein, E., Galston, A. W., Goldsmith, M. H. M., Hawes, C., Hell, R., Hetherington, A., Hofte, H., Juergens, G., Leaver, C. J., Moroni, A., Murphy, A., ... Wagner, R. (2007). Plant neurobiology: No brain, no gain? *Trends in Plant Science*, 12(4), 135-136. <https://doi.org/10.1016/j.tplants.2007.03.002>
- Archundia Herrera, M. C., Subhan, F. B., & Chan, C. B. (2017). Dietary Patterns and Cardiovascular Disease Risk in People with Type 2 Diabetes. *Current Obesity Reports*, 6(4), 405-413. <https://doi.org/10.1007/s13679-017-0284-5>
- Aristote (2005). *Éthique à Nicomaque*. Éditions Flammarion. ISBN: 9782080709479
- Averós, X., Balderas, B., Cameno, E., & Estevez, I. (2020). The value of a retrospective analysis of slaughter records for the welfare of broiler chickens. *Poultry Science*, S0032579120305654. <https://doi.org/10.1016/j.psj.2020.08.026>
- Bailey, C., Labonté, J.-F., & Casson, S. (2018). *La philosophie à l'abattoir : Réflexions sur le bacon, l'empathie et l'éthique animale*, Éditions Atelier 10, ISBN : 9782897594183
- Bar-On, Y. M., Phillips, R., & Milo, R. (2018). The biomass distribution on Earth. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 115(25), 6506-6511. <https://doi.org/10.1073/pnas.1711842115>
- Bastian, B., Loughnan, S., Haslam, N., & Radke, H. R. M. (2012). Don't Mind Meat? The Denial of Mind to Animals Used for Human Consumption. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 38(2), 247-256. <https://doi.org/10.1177/0146167211424291>
- Bedford, J. L., & Barr, S. I. (2005). Diets and selected lifestyle practices of self-defined adult vegetarians from a population-based sample suggest they are more "health conscious". *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity*, 2(1), 4. <https://doi.org/10.1186/1479-5868-2-4>
- Bekoff, M., & Goodall, J. (2008). *The emotional lives of animals: A leading scientist explores animal joy, sorrow, and empathy - and why they matter* (1. paperback printing). New World Library.
- Boisvert, L. (2012, mars 14). *Des politiciens nourrissent une controverse sur la viande halal*, Radio-Canada <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/553724/halal-pq-caq-viande>
- Boutros, G. H., Landry-Duval, M.-A., Garzon, M., & Karelis, A. D. (2020). Is a vegan diet detrimental to endurance and muscle strength? *European Journal of Clinical Nutrition*, 74(11), 1550-1555. <https://doi.org/10.1038/s41430-020-0639-y>
- Bouvard, V., Loomis, D., Guyton, K. Z., Grosse, Y., Ghissassi, F. E., Benbrahim-Tallaa, L., Guha, N., Mattock, H., & Straif, K. (2015). Carcinogenicity of consumption of red and processed meat. *The Lancet Oncology*, 16(16), 1599-1600. [https://doi.org/10.1016/S1470-2045\(15\)00444-1](https://doi.org/10.1016/S1470-2045(15)00444-1)
- Boyle, E. (2009). Neuroscience and Animal Sentience. *Neuroscience*. <https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.573.1658&rep=rep1&type=pdf>

- Bratanova, B., Loughnan, S., & Bastian, B. (2011). The effect of categorization as food on the perceived moral standing of animals. *Appetite*, 57(1), 193-196. <https://doi.org/10.1016/j.appet.2011.04.020>
- Bray, H. J., Zambrano, S. C., Chur-Hansen, A., & Ankeny, R. A. (2016). Not appropriate dinner table conversation? Talking to children about meat production. *Appetite*, 100, 1-9. <https://doi.org/10.1016/j.appet.2016.01.029>
- Broom, D. (2007). Cognitive ability and sentience: Which aquatic animals should be protected? *Diseases of Aquatic Organisms*, 75, 99-108. <https://doi.org/10.3354/dao075099>
- Brundtland, G. (1987). *Report of the World Commission on Environment and Development: Our common future* (Rapport Brundtland). <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5987our-common-future.pdf>
- Burlingame, B. (2012). *Sustainable diets and biodiversity—Directions and solutions for policy research and action Proceedings of the International Scientific Symposium Biodiversity and Sustainable Diets United Against Hunger*. FAO.
- Calvo, P., Sahi, V. P., & Trewavas, A. (2017). Are plants sentient? *Plant, Cell & Environment*, 40(11), 2858-2869. <https://doi.org/10.1111/pce.13065>
- Canadien Cattle Identification Agency (CCIA) (2019). *L'importance de la traçabilité du bétail*. <https://www.canadaid.ca/fr/traceability/importance-of-livestock-traceability/>
- Carroll, D., Daszak, P., Wolfe, N. D., Gao, G. F., Morel, C. M., Morzaria, S., Pablos-Méndez, A., Tomori, O., & Mazet, J. A. K. (2018a). The Global Virome Project. *Science*, 359(6378), 872-874. <https://doi.org/10.1126/science.aap7463>
- Carroll, D., Watson, B., Togami, E., Daszak, P., Mazet, J. A., Chrisman, C. J., Rubin, E. M., Wolfe, N., Morel, C. M., Gao, G. F., Burci, G. L., Fukuda, K., Auewarakul, P., & Tomori, O. (2018b). Building a global atlas of zoonotic viruses. *Bulletin of the World Health Organization*, 96(4), 292-294. <https://doi.org/10.2471/BLT.17.205005>
- Carruthers, P. (1989). *Brute Experience*, The Journal of Philosophy, Vol. 5
- (1992). *The animals issue: Moral theory in practice*. Cambridge University Press.
- Cavaliere, P., & Woollard, C. (2002). *The Animal Question: Why Non-Human Animals Deserve Human Rights*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/0195143809.001.0001>
- Chevallard, Y. (1985). *La transposition didactique : Du savoir savant au savoir enseigné*. Pensée sauvage. ISBN : 978-2-85919-053-8
- Clark, W. D., Cox, W. R., & Silversides, F. G. (2008). Bone Fracture Incidence in End-of-Lay High-Producing, Noncommercial Laying Hens Identified Using Radiographs. *Poultry Science*, 87(10), 1964-1970. <https://doi.org/10.3382/ps.2008-00115>
- Cokely, E. T., Feltz, A., Ghazal, S., Allan, J. N., Petrova, D., & Garcia-Retamero, R. (2018). Skilled Decision Theory: From Intelligence to Numeracy and Expertise. In K. A. Ericsson, R. R. Hoffman, A. Kozbelt, & A. M. Williams (Éds.), *The Cambridge Handbook of Expertise and Expert Performance* (2<sup>e</sup> éd., p. 476-505). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781316480748.026>



- Conseil national pour le soin aux animaux d'élevage (CNSAE). (2013). *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie*. <https://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/bovins-de-boucherie>
- (2016). *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des oeufs d'incubation, reproducteurs, poulets et dindons*. [https://www.nfacc.ca/pdfs/codes/poultry\\_code\\_FR.pdf](https://www.nfacc.ca/pdfs/codes/poultry_code_FR.pdf)
- Conseil national pour le soin des animaux d'élevage (CNSAE) & Producteurs laitiers du Canada (PLC). (2009). *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers*. [https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=Dairy\\_Code\\_FRE\\_LR&op=pdf&app=Library](https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=Dairy_Code_FRE_LR&op=pdf&app=Library)
- Côté-Boudreau, F. (2014, septembre 3). *L'éthique végétale, ou comment animaliser les plantes pour mieux subordonner les animaux (partie 1)*. <https://coteboudreau.com/2014/09/13/ethique-vegetale-1/>
- Damalas, C. A., & Eleftherohorinos, I. G. (2011). Pesticide Exposure, Safety Issues, and Risk Assessment Indicators. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 8(5), 1402-1419. <https://doi.org/10.3390/ijerph8051402>
- Davis, M. (1992). The Role of the Amygdala in Fear and Anxiety. *Annual Review of Neuroscience*, 15(1), 353-375. <https://doi.org/10.1146/annurev.ne.15.030192.002033>
- De Backer, C. J. S., & Hudders, L. (2015). Meat morals: Relationship between meat consumption consumer attitudes towards human and animal welfare and moral behavior. *Meat Science*, 99, 68-74. <https://doi.org/10.1016/j.meatsci.2014.08.011>
- De Jong, I. C., & Blokhuis, H. J. (2014). *The welfare of laying hens*. <https://library.wur.nl/WebQuery/wurpubs/543892>
- Delaby, L., Dourmad, J.-Y., Béline, F., Lescoat, P., Faverdin, P., Fiorelli, J.-L., Vertès, F., Veysset, P., Morvan, T., Parnaudeau, V., Durand, P., Rochette, P., & Peyraud, J.-L. (2014). Origin, quantities and fate of nitrogen flows associated with animal production. *Advances in Animal Biosciences*, 5(s1), 28-48. <https://doi.org/10.1017/S2040470014000272>
- De Lima, V. A., Ceballos, M. C., Gregory, N. G., & Da Costa, M. J. R. P. (2019). Effect of different catching practices during manual upright handling on broiler welfare and behavior. *Poultry Science*, 98(10), 4282-4289. <https://doi.org/10.3382/ps/pez284>
- Denison, J. (2010). Between the Moment and Eternity: How Schillerian Play Can Establish Animals as Moral Agents. *Between the Species: An Online Journal for the Study of Philosophy and Animals*, 13(10). <https://doi.org/10.15368/bts.2010v13n10.4>
- Dennis, R. L., & Cheng, H. W. (2010). A Comparison of Infrared and Hot Blade Beak Trimming in Laying Hens. *International Journal of Poultry Science*, 9(8), 716-719. <https://doi.org/10.3923/ijps.2010.716.719>
- Descartes, R. (2016 - 1637). *Discours de la méthode*. Éditions Flammarion. ISBN : 9782081390713
- Dinu, M., Abbate, R., Gensini, G. F., Casini, A., & Sofi, F. (2017). Vegetarian, vegan diets and multiple health outcomes: A systematic review with meta-analysis of observational studies. *Critical Reviews in Food Science and Nutrition*, 57(17), 3640-3649. <https://doi.org/10.1080/10408398.2016.1138447>
- Donaldson, S., Kymlicka, W., Madelin, P., & Pelluchon, C. (2016). *Zoopolis : Une théorie politique des droits des animaux*. Alma éditeur. ISBN: 9782362792052

- Dong, Z., Gao, X., Chinchilli, V. M., Sinha, R., Muscat, J., Winkels, R. M., & Richie, J. P. (2020). Association of sulfur amino acid consumption with cardiometabolic risk factors: Cross-sectional findings from NHANES III. *EClinicalMedicine*, 19, 100248. <https://doi.org/10.1016/j.eclinm.2019.100248>
- D'Silva, J. (2006). Adverse impact of industrial animal agriculture on the health and welfare of farmed animals. *Integrative Zoology*, 1(1), 53-58. <https://doi.org/10.1111/j.1749-4877.2006.00013.x>
- Duncan, I. J. H. (2001). Animal Welfare Issues in the Poultry Industry: Is There a Lesson to Be Learned? *Journal of Applied Animal Welfare Science*, 4(3), 207-221. [https://doi.org/10.1207/S15327604JAWS0403\\_04](https://doi.org/10.1207/S15327604JAWS0403_04)
- European Food Safety Authority (EFSA) - Panel on Animal Health and Welfare (AHAW), Nielsen, S. S., Alvarez, J., Bicout, D. J., Calistri, P., Depner, K., Drewe, J. A., Garin-Bastuji, B., Gonzales Rojas, J. L., Schmidt, C. G., Michel, V., Miranda Chueca, M. Á., Roberts, H. C., Sihvonen, L. H., Spoolder, H., Stahl, K., Velarde, A., Viltrop, A., Candiani, D., ... Winckler, C. (2020). Welfare of cattle at slaughter. *EFSA Journal*, 18(11). <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2020.6275>
- Elkouri, R. (2016, septembre 6). Un an après Aylan. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/rima-elkouri/201609/03/01-5016951-un-an-apres-aylan.php>
- Farmer, B., Larson, B. T., Fulgoni, V. L., Rainville, A. J., & Liepa, G. U. (2011). A Vegetarian Dietary Pattern as a Nutrient-Dense Approach to Weight Management: An Analysis of the National Health and Nutrition Examination Survey 1999-2004. *Journal of the American Dietetic Association*, 111(6), 819-827. <https://doi.org/10.1016/j.jada.2011.03.012>
- Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ). (2020). *Rapport annuel 2019-2020*. <https://oeuf.ca/wp-content/uploads/2020/06/Rapport-annuel-2019-2020.pdf>
- Feltz, S., & Feltz, A. (2019). The Knowledge of Animals as Food Scale. *Human-Animal Interaction Bulletin*, 7(2), 19-45.
- Festinger, L. (1957). *A theory of cognitive dissonance*. Stanford University Press.
- Fields, H., Ruddy, B., Wallace, M. R., Shah, A., Millstine, D., & Marks, L. (2016). How to Monitor and Advise Vegans to Ensure Adequate Nutrient Intake. *Journal of Osteopathic Medicine*, 116(2), 96-99. <https://doi.org/10.7556/jaoa.2016.022>
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). (2020a). *FAO Framework on Ending Child Labour in Agriculture*. <https://www.fao.org/3/ca9502en/ca9502en.pdf>
- (2020b). *Food Outlook – Biannual Report on Global Food Markets*. FAO. <https://doi.org/10.4060/ca9509en>
- (2020c). *Statistical Database of the Food and Agriculture Organization*. <http://www.fao.org/faostat/en/#home>
- (2013). *Tackling climate change through livestock: A global assessment of emissions and mitigation opportunities*. Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- (2009). *L'ombre portée de l'élevage : Impacts environnementaux et options pour leur atténuation*.

- FAO, Fonds international de développement agricole, Organisation mondiale de la santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, & Programme alimentaire mondial. (2018). *Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition*.
- Forquin, J.-C. (1996). *École et culture : Le point des sociologues britanniques* (2e éd). De Boeck Université. ISBN: 2804122719
- Francione, G. (1995). *Animal, Property and the Law*. Temple University Press. ISBN: 978-1566392846
- Francione, G. L., Watson, A., & Gall, L. (2015). *Introduction au droit des animaux : Votre enfant ou le chien ? l'Âge d'homme*. ISBN : 978-2825144701
- Fresán, U., & Sabaté, J. (2019). Vegetarian Diets: Planetary Health and Its Alignment with Human Health. *Advances in Nutrition*, 10(Supplement\_4), S380-S388. <https://doi.org/10.1093/advances/nmz019>
- Gibert, M. (2015). *Voir son steak comme un animal mort : Véganisme et psychologie morale*. ISBN : 978-2895962014
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) & Edenhofer, O. (Éds.). (2014). *Climate change 2014: Mitigation of climate change: Working Group III contribution to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press.
- Giroux, V. (2011). *Les droits fondamentaux des animaux : Une approche anti-spéciste*. [Thèse de doctorat, Université de Montréal]
- (2020). *L'antispécisme*. Que sais-je ? ISBN: 9782130811428
- Gouvernement du Canada (GDC). (2014, avril 3). *Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (produits alimentaires halal)*. <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2014/2014-04-23/html/sor-dors76-fra.html>
- (2019). *Causes des changements climatiques*. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/causes.html>
- (2020, septembre 14). *Portrait de l'industrie canadienne de la volaille et des oeufs*. <https://www.agr.gc.ca/fra/production-animale/information-sur-le-marche-de-la-volaille-et-des-oeufs/portrait-de-l-industrie/?id=1384971854389>
- Gradin, T. (1997). Assessment of stress during handling and transport. *Journal of Animal Science*, 75(1), 249. <https://doi.org/10.2527/1997.751249x>
- Griffin, D. R. (2001). *Animal minds: Beyond cognition to consciousness*. University of Chicago Press.
- Gurung, S., White, D., Archer, G., Zhao, D., Farnell, Y., Byrd, J., Peebles, E., & Farnell, M. (2018). Evaluation of Alternative Euthanasia Methods of Neonatal Chickens. *Animals*, 8(3), 37. <https://doi.org/10.3390/ani8030037>
- Gustavsson, J., Cederberg, C., & Sonesson, U. (Éds.). (2011). *Global food losses and food waste : Extent, causes and prevention; study conducted for the International Congress Save Food! at Interpack 2011, [16 - 17 May], Düsseldorf, Germany*. Food and Agriculture Organization of the United Nations. <https://www.fao.org/3/mb060e/mb060e00.pdf>

- Hahn, E. R. (2021). The developmental roots of environmental stewardship: Childhood and the climate change crisis. *Current Opinion in Psychology*, 42, 19-24. <https://doi.org/10.1016/j.copsyc.2021.01.006>
- Hall, M. (2011). *Plants as persons: A philosophical botany*. State University of New York Press.
- Hedenus, F., Wirsenius, S., & Johansson, D. J. A. (2014). The importance of reduced meat and dairy consumption for meeting stringent climate change targets. *Climatic Change*, 124(1-2), 79-91. <https://doi.org/10.1007/s10584-014-1104-5>
- Henseler Kozachenko, H., & Piazza, J. (2021). How children and adults value different animal lives. *Journal of Experimental Child Psychology*, 210, 105204. <https://doi.org/10.1016/j.jecp.2021.105204>
- Hester, P. Y. (2005). Impact of science and management on the welfare of egg laying strains of hens. *Poultry Science*, 84(5), 687-696. <https://doi.org/10.1093/ps/84.5.687>
- Heyman, G. D., Hsu, A. S., Fu, G., & Lee, K. (2013). Instrumental lying by parents in the US and China. *International Journal of Psychology*, 48(6), 1176-1184. <https://doi.org/10.1080/00207594.2012.746463>
- Heyman, G. D., Luu, D. H., & Lee, K. (2009). Parenting by lying. *Journal of Moral Education*, 38(3), 353-369. <https://doi.org/10.1080/03057240903101630>
- Intergovernmental Science-Policy Platform On Biodiversity And Ecosystem Services (IPBES). (2020). *Workshop Report on Biodiversity and Pandemics of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)* (1.3). Zenodo. <https://doi.org/10.5281/ZENODO.4147317>
- Jeangène Vilmer, J.-B. (2018). *L'éthique animale*. Que sais-je ? ISBN : 978-2130801702
- Johnston, J. L., Fanzo, J. C., & Cogill, B. (2014). Understanding Sustainable Diets: A Descriptive Analysis of the Determinants and Processes That Influence Diets and Their Impact on Health, Food Security, and Environmental Sustainability. *Advances in Nutrition*, 5(4), 418-429. <https://doi.org/10.3945/an.113.005553>
- Jolibert, B. (1987). *Raison et éducation: L'idée de raison dans l'histoire de la pensée éducative*. Klincksieck. ISBN: 978-2252025697
- Joy, M. (2020). *Why we love dogs, eat pigs, and wear cows (10th anniversary edition)*. Red Wheel. ISBN: 978-1573245050
- Kim, H., Caulfield, L. E., Garcia-Larsen, V., Steffen, L. M., Coresh, J., & Rebholz, C. M. (2019). Plant-Based Diets Are Associated With a Lower Risk of Incident Cardiovascular Disease, Cardiovascular Disease Mortality, and All-Cause Mortality in a General Population of Middle-Aged Adults. *Journal of the American Heart Association*, 8(16). <https://doi.org/10.1161/JAHA.119.012865>
- Kitchell, R. L., & Guinan, M. J. (1990). The nature of pain in animals. In *The experimental animal in biomedical research: A Survey of Scientific and Ethical Issues for Investigators* (CRC Press, Vol. 1, p. 185-204). [https://books.google.ca/books?hl=en&lr=&id=yuElam1c36wC&oi=fnd&pg=PA185&dq=The+Nature+of+Pain+in+Animals&ots=oC0li8KJpU&sig=qDKRUbKeNLrnc7buP18XgcxBXuO&redir\\_esc=y#v=onepage&q&f=false](https://books.google.ca/books?hl=en&lr=&id=yuElam1c36wC&oi=fnd&pg=PA185&dq=The+Nature+of+Pain+in+Animals&ots=oC0li8KJpU&sig=qDKRUbKeNLrnc7buP18XgcxBXuO&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false)

- Kittelsen, K., Granquist, E., Aunsmo, A., Moe, R., & Tolo, E. (2018). An Evaluation of Two Different Broiler Catching Methods. *Animals*, 8(8), 141. <https://doi.org/10.3390/ani8080141>
- Knierim, U., Irrgang, N., & Roth, B. A. (2015). To be or not to be horned - Consequences in cattle. *Livestock Science*, 179, 29-37. <https://doi.org/10.1016/j.livsci.2015.05.014>
- Knowles, T. G., Kestin, S. C., Haslam, S. M., Brown, S. N., Green, L. E., Butterworth, A., Pope, S. J., Pfeiffer, D., & Nicol, C. J. (2008). Leg Disorders in Broiler Chickens: Prevalence, Risk Factors and Prevention. *PLoS ONE*, 3(2), e1545. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0001545>
- Kwok, C. S., Umar, S., Myint, P. K., Mamas, M. A., & Loke, Y. K. (2014). Vegetarian diet, Seventh Day Adventists and risk of cardiovascular mortality: A systematic review and meta-analysis. *International Journal of Cardiology*, 176(3), 680-686. <https://doi.org/10.1016/j.ijcard.2014.07.080>
- Laisse, S., Baumont, R., Dusart, L., Gaudré, D., Rouillé, B., Benoit, M., Veysset, P., Rémond, D., & Peyraud, J.-L. (2019). L'efficience nette de conversion des aliments par les animaux d'élevage : Une nouvelle approche pour évaluer la contribution de l'élevage à l'alimentation humaine. *INRA Productions Animales*, 31(3), 269-288. <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2018.31.3.2355>
- Langkabel, N., Baumann, M. P. O., Feiler, A., Sanguankiat, A., & Fries, R. (2015). Influence of two catching methods on the occurrence of lesions in broilers. *Poultry Science*, 94(8), 1735-1741. <https://doi.org/10.3382/ps/pev164>
- Laplante Dubois, H. (2019). *Analyse des orientations éthiques touchant les relations humains-animaux dans les manuels scolaires en ÉCR au primaire* [Mémoire, Université de Sherbrooke]. <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/15121>
- Lapointe, G. D., Fournier, A., et Lizotte, S. (2010, octobre 28). *Les vaches sont-elles « confortables »?* [https://www.agrireseau.net/bovinslaitiers/documents/lapointe\\_guy\\_ar.pdf](https://www.agrireseau.net/bovinslaitiers/documents/lapointe_guy_ar.pdf)
- LegisQuébec, Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, Chapitre B-3.1. Consulté 14 avril 2021, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/b-3.1>
- Loi sur le développement durable, 2006, c. 3, a. 2. § chapitre D-8.1.1. Consulté 3 mars 2022, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.1.1/20060419#sc:2>
- Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme et sur la qualité des oeufs de consommation, M-35.1, r. 230. Consulté 21 octobre 2020, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/M-35.1,%20r.%20230>
- Leroux, G. (2005). Instruire, enseigner, former : Le métier d'enseignant aujourd'hui. *Vie pédagogique*, 137.
- Leroy, F., & Praet, I. (2015). Meat traditions. The co-evolution of humans and meat. *Appetite*, 90, 200-211. <https://doi.org/10.1016/j.appet.2015.03.014>
- Les producteurs laitiers du Canada (PLC). (2020). *Le bien-être animal, c'est notre affaire*. <https://producteurslaitiersducanada.ca/fr/a-propos/nos-engagements/bien-etre-animal>
- Liu, Q. X., Zhou, Y., Li, X. M., Ma, D. D., Xing, S., Feng, J. H., & Zhang, M. H. (2020). Ammonia induce lung tissue injury in broilers by activating NLRP3 inflammasome via Escherichia/Shigella. *Poultry Science*, 99(7), 3402-3410. <https://doi.org/10.1016/j.psj.2020.03.019>



- Loughnan, S., Bastian, B., & Haslam, N. (2014). The Psychology of Eating Animals. *Current Directions in Psychological Science*, 23(2), 104-108. <https://doi.org/10.1177/0963721414525781>
- Loughnan, S., Haslam, N., & Bastian, B. (2010). The role of meat consumption in the denial of moral status and mind to meat animals. *Appetite*, 55(1), 156-159. <https://doi.org/10.1016/j.appet.2010.05.043>
- Low, P. (2012). *The Cambridge Declaration on Consciousness*. Cambridge University. <http://www.cahiers-antispecistes.org/declaration-de-cambridge-sur-la-conscience/>
- Lynch, E., McGee, M., & Earley, B. (2019). Weaning management of beef calves with implications for animal health and welfare. *Journal of Applied Animal Research*, 47(1), 167-175. <https://doi.org/10.1080/09712119.2019.1594825>
- Mahmoudi, Y. (2016). *Impacts du type de logement en élevage de poules pondeuses sur les performances zootechniques et le bien-être animal* [Mémoire de maîtrise, Université Laval]
- Marceau, G., & Roberge, D. (2008, février 21). *Enquête : Bêtes à bord* [Reportage]. Radio-Canada. [http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/enquete/archive209\\_200802.shtml](http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/enquete/archive209_200802.shtml)
- Marder, M. (2013). *Plant-thinking: A philosophy of vegetal life*. Columbia University Press.
- Marquis, M., Dubeau, C., & Thibault, I. (2005). Canadians' Level of Confidence in Their Sources of Nutrition Information. *Canadian Journal of Dietetic Practice and Research*, 66(3), 170-175. <https://doi.org/10.3148/66.3.2005.170>
- Martinez, J., & Béline, F. (2002). Gestion de l'azote en système d'élevage développé. Enjeux scientifiques et environnementaux. *Nature Sciences Sociétés*, 10, 52-61. [https://doi.org/10.1016/S1240-1307\(02\)80134-0](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(02)80134-0)
- Mauro, L. (2017). The philosophical origins of vegetarianism. Greek Philosophers and Animal World. *Relations*, 5(1), 1. <https://doi.org/10.7358/rela-2017-001-maur>
- McKay, J. C. (2009). The genetics of modern commercial poultry. In P. Hocking (Éd.), *Biology of breeding poultry* (p. 3-9). CABI. <https://doi.org/10.1079/9781845933753.0003>
- McGuire, L., Palmer, S. B. & Faber, N. S. (2022). The development of speciesism: Age-related differences in the moral view of animals. *Social Psychological and Personality Science*, <https://doi.org/10.1177/19485506221086182>
- Melina, V., Craig, W., & Levin, S. (2016). Position of the Academy of Nutrition and Dietetics: Vegetarian Diets. *Journal of the Academy of Nutrition and Dietetics*, 116(12), 1970-1980. <https://doi.org/10.1016/j.jand.2016.09.025>
- Melson, G. F. (2013). Children's Ideas about the Moral Standing and Social Welfare of Non-human Species. *The Journal of Sociology & Social Welfare*, 40(4). [https://scholarworks.wmich.edu/jssw/vol40/iss4/6/?utm\\_source=scholarworks.wmich.edu%2Fjssw%2Fvol40%2Fiss4%2F6&utm\\_medium=PDF&utm\\_campaign=PDFCoverPages](https://scholarworks.wmich.edu/jssw/vol40/iss4/6/?utm_source=scholarworks.wmich.edu%2Fjssw%2Fvol40%2Fiss4%2F6&utm_medium=PDF&utm_campaign=PDFCoverPages)
- Merskey, H., & Bogduk, N. (1994). *Classification of Chronic Pain, Second Edition* (IASP Press). International Association for the Study of Pain (IASP).

- Meybeck, A., Laval, E., Lévesque, R., & Parent, G. (2017). *Sécurité alimentaire et nutrition à l'heure des changements climatiques. Actes du Colloque international organisé par le gouvernement du Québec en collaboration avec la FAO. Québec.*
- Michel, V., Arnould, C., Mirabito, L., & Guémené, D. (2007). Systèmes de production et bien-être en élevage de poules pondeuses. *INRA Productions Animales*, 20(1), 47-52.
- Mihrshahi, S., Ding, D., Gale, J., Allman-Farinelli, M., Banks, E., & Bauman, A. E. (2017). Vegetarian diet and all-cause mortality: Evidence from a large population-based Australian cohort - the 45 and Up Study. *Preventive Medicine*, 97, 1-7. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2016.12.044>
- Mikhalevich, I., & Powell, R. (2020). Minds without spines: Evolutionarily inclusive animal ethics. *Animal Sentience*, 5(29). <https://doi.org/10.51291/2377-7478.1527>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). (2008). *Guide sur l'insensibilisation et euthanasie à la ferme pour la volaille de spécialité et de basse-cour.* [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Santeanimale/Reseauaviaire/Guide\\_Euthanasie\\_MAPAQ27-05\\_BROCHURE.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Santeanimale/Reseauaviaire/Guide_Euthanasie_MAPAQ27-05_BROCHURE.pdf)
- (2018). *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la poulette au Québec.* [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait-diagnostic\\_industrie\\_poulette\\_QC.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait-diagnostic_industrie_poulette_QC.pdf)
- (2019a). *Portrait diagnostique sectoriel de l'industrie de la volaille au Québec.* [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait-diagnostic\\_sectoriel\\_volailles\\_2019.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait-diagnostic_sectoriel_volailles_2019.pdf)
- (2019b). *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la volaille au Québec.* <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Pages/Details-Publication.aspx?docid=DDJ7DZ3RAA3J-202-12362>
- (2019c, décembre 19). *Production d'oeufs.* <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/production-oeufs>
- Ministère de l'Éducation du loisir et du sport (MELS). (2006a). *Programme de formation de l'école québécoise : Éducation préscolaire, enseignement primaire.* Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ\\_scienc\\_e-technologie-primaire.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ_scienc_e-technologie-primaire.pdf)
- (2006b). *Programme de formation de l'école québécoise : Enseignement secondaire, premier cycle.* Ministère de l'Éducation. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ\\_Q\\_presentation-premier-cycle-secondaire.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ_Q_presentation-premier-cycle-secondaire.pdf)
- (2008). *Programme d'éthique et culture religieuse.*
- (2019). *L'Éducation au développement durable.* [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/politiques\\_orientations/EDD-volume2-pfeq.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/EDD-volume2-pfeq.pdf)
- (2019a). *Volume 1—L'Éducation au développement durable : Le développement durable et l'éducation au développement durable.* <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3712993>

- (2019b). *Volume 2—L'Éducation au développement durable: Le programme de formation québécoise et l'éducation au développement durable*. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3712993>
- (2019c). *Volume 3—L'Éducation au développement durable*. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/3712993>
- (2021). *Plan d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable (2021-2022)*. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/politiques\\_orientations/plan\\_accompagnement\\_dd\\_2021-2022.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/plan_accompagnement_dd_2021-2022.pdf)
- Minka, N. S., & Ayo, J. O. (2010). Physiological responses of food animals to road transportation stress. *African Journal of Biotechnology*, 9(40), 6601-6613.
- Morin, É. (2016). *Programme d'interventions nutritionnelles centrées sur une alimentation végétale minimalement transformée: Évaluation des effets et exploration des déterminants influençant les choix alimentaires chez des adultes à risque de maladies cardiovasculaires* [Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke]
- Moubarac, J.-C., & Cannon, G. (2017). *Ultra-processed foods in Canada: Consumption, impact on diet quality and policy implications*. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.24997.81123>
- Nani, A., Volpara, G., & Faggio, A. (2021). Sentience With or Without Consciousness. *Journal of Consciousness Studies*, 28(1-2), 60-79.
- Ni, J.-Q., Chai, L., Chen, L., Bogan, B. W., Wang, K., Cortus, E. L., Heber, A. J., Lim, T.-T., & Diehl, C. A. (2012). Characteristics of ammonia, hydrogen sulfide, carbon dioxide, and particulate matter concentrations in high-rise and manure-belt layer hen houses. *Atmospheric Environment*, 57, 165-174. <https://doi.org/10.1016/j.atmosenv.2012.04.023>
- Nielsen, B. L., Dybkjær, L., & Herskin, M. S. (2011). Road transport of farm animals: Effects of journey duration on animal welfare. *Animal*, 5(03), 415-427. <https://doi.org/10.1017/S1751731110001989>
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2021). *Plant-based diets and their impact on health, sustainability and the environment: A review of the evidence*. <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/349086/WHO-EURO-2021-4007-43766-61591-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Orlich, M. J., Jaceldo-Siegl, K., Sabaté, J., Fan, J., Singh, P. N., & Fraser, G. E. (2014). Patterns of food consumption among vegetarians and non-vegetarians. *British Journal of Nutrition*, 112(10), 1644-1653. <https://doi.org/10.1017/S000711451400261X>
- Orlich, M. J., Singh, P. N., Sabaté, J., Jaceldo-Siegl, K., Fan, J., Knutsen, S., Beeson, W. L., & Fraser, G. E. (2013). Vegetarian Dietary Patterns and Mortality in Adventist Health Study 2. *JAMA Internal Medicine*, 173(13), 1230. <https://doi.org/10.1001/jamainternmed.2013.6473>
- Piazza, J., & Loughnan, S. (2016). When Meat Gets Personal, Animals' Minds Matter Less: Motivated Use of Intelligence Information in Judgments of Moral Standing. *Social Psychological and Personality Science*, 7(8), 867-874. <https://doi.org/10.1177/1948550616660159>
- Pickel, T., Schrader, L., & Scholz, B. (2011). Pressure load on keel bone and foot pads in perching laying hens in relation to perch design. *Poultry Science*, 90(4), 715-724. <https://doi.org/10.3382/ps.2010-01025>



- Poore, J., & Nemecek, T. (2018). Reducing food's environmental impacts through producers and consumers. *Science*, 360(6392), 987-992. <https://doi.org/10.1126/science.aag0216>
- Prescott, N. B., & Bonser, R. H. C. (2004). Beak Trimming Reduces Feeding Efficiency of Hens. *Journal of Applied Poultry Research*, 13(3), 468-471. <https://doi.org/10.1093/japr/13.3.468>
- Proctor, H. (2012). Animal Sentience: Where Are We and Where Are We Heading? *Animals*, 2(4), 628-639. <https://doi.org/10.3390/ani2040628>
- Producteurs bovins du Québec (PBQ). (2020). *Deux filières – Portrait global 2020*. <http://bovin.qc.ca/qui-sommes-nous/portrait-global/coup-doeil/#br>
- Producteurs de poulet du Canada (PPC). (2020a). *Couvoir*. <https://parlonspoulet.ca/de-la-ferme-jusqua-chez-vous/couvoir/>
- (2020b). *Ferme d'élevage*. <https://parlonspoulet.ca/de-la-ferme-jusqua-chez-vous/ferme-delevage/>
- (2020c). *Le poulet importé comme poule de réforme*. <https://www.producteursdepoulet.ca/la-poule-de-reforme/>
- (2020d). *Poulet - Une source durable de protéines*. [https://parlonspoulet.ca/wp-content/uploads/2019/05/Slow-Growth-Fact-Sheet\\_FR-2019.pdf](https://parlonspoulet.ca/wp-content/uploads/2019/05/Slow-Growth-Fact-Sheet_FR-2019.pdf)
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). (2020). *Preventing the Next Pandemic: Zoonotic diseases and how to break the chain of transmission*. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ZP.pdf>
- Qian, F., Liu, G., Hu, F. B., Bhupathiraju, S. N., & Sun, Q. (2019). Association Between Plant-Based Dietary Patterns and Risk of Type 2 Diabetes: A Systematic Review and Meta-analysis. *JAMA Internal Medicine*, 179(10), 1335. <https://doi.org/10.1001/jamainternmed.2019.2195>
- Rachels, J. (1999). *Created from animals: The moral implications of Darwinism*. Oxford University Press.
- Regan, T. (2013). *Les droits des animaux (traduction de: The Case for Animal Rights)*. Hermann. ISBN: 2705682309
- Règlement sur la santé des animaux (RSA). (2020). *Loi sur la santé des animaux*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-3.3/page-1.html>
- (2019). Règlement modifiant le Règlement sur la santé des animaux : DORS/2019-38. *Partie II*, 153(4). <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2019/2019-02-20/html/sor-dors38-fra.html>
- Ricoeur, P. (1965). Tâches de l'éducateur politique. *Editions Esprit*, 340 (7/8). <http://www.jstor.org/stable/24257430>
- Ripoll, T. (2018). *De l'esprit au cerveau*. Sciences humaines éditions. ISBN: 978-2361065058
- Ritchie, H. (2019). *Half of the world's habitable land is used for agriculture*. University of Oxford. <https://ourworldindata.org/global-land-for-agriculture#licence>
- Rollin, B. E. (s. d.). (2011) Animal pain: What it is and why it matters. *The Journal of ethics*, 15(4), 425-437.
- Rose, L., & Marshall, F. (1996). Meat Eating, Hominid Sociality, and Home Bases Revisited. *Current Anthropology*, 37(2), 307-338. <https://doi.org/10.1086/204494>

- Rosenfeld, R. P. (1993). Parsimony, Evolution, and Animal Pain. *Between the Species: An Online Journal for the Study of Philosophy and Animals*, 9(3). <https://doi.org/10.15368/bts.1993v9n3.3>
- Rousseau, J.-J. (2004). *Le discours sur l'inégalité de Rousseau*. Collection Résurgences. ISBN: 9782980418167
- Rowe, B. D. (2009). Animal Rights and Human Growth: Intellectual Courage and Extending the Moral Community. *Philosophical Studies in Education*, 40, 153-166.
- Ryder, R. (2005). *All beings that feel pain deserve human rights*. <https://www.theguardian.com/uk/2005/aug/06/animalwelfare>
- Santé Canada. (2012a). *Foire aux questions—Stimulateurs de croissance hormonaux*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments-veterinaires/infofiches-faq/stimulateurs-croissance-hormonaux.html>
- (2019). *Lignes directrices canadiennes en matière d'alimentation à l'intention des professionnels de la santé et des responsables des politiques*. [http://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly\\_acquisitions\\_list-ef/2019/19-04/publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/sc-hc/H164-231-2019-fra.pdf](http://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/weekly_acquisitions_list-ef/2019/19-04/publications.gc.ca/collections/collection_2019/sc-hc/H164-231-2019-fra.pdf)
- Schwitzgebel, E., Cokelet, B., & Singer, P. (2020). Do ethics classes influence student behavior? Case study: Teaching the ethics of eating meat. *Cognition*, 203, 104397. <https://doi.org/10.1016/j.cognition.2020.104397>
- Shutts, K., Kinzler, K. D., & DeJesus, J. M. (2013). Understanding infants' and children's social learning about foods: Previous research and new prospects. *Developmental Psychology*, 49(3), 419-425. <https://doi.org/10.1037/a0027551>
- Silvers, A., & Francis, L. P. (2005). Justice through Trust: Disability and the “Outlier Problem” in Social Contract Theory. *Ethics*, 116(1), 40-76. <https://doi.org/10.1086/454368>
- Simon, H. A. (1955). A Behavioral Model of Rational Choice. *The Quarterly Journal of Economics*, 69(1), 99. <https://doi.org/10.2307/1884852>
- (1990). Invariants of Human Behavior. *Annual Review of Psychology*, 41(1), 1-20. <https://doi.org/10.1146/annurev.ps.41.020190.000245>
- Singer, P. (2012). *La libération animale (1975)*. ISBN: 978-2228908146
- Slovic, P. (2010). If I Look at the Mass I Will Never Act: Psychic Numbing and Genocide. In *Emotions and Risky Technologies* (Vol. 5, p. 37-59). Springer Netherlands. [https://doi.org/10.1007/978-90-481-8647-1\\_3](https://doi.org/10.1007/978-90-481-8647-1_3)
- Sneddon, L. U. (2015). Pain in aquatic animals. *Journal of Experimental Biology*, 218(7), 967-976. <https://doi.org/10.1242/jeb.088823>
- Springmann, M., Clark, M., Mason-D'Croz, D., Wiebe, K., Bodirsky, B. L., Lassaletta, L., de Vries, W., Vermeulen, S. J., Herrero, M., Carlson, K. M., Jonell, M., Troell, M., DeClerck, F., Gordon, L. J., Zurayk, R., Scarborough, P., Rayner, M., Loken, B., Fanzo, J., ... Willett, W. (2018). Options for keeping the food system within environmental limits. *Nature*, 562(7728), 519-525. <https://doi.org/10.1038/s41586-018-0594-0>
- Stafford, K., & Mellor, D. (2011). The welfare significance of the castration of cattle: A review. *New Zealand Veterinary Journal*, 53(5), 271-278. <https://doi.org/10.1080/00480169.2005.36560>

- Stanovich, K. E., West, R. F., & Toplak, M. E. (2013). Myside Bias, Rational Thinking, and Intelligence. *Current Directions in Psychological Science*, 22(4), 259-264. <https://doi.org/10.1177/0963721413480174>
- Statistique Canada. (s. d.-a). (2018). *Sources de protéines dans l'alimentation des Canadiens, 2015*. [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2018/statcan/11-627-m/11-627-m2018004-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/statcan/11-627-m/11-627-m2018004-fra.pdf)
- (2019, août 22). *Estimations du bétail, 1er juillet 2019*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190822/dq190822d-fra.htm>
- (2020, mai 27). *Statistiques de la volaille et des œufs, mai 2020 et données annuelles de 2019*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200527/dq200527e-fra.htm>
- (2021a). *Étables laitières sans système de traite automatisé par catégorie au Canada – 2020, consulté le 7 avril 2022*, <https://agriculture.canada.ca/fr/secteurs-agricoles-du-canada/production-animale/centre-canadien-dinformation-laitiere-ccil/statistiques-laitieres-informations-marches/statistiques-ferme/etables-laitieres-categorie>
- Steinfeld, H., Gerber, P., Wassenaar, T., Castel, V., Rosales, M., & Haan, C. (2009). *L'ombre portée de l'élevage: Impacts environnementaux et options pour leur atténuation* (p. 494). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). <http://www.fao.org/3/A0701F/a0701f.pdf>
- Stock, M. L., Baldridge, S. L., Griffin, D., & Coetzee, J. F. (2013). Bovine Dehorning. *Veterinary Clinics of North America: Food Animal Practice*, 29(1), 103-133. <https://doi.org/10.1016/j.cvfa.2012.11.001>
- Terlouw, C., Bourguet, C., & Deiss, V. (2015). *Mécanismes neurobiologiques mis en oeuvre dans le contexte de l'abattage*.
- Thomson, G. (2005). Fundamental Needs. *Royal Institute of Philosophy Supplement*, 57, 175-186. <https://doi.org/10.1017/S1358246100009206>
- Trewavas, A. (2003). Aspects of Plant Intelligence. *Annals of Botany*, 92(1), 1-20. <https://doi.org/10.1093/aob/mcg101>
- Vasseur, E., Borderas, F., Cue, R. I., Lefebvre, D., Pellerin, D., Rushen, J., Wade, K. M., & de Passillé, A. M. (2010). A survey of dairy calf management practices in Canada that affect animal welfare. *Journal of Dairy Science*, 93(3), 1307-1316. <https://doi.org/10.3168/jds.2009-2429>
- Vermeulen, S. J., Campbell, B. M., & Ingram, J. S. I. (2012). Climate Change and Food Systems. *Annual Review of Environment and Resources*, 37(1), 195-222. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-020411-130608>
- Waytz, A., Gray, K., Epley, N., & Wegner, D. M. (2010). Causes and consequences of mind perception. *Trends in Cognitive Sciences*, 14(8), 383-388. <https://doi.org/10.1016/j.tics.2010.05.006>
- Weis, A. J. (2013). *The ecological hoofprint: The global burden of industrial livestock*. Zed Books. ISBN: 9781780320991
- Whitehead, C. C. (2004). Overview of bone biology in the egg-laying hen. *Poultry Science*, 83(2), 193-199. <https://doi.org/10.1093/ps/83.2.193>

- Wilks, M., Caviola, L., Kahane, G., & Bloom, P. (2021). Children Prioritize Humans Over Animals Less Than Adults Do. *Psychological Science*, 32(1), 27-38. <https://doi.org/10.1177/0956797620960398>
- Willett, W., Rockström, J., Loken, B., Springmann, M., Lang, T., Vermeulen, S., Garnett, T., Tilman, D., DeClerck, F., Wood, A., Jonell, M., Clark, M., Gordon, L. J., Fanzo, J., Hawkes, C., Zurayk, R., Rivera, J. A., De Vries, W., Majele Sibanda, L., Murray, C. J. L. (2019). Food in the Anthropocene: The EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. *The Lancet*, 393(10170), 447-492. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(18\)31788-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(18)31788-4)
- Winder, C. B., LeBlanc, S. J., Haley, D. B., Lissemore, K. D., Godkin, M. A., & Duffield, T. F. (2016). Practices for the disbudding and dehorning of dairy calves by veterinarians and dairy producers in Ontario, Canada. *Journal of Dairy Science*, 99(12), 10161-10173. <https://doi.org/10.3168/jds.2016-11270>
- Wise, S. M. (2002). *Drawing the line: Science and the case for animal rights*. Perseus Books. ISBN: 978-0738208107
- Wood, L., Bulsara, M., Giles-Corti, B., & Bosch, D. (2007). More Than a Furry Companion: The Ripple Effect of Companion Animals on Neighborhood Interactions and Sense of Community. *Society & Animals*, 15(1), 43-56. <https://doi.org/10.1163/156853007X169333>
- World Wild Fund (WWF). (2020). *Living Planet Report 2020: Bending the Curve of Biodiversity Loss*. <http://www.deslibris.ca/ID/10104983>
- Yerpes, M., Llonch, P., & Manteca, X. (2020). Effect of environmental conditions during transport on chick weight loss and mortality. *Poultry Science*, S0032579120307549. <https://doi.org/10.1016/j.psj.2020.10.003>

## **Annexe A – Objectifs de développement durable (ODD)**

Objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations Unis pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Disponible au

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

**Objectif 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et en tous lieux.

**Objectif 2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

**Objectif 3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

**Objectif 4** : Garantir une éducation inclusive et de qualité pour tous et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie.

**Objectif 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et responsabiliser toutes les femmes et les filles.

**Objectif 6** : Garantir la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.

**Objectif 7** : Garantir un accès à une énergie fiable, durable, propre et à un coût abordable pour tous.

**Objectif 8** : Promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et un travail décent pour tous.

**Objectif 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation.

**Objectif 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

**Objectif 11** : Villes et communautés durables.

**Objectif 12** : Garantir des modes de consommation et de production durables.

**Objectif 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

**Objectif 14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.

**Objectif 15** : Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

**Objectif 16** : Promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives.

**Objectif 17** : Redynamiser le partenariat mondial pour le développement durable.